

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

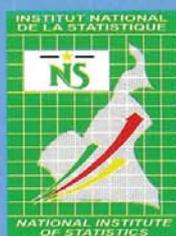


Paix - Travail - Patrie



Bureau
International
du Travail

RAPPORT NATIONAL SUR LE TRAVAIL DES ENFANTS AU CAMEROUN



Institut National de la Statistique

B P. 134 Yaoundé, Cameroun.

Tél. : (237) 22.22.04.45 / 22.23.37.21

Fax : (237) 22.23.24.37

Site web : www.statistics-cameroon.org

Décembre 2008

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

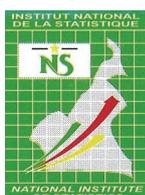


Paix - Travail - Patrie



Bureau
international
du Travail

RAPPORT NATIONAL SUR LE TRAVAIL DES ENFANTS AU CAMEROUN



Institut National de la Statistique
B.P. 134 Yaoundé, Cameroun.
Tél. : (237) 22.22.04.45 / 22.23.37.21
Fax. : (237) 22.23.24.37
Site web : www.statistics-cameroon.org

Décembre 2008

AVANT-PROPOS

Le Cameroun vient de réaliser la première enquête nationale sur le travail des enfants. Elle a été conduite sur le terrain par l'Institut National de la Statistique (INS) au cours de la période allant de septembre à décembre 2007, en même temps que la collecte des données de la troisième enquête camerounaise auprès des ménages (ECAM3).

La réalisation des activités liées à l'ECAM3 a bénéficié du financement de l'Etat et de plusieurs partenaires techniques et financiers à savoir l'Union Européenne, le PNUD, le BIT, la France, la BAD et PARIS21.

Quant à la production du Rapport National sur le Travail des Enfants au Cameroun, le Bureau International du Travail (BIT) a été le principal partenaire technique et financier à travers son Programme International pour l'abolition du travail des enfants (IPEC) et l'appui d'un financement du Ministère du Travail des Etats-Unis (Department of Labour) (Project GLO/06/50/USA).

Cette enquête s'inscrit dans le cadre du Programme d'information statistique et de suivi du travail des enfants (SIMPOC) lancé en 1998 par le BIT et destiné à soutenir de nombreux pays dans le monde dans la collecte, le traitement et l'analyse des données sur le travail des enfants en vue de la prévention et de l'éradication de ce fléau.

Le Cameroun ayant ratifié plusieurs conventions internationales, notamment les conventions 138 et 182 de l'OIT sur l'âge minimum d'admission à l'emploi et sur les pires formes du travail des enfants, entend à travers les données ainsi produites revoir sa politique en faveur des enfants.

Joseph TEDOU

Directeur Général de l'INS

TABLE DE MATIERES

SIGLES ET ABREVIATIONS	xi
RÉSUMÉ	xiii
INTRODUCTION.....	1
1. MÉTHODOLOGIE DE LA COLLECTE DE DONNÉES.....	5
1.1. Champ et unités de l'enquête	5
1.2. Définition des strates de l'enquête	5
1.3. Plan d'échantillonnage	6
1.3.1. Base de sondage	6
1.3.2. Plan de sondage et taille de l'échantillon.....	6
1.3.3. Tirage de l'échantillon	6
1.4. Enquête pilote.....	7
1.5. Taux de non réponse et pondération	7
1.5.1. Taux de non réponse	7
1.5.2. Extrapolation des résultats	8
1.6. Enseignements tirés de cette enquête sur les activités des enfants et améliorations futures	8
2. CONCEPTS ET DEFINITIONS.....	9
2.1. Définitions juridiques du concept	9
2.1.1. Au plan international.....	9
2.1.2. Au plan national	10
2.2. Mesure du travail des enfants au Cameroun : définitions, statistiques utilisées	11
2.2.1. Notion d'enfants occupés.....	11
2.2.2. Différence entre les activités économiques et les activités domestiques et personnelles (activités ménagères).....	11
2.2.3. Travail des enfants	12
2.2.3.1. Pires formes de travail des enfants.....	13
2.3. Organigramme conceptuel	15
3. CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION	17
3.1. Structure par âge et par sexe de la population.....	17
3.2. Caractéristiques des enfants de moins de 18 ans.....	20
3.3. Caractéristiques économiques des ménages.....	20
3.3.1. Dépenses annuelles moyennes de consommation finale des ménages	20
3.3.2. Activité économique	21
3.4. Autres caractéristiques socio -démographiques du ménage.....	23
3.4.1. Taille des ménages	23
3.4.2. Nombre d'enfants de moins de 18 ans	23
3.5. Caractéristiques des enfants en matière d'éducation.....	24
4. ACTIVITES EXERCEES PAR LES ENFANTS	27
4.1. Activités économiques des enfants au Cameroun	27
4.2. Situation des enfants inactifs ou inoccupés.....	28
4.3. Tâches ménagères	28

4.3.1. Taux de participation aux tâches ménagères.....	28
4.3.2. Nature des tâches ménagères.....	29
4.3.3. Intensité des tâches ménagères.....	30
4.4. Fréquentation scolaire des enfants	32
4.4.1. Activité économique et fréquentation scolaire.....	32
4.4.2. Intensité des activités et fréquentation scolaire.....	33
4.5. Caractéristiques de l'activité économique des enfants.....	35
4.5.1. Secteur d'activité des enfants occupés	35
4.5.2. Situation des enfants dans l'emploi.....	38
4.5.3. Intensité du travail économique des enfants	39
5. INCIDENCE ET CARACTERISTIQUES DU TRAVAIL DES ENFANTS	41
5.1. Travail des enfants à abolir	41
5.2. Le travail dangereux.....	43
5.3. Caractéristiques du travail des enfants à abolir	45
5.3.1. Secteurs d'activité	45
5.3.2. Professions exercées par les enfants astreints aux travaux à abolir	46
5.3.3. Situation dans l'emploi des enfants astreints au travail à abolir	47
5.3.4. Moment du travail	48
6. IMPACT DU TRAVAIL SUR LA SCOLARISATION ET LA SANTÉ DES ENFANTS	51
6.1. Travail et fréquentation scolaire des enfants.....	51
6.1.1. Travail des enfants et fréquentation scolaire actuelle	51
6.1.2. Secteur d'activité et fréquentation scolaire des enfants	53
6.1.3. Nombre d'heures de travail et fréquentation scolaire	54
6.1.4. Raisons de non fréquentation scolaire.....	56
6.1.5. Abandons scolaires.....	56
6.2. Travail et santé des enfants	57
7. ENVIRONNEMENT FAMILIAL ET TRAVAIL DES ENFANTS	59
7.1. Composition du ménage.....	59
7.2. Structure du ménage et survie des parents	60
7.3. Revenu du ménage	60
7.4. Niveau d'instruction des parents	62
8. DETERMINANTS DU TRAVAIL DES ENFANTS AU CAMEROUN	65
8.1. Choix du modèle et justification des variables explicatives	65
8.1.1. Choix du modèle	65
8.1.2. Justification du choix des variables explicatives.....	66
8.2. Résultats et discussions	69
8.2.1. Facteurs explicatifs du travail des enfants.....	69
8.2.2. Facteurs explicatifs de la scolarisation.....	71
9. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	73
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	75

ANNEXES

ANNEXE 1: Spécification du modèle des déterminants du travail des enfants	77
ANNEXE 2: Résultats des estimations du modèle probit bivarié.....	79
ANNEXE 3: Equipe de rédaction	81

TABLEAUX

Tableau 3.1:	Population totale par sexe et par groupe d'âge	18
Tableau 3.2:	Population par milieu de résidence, sexe et groupe d'âge.....	19
Tableau 3.3:	Population des enfants âgés de 0 à 17 ans par sexe et par âge.....	20
Tableau 3.4:	Dépenses annuelles moyennes de consommation finale des ménages par région d'enquête et milieu de résidence selon le quintile de bien-être et le niveau de vie (en FCFA)	21
Tableau 3.5:	Répartition des ménages suivant la catégorie socioprofessionnelle du chef de ménage par région d'enquête et milieu de résidence.....	22
Tableau 3.6:	Taille moyenne des ménages et répartition des ménages suivant la taille par région d'enquête et milieu de résidence.....	23
Tableau 3.7:	Répartition des ménages selon le nombre d'enfants de 0-17 ans par région d'enquête et milieu de résidence.....	24
Tableau 3.8:	Taux net de scolarisation globale (6-14 ans) suivant la région d'enquête, le sexe, le niveau de vie et le milieu de résidence.....	25
Tableau 3.9:	Taux net de scolarisation globale des enfants de 12-18 ans, suivant la région d'enquête, le sexe, le niveau de vie et le milieu de résidence.....	26
Tableau 3.10:	Nombre et proportion d'enfants de 5-17 ans actuellement scolarisés, par sexe et âge	26
Tableau 4.1:	Nombre et pourcentage d'enfants de 5-17 ans ayant travaillé au cours des 12 derniers mois et des 7 derniers jours par sexe, âge, région d'enquête et milieu de résidence.....	27
Tableau 4.2:	Répartition des enfants inoccupés par sexe selon le groupe d'âge	28
Tableau 4.3:	Enfants astreints aux tâches ménagères par âge, région d'enquête et milieu de résidence.....	29
Tableau 4.4:	Principales tâches ménagères effectuées par les enfants par sexe, groupe d'âge, région d'enquête et milieu de résidence (en pourcentage).....	30
Tableau 4.5:	Nombre et pourcentage d'enfants de 5-17 ans astreints aux tâches ménagères selon le nombre d'heures hebdomadaire, le milieu de résidence, le sexe et le groupe d'âge.....	31
Tableau 4.6:	Nombre et pourcentage d'enfants de 5-17 ans astreints aux tâches ménagères par nombre d'heures hebdomadaire, sexe et groupe d'âge	32
Tableau 4.7:	Type d'activité des enfants par sexe, groupe d'âge, région d'enquête et milieu de résidence.....	33
Tableau 4.8:	Nombre médian d'heures consacrées chaque semaine aux activités économiques ou aux tâches ménagères par les enfants occupés de 5 - 17 ans scolarisés et non scolarisés par sexe, groupe d'âge et milieu de résidence.....	34
Tableau 4.9:	Nombre et pourcentage d'enfants occupés de 5-17 ans par sexe, groupe d'âge et secteur d'activité	36
Tableau 4.10:	Nombre et pourcentage d'enfants occupés de 5-17 ans par région d'enquête, milieu de résidence et secteur d'activité	37
Tableau 4.11:	Nombre et pourcentage d'enfants occupés de 5-17 ans selon la profession par sexe et groupe d'âge	38

Tableau 4.12:	Nombre et pourcentage d'enfants occupés économiquement de 5-17 ans par région d'enquête et milieu de résidence et selon la situation dans l'emploi.....	39
Tableau 4.13:	Nombre et pourcentage d'enfants de 5-17 ans astreints à des activités économiques selon le nombre d'heures consacrées chaque semaine, par sexe et groupe d'âge	40
Tableau 5.1:	Répartition des enfants de 5-17 ans selon le type de travail effectué par groupe d'âge et sexe.....	44
Tableau 5.2:	Nombre et pourcentage d'enfants de 5-17 ans astreints à un travail à abolir par secteur économique, sexe, groupe d'âge, région d'enquête et milieu de résidence.....	45
Tableau 5.3:	Nombre et pourcentage d'enfants de 5-17 ans astreints à un travail à abolir par profession, sexe et groupe d'âge.....	46
Tableau 5.4:	Répartition des enfants de 5-17 ans astreints à un travail à abolir suivant la situation dans la profession, par sexe, groupe d'âge, région d'enquête et milieu de résidence (en %).....	47
Tableau 5.5:	Nombre et pourcentage d'enfants de 5-17 ans astreints à un travail à abolir par moment de la journée consacré au travail, par sexe, groupe d'âge et milieu de résidence.....	49
Tableau 6.1:	Nombre et pourcentage d'enfants actuellement scolarisés astreints et non astreints à un travail à abolir, par sexe, groupe d'âge, milieu de résidence et région d'enquête.....	53
Tableau 6.2:	Nombre et pourcentage d'enfants de 5-17 ans scolarisés, astreints à un travail à abolir par secteur d'activité.....	54
Tableau 6.3:	Nombre médian d'heures travaillées par semaine par les enfants de 5-17 ans scolarisés et non scolarisés astreints à un travail à abolir par sexe, groupe d'âge, milieu de résidence et région d'enquête.....	55
Tableau 6.4:	Pourcentage d'enfants de 5-17 ans astreints à un travail à abolir selon la raison invoquée pour la non-scolarisation, par sexe, groupe d'âge et milieu de résidence.....	56
Tableau 6.5:	Nombre et pourcentage des enfants de 5-17 astreints et non astreints à un travail à abolir ayant abandonné l'école, par groupe d'âge.....	57
Tableau 6.6:	Cas de maladies survenues au cours des deux dernières semaines selon le statut d'activité des enfants de 5- 17 ans.....	58
Tableau 6.7:	Raisons de la consultation de santé selon le statut d'activité des enfants de 5-17 ans.....	58
Tableau 7.1:	Caractéristiques démographiques des ménages ayant au moins un enfant de 5-17 ans astreint et non aux travaux à abolir par sexe du chef ménage et milieu de résidence.....	59
Tableau 7.2:	Nombre et pourcentage d'enfants de 5-17 ans astreints aux travaux à abolir selon le sexe, par structure de ménage, sexe du chef de ménage et survie des parents.....	60
Tableau 7.3:	Pourcentage d'enfants astreints et non astreints à un travail à abolir par quintile de revenu de leur ménage d'appartenance.....	61
Tableau 7.4:	Revenu médian par adulte du ménage des enfants de 5-17 ans astreints et non astreints à un travail à abolir par structure du ménage, survie des parents, taille du ménage, milieu de résidence et région d'enquête.....	61

GRAPHIQUES

Graphique 1.1:	Taux de non réponse par région d'enquête et milieu de résidence.....	7
Graphique 2.1:	Décomposition du travail des enfants.....	12

Graphique 2.2:	Algorithme de caractérisation des différentes formes du travail des enfants.....	16
Graphique 3.1:	Pyramide des âges de la population camerounaise (effectifs pour 10000 habitants)	17
Graphique 5.1:	Proportions des enfants occupés économiquement et des enfants astreints au travail à abolir suivant la région d'enquête	41
Graphique 5.2:	Pourcentages d'enfants occupés économiquement, astreints aux travaux dangereux et aux autres formes de travail des enfants à abolir par groupe d'âge	42
Graphique 5.3:	Enfants de 5-17 ans économiquement occupés et astreints aux travaux interdits par groupe d'âge.....	43
Graphique 6.1:	Evolution de la proportion d'enfants actuellement scolarisés astreints et non astreints à un travail à abolir par groupe d'âge.....	52
Graphique 6.2:	Evolution du nombre médian d'heures de travail par semaine chez les enfants de 5-17 ans scolarisés et non scolarisés astreints à un travail à abolir, selon le sexe et le groupe d'âge	54
Graphique 7.1:	Répartition des enfants astreints ou non aux travaux à abolir suivant le niveau d'instruction le plus élevé des parents	62

SIGLES ET ABREVIATIONS

BIT	Bureau international du Travail
BUCREP	Bureau Central des Recensements et des Etudes de Population
ECAM2	Deuxième Enquête Camerounaise Auprès des Ménages
ECAM3	Troisième Enquête Camerounaise Auprès des Ménages
EESI	Enquête sur l'Emploi et le Secteur Informel
FCFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
FMI	Fonds Monétaire International
GSE	Groupes socio-économiques
HIMO	Haute intensité de main d'oeuvre
INS	Institut National de la Statistique
INSD	Institut National de la Statistique et de la Démographie du Burkina Faso
IPEC	Programme international pour l'abolition du travail des enfants
MTLS	Ministère du Travail et des Lois sociales
MINTSS	Ministère du Travail et de la Sécurité sociale
ND	Non déclaré
NSP	Ne sait pas
OIT	Organisation internationale du Travail
PIB	Produit intérieur brut
PAS	Programmes d'ajustement structurel
RGPH3	Troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SCN	Système de comptabilité nationale
SIDA	Syndrome immunodéficitaire acquis
SIMPOC	Programme d'information statistique et de suivi sur le travail des enfants de l'IPEC
TBS	Taux brut de scolarisation
TNS	Taux net global de scolarisation
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNFPA	Le Fonds des Nations Unies pour la population
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
VIH	Virus de l'Immunodéficience Humaine
ZD	Zone de dénombrement

RÉSUMÉ

Le travail des enfants est un fait social et économique observé dans la majorité des pays du monde. Ces enfants interviennent dans tous les secteurs d'activités du domaine de la production du Système de la Comptabilité Nationale (SCN), principalement dans l'agriculture, le commerce, l'industrie. La mise au travail précoce se fait généralement au détriment de leur scolarisation et est fortement influencée par la pauvreté des familles.

Les conventions internationales ratifiées par le Cameroun décomposent le travail des enfants en trois paliers que sont : les pires formes de travail qui représentent le noyau dur, le travail des enfants à abolir et le travail économique non interdit. Malgré cet instrument juridique qui tend à protéger les enfants, la problématique du travail des enfants est d'actualité.

Dans le souci de revoir sa politique et sa stratégie d'intervention au profit de ces enfants, le Gouvernement, avec l'appui du Bureau International du Travail (BIT), a instruit l'introduction d'un module sur le travail des enfants dans les questionnaires de la troisième enquête camerounaise auprès des ménages (ECAM3). Toutefois, s'agissant des pires formes de travail des enfants, seul le travail dangereux a été capté. Les résultats de l'étude mettent en évidence d'une part le lien entre ce phénomène et la pauvreté et l'éducation, et d'autre part, les déterminants de ce phénomène.

Caractéristiques de la population enquêtée

Selon les projections démographiques de 2007, la population camerounaise est d'environ 18 millions d'habitants, constituée à 51% des femmes. C'est une population essentiellement jeune, car plus de la moitié est âgée de moins de 20 ans. Les enfants sont en proportion plus nombreux en milieu rural qu'en milieu urbain. Les régions de l'Extrême-Nord, du Nord, de l'Adamaoua et de l'Est regorgent des ménages ayant un nombre plus élevé d'enfants d'âge inférieur à 18 ans.

L'examen du taux net global de scolarisation d'enfants dont l'âge est compris entre 6 et 14 ans montre qu'au cours de l'année scolaire 2006/2007, près de 8 enfants sur 10 étaient inscrits à l'école. Les régions de l'Extrême-Nord et de l'Adamaoua présentent les taux les plus bas, avec un peu moins de 6 enfants sur 10 fréquentant une école. De manière générale, les enfants vivant dans les ménages non pauvres ont plus de chance d'aller à l'école que ceux vivant dans des ménages pauvres.

En outre, 71% de ces enfants sont exploités dans l'agriculture, la pêche, la chasse, la sylviculture et la cueillette. Environ 14% seulement des chefs de ménages où vivent ces enfants occupent des emplois salariés dans le secteur formel. Le secteur informel, surtout agricole emploie l'essentiel des chefs de ménage.

Activités exercées par les enfants

Les résultats de l'enquête révèlent que le travail des enfants au Cameroun en 2007 concerne 41% des enfants de 5 à 17, soit 2 441 181 enfants. Ce phénomène prend de l'ampleur au fur et à mesure que les enfants grandissent.

Concernant les tâches ménagères exercées dans son propre ménage qui sont un volet important des activités exercées par les enfants, 91,5% en sont concernés. Il est cependant à préciser que ces activités ne sont point considérées comme travaux des enfants à abolir dans les textes en vigueur en matière de travail des enfants. Ces travaux se résument généralement à la recherche

d'eau pour le ménage, le nettoyage des ustensiles de cuisine ou de la maison et la lessive. L'intensité des tâches ménagères est presque la même aussi bien chez les filles que chez les garçons.

S'agissant du secteur d'activité, les enfants travaillent en majorité dans le secteur primaire (85,2%). Le commerce/restauration et l'industrie manufacturière emploient respectivement 7,9% et 4,3% des enfants occupés économiquement. Parmi eux, 78,4% sont non rémunérés et 12,6% rémunérés. Cependant, 3,8% sont des indépendants et 3,7% sont des travailleurs réguliers.

Incidence et caractéristiques du travail des enfants à abolir

En moyenne, 27,9% d'enfants de 5-17 ans sont astreints aux travaux à abolir, soit 1 673 184 enfants. L'ampleur de ces activités varie selon le milieu de résidence et la région d'enquête. En se restreignant à la sous population des enfants occupés économiquement, ce pourcentage est 2,5 fois plus élevé. Par ailleurs, le pourcentage des enfants astreints aux travaux à abolir baisse au fur et à mesure que l'âge augmente.

Quant au travail dangereux, il concerne 4,4% des enfants de 5-17 ans, soit 266 594 enfants. Ce pourcentage en milieu urbain est environ le double de celui du milieu rural. En se restreignant à la sous population des enfants occupés économiquement, le pourcentage passe à 11%. Il faut relever que, contrairement au travail à abolir, le phénomène de travail dangereux reste assez préoccupant en milieu urbain et les pourcentages augmentent avec l'âge de l'enfant.

Pour ce qui est de l'activité exercée, près de 8 enfants sur 10 de 5-17 ans astreints aux travaux à abolir se trouvent dans l'agriculture, la pêche ou l'élevage et 8,8% exercent dans le commerce/restauration. Par rapport à leur statut dans l'emploi, près de 8 enfants sur 10 sont des travailleurs familiaux non rémunérés et 12,3% des travailleurs familiaux rémunérés. Les travailleurs indépendants représentent 3,5% des enfants occupés économiquement. Le milieu rural regorge le plus grand nombre d'enfants âgés de 5 à 17 ans astreints aux travaux à abolir et ce, quel que soit le type d'activité. Les deux grandes métropoles (Douala et Yaoundé) et le Centre sont les régions où l'on enregistre les plus fortes proportions d'enfants ayant le statut de travailleur indépendant ou salarié.

Par ailleurs, les travaux à abolir sont essentiellement exercés en journée. Ceux qui les pratiquent en journée sont relativement moins nombreux en milieu urbain.

Travail des enfants, scolarisation

Il ressort des analyses que la fréquentation scolaire est plus importante chez les enfants non astreints aux travaux à abolir que ceux astreints et ce, quel que soit l'âge et le sexe. La fréquentation scolaire des enfants augmente avec l'âge jusqu'à 14 ans qu'ils soient ou non soumis aux travaux à abolir.

Du point de vue spatial, les enfants astreints aux travaux à abolir sont plus scolarisés dans la région de l'Ouest, suivi du Centre hormis Yaoundé, du Littoral hormis Douala et du Sud. En milieu urbain et dans les villes de Yaoundé et Douala en particulier, les enfants astreints aux travaux à abolir vont moins à l'école que ceux non astreints.

La comparaison des taux de fréquentation scolaire entre les enfants soumis aux travaux à abolir et ceux qui ne le sont pas ne permet pas de conclure d'un impact de l'activité précoce de l'enfant sur sa scolarisation dans toutes les couches de la population. Par ailleurs, les activités agropastorales occupent le plus les enfants, surtout en milieu rural où ils sont très nombreux à les réaliser tout en allant à l'école. Indifféremment de la région d'enquête et du milieu de résidence, les enfants non scolarisés consacrent plus de temps aux travaux à abolir que ceux qui sont

scolarisés. Les enfants astreints aux travaux à abolir accusent plus de retard scolaire que ceux non astreints jusqu'à l'âge de 14 ans où certains quittent le système scolaire.

L'analyse de l'abandon scolaire par rapport à l'activité économique des enfants montre que le travail des enfants à abolir semble avoir un impact négatif sur leur scolarisation.

Déterminants du travail des enfants

Les caractéristiques de l'enfant, celles du chef de ménage et de son ménage sont les déterminants de la mise au travail des enfants. Ainsi, les risques pour un enfant de travailler sont grandes lorsqu'il n'est pas scolarisé, qu'il est orphelin de père ou des deux parents, que le chef de ménage n'est pas instruit et qu'il exerce dans le secteur agricole, que le niveau de vie du ménage est faible et qu'il réside en zone rurale.

Toutefois, le contexte socioéconomique et culturel constituerait aussi des facteurs explicatifs de la mise au travail des enfants.

Conclusion et recommandations

Au terme de l'étude, il y a lieu de penser que la problématique de l'exploitation du travail de l'enfant est plus globale et s'inscrit nécessairement dans une politique de développement économique et social. Dans cette optique, la stratégie de lutte contre l'exploitation surtout dommageable du travail de l'enfant devra être transversale en raison des dimensions liées au phénomène.

Compte tenu du fait que cette étude est la toute première à être réalisée, il est nécessaire que les enquêtes spécifiques soient menées à l'instar de celle sur l'exploitation sexuelle des enfants. En outre, une étude pour apprécier le lien entre le travail des enfants et leur état de santé est également à envisager. Le Gouvernement et son partenaire le BIT devraient envisager de mettre en place un dispositif qui permettra de produire les indicateurs de mesure des progrès de lutte contre l'exploitation du travail de l'enfant.

Tableau récapitulatif sur le travail des enfants par milieu, sexe et groupe d'âge

	Total enfant			Enfants économiquement Occupés (%)			Enfants astreints aux travaux abolir (%)			Enfants astreints aux travaux dangereux (%)			Enfants effectuant les tâches ménagères (%)		
	Fille	Garçon	Total	Fille	Garçon	Total	Fille	Garçon	Total	Fille	Garçon	Total	Fille	Garçon	Total
5-9	1 268 987	1 302 813	2 571 800	24,0	25,0	25,0	100,0	100,0	100,0	6,0	5,0	6,0	80,0	87,0	83,0
10-14	1 148 023	1 060 840	2 208 863	51,0	51,0	51,0	82,0	81,0	82,0	9,0	7,0	8,0	97,0	98,0	97,0
15-17	613 832	604 558	1 218 390	59,0	56,0	57,0	22,0	19,0	20,0	22,0	19,0	20,0	97,0	99,0	98,0
Urbain	930 235	963 093	1 893 328	20,0	17,0	18,0	73,0	70,0	72,0	37,0	28,0	33,0	88,0	91,0	90,0
Rural	2 100 607	2 005 118	4 105 725	51,0	52,0	51,0	69,0	68,0	68,0	8,0	7,0	7,0	90,0	95,0	92,0
Ensemble	3 030 842	2 968 211	5 999 053	41,0	41,0	41,0	69,0	68,0	69,0	12,0	10,0	11,0	90,0	93,0	92,0

Note : Les pourcentages des enfants astreints aux travaux à abolir et ceux des enfants impliqués dans les travaux dangereux sont rapportés à la population des enfants économiquement occupés.

INTRODUCTION

Le Cameroun est un pays d'Afrique Centrale situé au fond du Golfe de Guinée. De forme triangulaire, il s'étend du Sud au Nord sur près de 1 200 km et sur sa base de l'Ouest à l'Est sur 800 km. Il est limité à l'Ouest par le Nigeria, au Nord-Est par le Tchad, à l'Est par la République Centrafricaine et au Sud par le Congo, le Gabon et la Guinée Equatoriale. Au Sud-Ouest, le pays s'ouvre sur l'Océan Atlantique. Son territoire couvre une superficie de 475 650 km² dont 466 050 km² de superficie continentale et 9 600 km² de superficie maritime. Son relief contrasté lui confère une très grande diversité écologique.

Au plan de l'organisation administrative, le Cameroun est découpé en 2007 en 10 provinces subdivisées en 58 départements, eux-mêmes éclatés en 269 arrondissements et 53 districts.

Le Cameroun compte plus de 200 langues nationales et deux langues officielles: le français et l'anglais. De par sa position géographique, il se situe au croisement des courants migratoires séculaires des peuples soudanais, peulhs et bantous.

Sur le plan démographique, la population est estimée à 17,9 millions de personnes en 2007, dont 51% de femmes et 49% d'hommes. Cette population est extrêmement jeune: un camerounais sur deux a moins de 18 ans et 43% moins de 15 ans. La population âgée de 65 ans et plus ne représente que 3,5%. Le taux de croissance annuel de la population camerounaise est de l'ordre de 2,7%. Des zones de faible peuplement occupant la majeure partie du territoire national contrastent avec des zones à très forte concentration humaine des hautes terres de l'Extrême Nord et de l'Ouest. La population vit principalement en milieux semi-urbain et rural, le taux d'urbanisation étant de 35%. Les deux métropoles à savoir Douala et Yaoundé concentrent près de 20% de la population. La province la plus peuplée est celle de l'Extrême-Nord, avec 20% de la population, et la moins peuplée est celle du Sud avec 3,2% de la population. La taille moyenne des ménages se situe à 4,4 personnes et les femmes chefs de ménage sont de plus en plus nombreuses.

Les indicateurs relatifs au niveau d'instruction et à l'alphabétisation sont en amélioration comparés aux données des précédentes enquêtes et traduisent ainsi les efforts déployés par les différents acteurs du secteur éducatif. Toutefois, les différences suivant les régions et le milieu de résidence demeurent. Les personnes ayant le niveau d'enseignement supérieur sont relativement peu nombreuses: pour la tranche d'âge 25 à 50 ans, seulement 9% des hommes et 4% des femmes ont fait des études supérieures.

S'agissant de la situation socioéconomique, le Cameroun a traversé entre 1985 et 1994 une crise économique qui s'est traduite par des déséquilibres macro-économiques et financiers importants, l'effondrement des revenus des ménages et la détérioration des conditions de vie des populations. Au niveau du marché du travail, les conséquences de cette crise ont été nombreuses. D'une part, elle a conduit à des pertes d'emplois, avec notamment la faillite et la fermeture de nombreuses entreprises, les licenciements consécutifs aux privatisations des entreprises publiques et les déflations de personnels dans la Fonction Publique. D'autre part, elle a réduit de façon drastique le recrutement des jeunes aussi bien dans la Fonction Publique que dans les entreprises privées.

Après cette crise, le Cameroun a renoué avec la croissance à partir de l'année 1995. Ce retour à la croissance est intervenu suite aux réformes économiques et structurelles mises en œuvre par le

gouvernement avec l'appui de la communauté financière internationale, notamment la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International (FMI). La dévaluation du FCFA intervenue en janvier 1994 a donné un coup de pouce à cet élan. Tout ceci a permis au pays d'enregistrer entre 1996 et 2001 des taux de croissance du PIB oscillant autour de 4,8% par an.

Les performances économiques de la période 2001-2007 ont été moins bonnes. En effet, le taux réel de croissance du PIB n'a été que de 3% à 3,4% en moyenne annuelle sur la période. Ces taux réalisés sont à peine supérieurs au taux de croissance de la population qui est de 2,7%¹. La stabilité du cadre macroéconomique avec un taux d'inflation raisonnable de 2% en moyenne par an entre 2001 et 2007, n'a pas véritablement profité au pays.

L'économie reste donc fragile. Elle a du mal à créer des emplois durables et décents. Le niveau de sous-emploi reste élevé et les rares emplois créés se retrouvent principalement dans les secteurs à faible productivité et à revenus bas. Le secteur informel urbain et l'agriculture traditionnelle fournissent l'essentiel des emplois en 2001.

Par ailleurs, une bonne partie de la population des jeunes de moins de 20 ans exercent ces emplois. Les données de l'EESI révèlent que les jeunes de moins de 20 ans représentent le tiers de la population de 10 ans et plus; et que près de 46,3% parmi eux sont actifs. La même source indique que près de 40% d'enfants de 10-14 ans sont actifs (dont 12,3% en milieu urbain et 52,1% en milieu rural).

Selon les estimations du Bureau International du Travail, il y a plus de 190 millions d'enfants de 5-14 ans occupés économiquement dans le monde. Ces enfants interviennent généralement dans l'agriculture, l'industrie et les services. En Afrique comme dans la plupart des pays en développement, ce phénomène est également très prépondérant. Près de 50 millions d'enfants âgés de 5-14 ans sont occupés économiquement en Afrique subsaharienne, selon les estimations du BIT en 2006. Cette mise au travail précoce des enfants se fait au détriment de leur scolarisation. Pour le cas du Cameroun par exemple, l'on note que chez les jeunes (10-14 ans), les taux d'activité les plus élevés sont observés dans les régions où les taux bruts de scolarisation (TBS) dans l'enseignement primaire sont les plus faibles. C'est le cas par exemple de la région d'enquête de l'Extrême-Nord où le taux d'activité des jeunes de 10-14 ans se situe autour de 75,9% et le TBS est de 92,01% contre une moyenne nationale de 101,1%. Les statistiques disponibles révèlent par ailleurs l'existence d'un lien probable entre le phénomène du travail des enfants et la pauvreté, car les taux d'activité les plus élevés des enfants s'observent dans les régions où les taux d'incidence de la pauvreté sont les plus élevés.

Cette situation serait due à la crise économique des années 90 qu'a connue le Cameroun et qui s'est faite ressentir durement dans les secteurs sociaux, en l'occurrence le secteur éducatif. Le volume des ressources allouées à ce secteur a fortement baissé. Le dysfonctionnement du système a contribué à une diminution de la fréquentation scolaire chez les jeunes (près de 45% de ces jeunes ne terminent pas l'enseignement primaire). Par ailleurs, une proportion substantielle des personnes ayant fait l'enseignement supérieur ne trouve pas d'emploi. Dans ce contexte, l'école n'arrive plus à jouer pour les ménages ce rôle de promotion de bien-être à travers l'embauche qui était assuré une fois les études terminées. Face à une telle situation, les ménages, surtout les plus pauvres, adoptent une stratégie de survie par la recherche d'une alternative à la scolarisation de leurs enfants. L'une de ces alternatives étant de solliciter les apports des enfants dans la vie économique du ménage à travers leur implication de plus en plus poussée sur le marché du travail, essentiellement dans des segments qui ne nécessitent pas une qualification particulière.

¹ D'après le 3^{ème} recensement général de la population et de l'habitat réalisé en 2005 par le BUCREP (Bureau central des recensements et des études de population).

Afin de faire l'état des lieux sur la situation du travail des enfants au Cameroun, le gouvernement avec l'appui de l'OIT a instruit l'introduction d'un ensemble d'éléments dans les questionnaires de l'ECAM3 permettant d'apprécier ce phénomène en vue de mesurer son ampleur et d'établir le lien éventuel avec la pauvreté et son influence sur la scolarisation des enfants. En d'autres termes, l'étude permet de répondre aux questions suivantes :

- Combien d'enfants sont impliqués dans les différentes formes de travail?
- Qui sont-ils?
- Pour quels types de travaux sont-ils engagés et combien gagnent-ils?
- Quelles sont leurs conditions de travail et de vie?
- Quelles sont les caractéristiques du travail des enfants dans les différentes régions du pays?
- Les conditions de vie du ménage expliquent-elles la mise au travail des enfants?
- Le travail des enfants influe-t-il négativement leur scolarisation et leur santé?

Les objectifs du présent rapport expliquent son organisation en huit chapitres: le premier chapitre traite de la méthodologie et du processus de collecte des données, le deuxième des concepts et définitions, le troisième des caractéristiques de la population enquêtée, le quatrième décrit les différentes activités exercées par les enfants, le cinquième porte sur l'ampleur et les caractéristiques du travail des enfants, le sixième est consacré à l'analyse de l'influence du phénomène sur la scolarisation et la santé des enfants travailleurs. Le septième établit le lien qui existe entre l'environnement familial et le travail des enfants. Le huitième chapitre quant à lui donne un éclairage sur les principaux déterminants du travail des enfants au Cameroun.

L'enquête sur le travail des enfants au Cameroun en 2007 a été programmée au moment où la préparation de la troisième enquête camerounaise auprès des ménages (ECAM3) tirait à sa fin. Il a donc été décidé qu'elle s'incruste entièrement dans l'ECAM3 pour bénéficier non seulement des économies d'échelle mais aussi de ses potentialités techniques (échantillonnage, robustesse, etc.) car, il faut bien le signaler, ECAM3 est une référence en terme d'enquête de l'INS auprès des ménages. Ce chapitre présente la méthodologie de l'ECAM3 tout en faisant ressortir les choix spécifiques qui ont été faits par rapport à l'enquête sur le travail des enfants.

1.1. Champ et unités de l'enquête

Sur le plan géographique, le champ couvert est le territoire national. L'opération concerne l'ensemble des ménages ordinaires (par opposition aux ménages collectifs: internats, casernes, hôpitaux, couvents, etc.) résidant sur l'ensemble du territoire national à l'exclusion des membres du corps diplomatique et de leurs ménages.

L'unité statistique est le ménage ordinaire, défini comme un ensemble composé d'une ou de plusieurs personnes (unité socio-économique), ayant un lien de sang, de mariage ou non, vivant dans un ou plusieurs logements de la même concession (cet ensemble de logements constituant une unité d'habitation), mettant en commun tout ou partie de leurs ressources, pour subvenir aux dépenses courantes, prenant le plus souvent leurs repas en commun, et reconnaissant l'autorité d'une seule personne comme chef de ménage (ou personne de référence).

Les unités d'observation sont en même temps le ménage et les individus parmi lesquels sont particulièrement traités le cas des enfants de 5-17 ans.

1.2. Définition des strates de l'enquête

Les strates de l'enquête sur le travail des enfants sont exactement les 32 qui ont été retenues pour l'échantillonnage de l'ECAM3, à savoir :

- 12 strates urbaines (Yaoundé, Douala plus la strate urbaine de chacune des 10 provinces du pays);
- 10 strates semi urbaines (une par province);
- 10 strates rurales (une par province).

La strate urbaine est constituée des grandes villes (au moins 50.000 habitants). La strate semi urbaine est constituée des petites villes, de 10 000 à moins de 50.000 habitants et la strate rurale des petites agglomérations de moins de 10 000 habitants.

Pour l'analyse, une post stratification a été effectuée pour distinguer les strates urbaines au sens strict des autres strates (dites rurales au sens large).

1.3. Plan d'échantillonnage

1.3.1. Base de sondage

La base de sondage disponible est constituée des zones de dénombrement (ZD) du dernier recensement de la population et de l'habitat (RGPH3) qui date de novembre-décembre 2005. Elle a été fournie par le Bureau Central des Recensements et Etudes de Population (BUCREP), maître d'œuvre de cette opération.

1.3.2. Plan de sondage et taille de l'échantillon

Le plan de sondage appliqué est de type aléatoire stratifié à deux degrés, les strates de tirage étant celles définies précédemment.

Au premier degré dans chaque strate, l'on tire des zones de dénombrement (ZD), et au second degré, un échantillon de ménages est tiré dans chaque ZD sélectionnée au premier degré. Le nombre de ménages tiré par ZD est de 12 à Yaoundé et Douala, et à 18 ailleurs.

Afin de limiter la variabilité des probabilités d'appartenance des ménages à l'échantillon, il a été décidé de tirer au premier degré dans chaque strate, les zones de dénombrement (ZD) proportionnellement à leur taille en population pour tenir compte des disparités subsistant entre ces tailles.

Au total 12 609 ménages ont été échantillonnés dans 742 ZD tirées. Ce nombre de ménages a été choisi en tenant compte du taux de non réponse observé dans les enquêtes antérieures. Il assurait en outre la représentativité de la population de 5-17 ans.

1.3.3. Tirage de l'échantillon

Les ZD ont été tirées au bureau. Ensuite, une fois sur le terrain et après les travaux de cartographie et de dénombrement de chaque ZD sélectionnée au premier degré, on a tiré les ménages à concurrence du nombre fixé. Dans chaque ménage échantillonné, les informations permettant de caractériser le travail des enfants ont été collectées pour tous les individus âgés de 5 à 17 ans.

Remarque : Cas particulier du module sur les tâches ménagères (services non rémunérés aux ménages)

Compte tenu de la charge de travail assez importante des agents enquêteurs et des termes de référence édictés par le BIT fixant les termes méthodologiques de l'enquête sur le travail des enfants, il a été décidé d'ajouter un troisième niveau de tirage pour ce qui concerne les tâches ménagères. Ainsi, il a été décidé d'administrer ledit module à un ménage échantillonné sur deux. Après avoir dressé la liste des ménages à interviewer et numéroté ceux-ci, le contrôleur dans chaque équipe a procédé à un tirage au sort entre 1 et 2. Si « 1 » était tiré, le module sur les tâches ménagères était administré à tous les ménages impairs sinon, aux ménages ayant un numéro pair. Ce choix méthodologique garantit toujours la robustesse des indicateurs découlant de ce module.

1.4. Enquête pilote

L'enquête pilote a eu lieu entre novembre et décembre 2006. Elle a été couplée à une enquête légère qui avait pour objectif d'anticiper la saisonnalité des dépenses sur l'année au cas où l'ECAM3 se serait déroulée sur un trimestre différent de celui d'ECAM2. Cette enquête pilote s'est déroulée avec un questionnaire qui ne prenait pas encore en compte certains aspects du travail économique des enfants ainsi que la section sur les tâches ménagères.

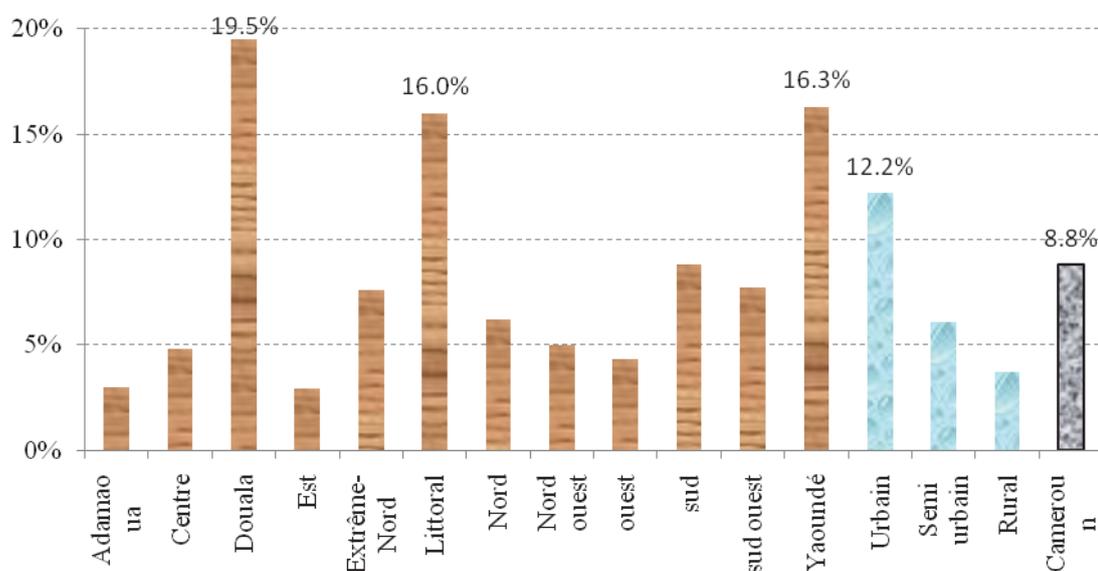
1.5. Taux de non réponse et pondération

1.5.1. Taux de non réponse

Le taux de non réponse global de l'ECAM3 est de 8,8%. En effet, sur les 12 609 ménages à enquêter, 11 502 ont été interviewés avec toutes les sections du questionnaire renseignées. Si l'on observe un taux de non réponse inférieur à 10% dans la plupart des régions, tel n'est pas le cas dans les régions de Douala, Littoral (moins Douala) et Yaoundé où on enregistre respectivement 19,5 %, 16% et 16,3 %. En outre, 111 questionnaires remplis ont été disqualifiés par le pool de saisie pour incohérence. Le fichier final de données ne compte plus que 11 391 ménages dont 5 700 ayant la section 5 (activités ménagères) renseignée. Dans l'ensemble, 17 550 enfants ont été interviewés dont 8 665 à la section 5.

Le taux de non réponse global de l'ECAM3 est de 8,8%. En effet, sur les 12 609 ménages à enquêter, 11 502 ont été interviewés avec toutes les sections du questionnaire renseignées. Si l'on observe un taux de non réponse inférieur à 10% dans la plupart des régions, tel n'est pas le cas dans les régions de Douala, Littoral (moins Douala) et Yaoundé où on enregistre respectivement 19,5 %, 16% et 16,3 %. En outre, 111 questionnaires remplis ont été disqualifiés par le pool de saisie pour incohérence. Le fichier final de données ne compte plus que 11 391 ménages dont 5 700 ayant la section 5 (activités ménagères) renseignée. Dans l'ensemble, 17 550 enfants ont été interviewés dont 8 665 à la section 5.

Graphique 1.1: Taux de non réponse par région d'enquête et milieu de résidence



Source: ECAM3, INS

1.5.2. Extrapolation des résultats

Le coefficient d'extrapolation a été obtenu en inversant la probabilité d'inclusion des ménages. Cette probabilité est la probabilité de tirer un ménage dans une ZD sachant que celle-ci a été sélectionnée. Comme le tirage des ménages est indépendant du tirage des ZD, la probabilité d'inclusion d'un ménage dans l'échantillon est le produit de la probabilité de tirage de la ZD et de la probabilité de tirage du ménage dans la ZD.

Pour les calculs liés à la section sur les tâches ménagères, les coefficients dans chaque ZD ont été multipliés par 2 puis corrigés de la non réponse totale.

1.6. Enseignements tirés de cette enquête sur les activités des enfants et améliorations futures

Dans l'ensemble, la collecte s'est assez bien déroulée malgré quelques difficultés qui se sont posées sur le terrain. Le fait de coupler l'enquête sur le travail des enfants avec l'ECAM3 a posé quelques problèmes. D'abord, la taille élevée de l'ECAM3 ne paraît pas nécessaire pour avoir des statistiques fiables sur le travail des enfants. Le jumelage des deux enquêtes a donc ajouté un surcroît de travail: ce qui n'était pas souhaitable pour la qualité des données. Pour réduire la charge de travail, il a été décidé d'administrer la section 5 à un sous échantillon de l'ECAM3: ce qui a nécessité un degré de tirage supplémentaire avec ce que cela comportait comme inconvénient. Au final, l'échantillon qui permet de calculer les indicateurs sur le travail économique des enfants est différent de celui qui est utilisé pour calculer les indicateurs sur les tâches ménagères des enfants. De plus, l'enquête n'a pas permis de tester convenablement l'impact du travail des enfants d'une part sur la qualité de l'éducation reçue et d'autre part sur l'état de santé des enfants. Enfin, beaucoup de difficultés ont été rencontrées dans l'utilisation des lois et règlements permettant de définir les indicateurs décrivant les différentes formes de travail des enfants. L'appui technique attendu du Ministère en charge du Travail et de la Sécurité Sociale a été appréciable à ce sujet.

Il serait donc souhaitable, pour la prochaine fois, de mener une enquête indépendante sur le travail des enfants. Toutefois, au cas où il faille coupler cette enquête avec une autre, l'enquête sur l'emploi et le secteur informel 1-2-3 serait plus appropriée car traitant essentiellement des questions d'emploi. Il serait judicieux pour les prochaines enquêtes de bien cerner les variables décrivant l'éducation notamment les retards scolaires et les redoublements afin d'affiner certaines analyses faites ici. Il serait utile de renforcer la collaboration entre l'INS et le Ministère en charge du Travail et de la Sécurité Sociale pour améliorer la visibilité des textes en vigueur en matière de travail en général et pour les enfants en particulier afin que les concepts soient mieux appropriés tant par les utilisateurs que par ceux qui les mesurent.

La notion de travail des enfants suscite beaucoup de controverse tant dans le monde de la recherche, des décideurs que dans la population. En Afrique particulièrement, ce concept semble peu connu. En effet, la mise au travail des enfants, notamment comme aide familiale est perçue comme nécessaire pour lui, en ce sens qu'elle contribue à sa formation. Ce chapitre présente le cadre juridique et opérationnel de l'analyse du travail des enfants au Cameroun.

2.1. Définitions juridiques du concept

Il n'existe pas une définition légale unique du travail des enfants, applicable à tous les pays. Toutefois, des normes internationales, en la matière, constituent un cadre de référence nécessaire pour établir les statistiques sur le travail des enfants.

2.1.1. Au plan international

Les deux principales normes internationales qui font référence en la matière sont les conventions n° 138 et n° 182 de l'OIT. Chaque pays qui ratifie ces deux conventions les complète avec des lois qui permettent de construire une définition nationale du travail des enfants.

La convention n° 138 porte sur l'âge minimum d'admission à l'emploi. Elle a été adoptée à Genève le 26 juin 1973 lors de la 58^{ème} conférence générale de l'Organisation Internationale du Travail. Avant cette convention, il existait une multitude de conventions fixant l'âge minimum pour l'admission à l'emploi dans certains secteurs de l'économie entre autres: industrie, 1919; travail maritime, 1920; agriculture, 1921; routier et chauffeur, 1921; pêcheur, 1959; travaux souterrains, 1965. La convention n° 138 a pour but de fournir un instrument général sur l'âge minimum en vue de l'abolition du travail des enfants. Cette convention est entrée en vigueur le 16 juin 1976.

- L'âge minimum d'admission à l'emploi ou au travail est fixé par chaque pays qui ratifie cette convention. Cet âge ne peut être inférieur à **15 ans** sauf dans le cas de certains pays n'ayant pas encore atteint un certain niveau de développement économique et scolaire où il peut exceptionnellement être ramené à **14 ans**.
- L'âge minimum d'admission à tout type d'emploi ou de travail qui par sa nature ou les conditions dans lesquelles il s'exerce est susceptible de **compromettre la santé, la sécurité ou la moralité** de l'enfant ne peut être inférieur à **18 ans**.

La convention n° 182 porte sur les pires formes de travail des enfants. Elle a été adoptée à Genève le 17 juin 1999 lors de la 87^{ème} conférence générale de l'Organisation Internationale du Travail. Cette convention complète la convention n° 138 en ce sens qu'elle interdit toute pire

forme de travail des enfants (moins de 18 ans). Le terme «les pires forme de travail des enfants» désigne:

- toutes les formes d'esclavage ou pratiques analogues telles que la vente et la traite des enfants, la servitude pour dette et le servage ainsi que le travail forcé ou obligatoire y compris le recrutement forcé ou obligatoire des enfants en vue de leur utilisation dans des conflits armés;
- l'utilisation, le recrutement ou l'offre d'un enfant à des fins de prostitution, de production de matériel pornographique ou de spectacles pornographiques;
- l'utilisation, le recrutement ou l'offre d'un enfant aux fins d'activités illicites, notamment pour la production et le trafic de stupéfiants, tels que les définissent les conventions internationales;
- les travaux qui, par leur nature ou les conditions dans lesquelles ils s'exercent, sont susceptibles de **nuire à la santé, à la sécurité ou à la moralité** de l'enfant.

La convention laisse la latitude à chaque Etat membre qui la ratifie de préciser les types d'emplois ou de travaux susceptibles de nuire à la santé, à la sécurité ou à la moralité de l'enfant. Cette convention est entrée en vigueur le 19 novembre 2000.

2.1.2. Au plan national

Le Cameroun a ratifié plusieurs instruments internationaux fondamentaux en matière de lutte contre le travail des enfants. Il s'agit de la:

- Convention n° 29 de l'OIT sur le travail forcé (1930) ratifiée le 07 juin 1960;
- Convention n° 105 de l'OIT sur l'abolition du travail forcé (1957) ratifiée le 03 septembre 1962;
- Convention des Nations Unies pour la répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui (1949) ratifiée le 19 février 1982;
- Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (1989) ratifiée le 11 janvier 1993;
- Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant ratifiée le 23 juin 1999;
- Convention n° 138 de l'OIT sur l'âge minimum d'admission à l'emploi (1973) ratifiée le 13 août 2001;
- Convention n° 182 de l'OIT sur les pires formes de travail des enfants (1999) ratifiée le 05 juin 2002.

En plus de ces textes, deux instruments ont été particulièrement utilisés au niveau du Cameroun pour circonscrire le phénomène du travail des enfants. Il s'agit de:

- La loi n° 92/007 du 14 août 1992 portant Code du Travail au Cameroun;
- l'arrêté n° 17 du 27 mai 1969 relatif au travail des enfants du Ministère du travail et des lois sociales.

Le Code du Travail fixe le cadre général du travail: âge minimum à l'embauche et les horaires de travail. Il permet donc d'identifier «le travail à abolir» pour les enfants. Toutefois, il précise qu'un arrêté du Ministre chargé du Travail fixe la nature des travaux et les catégories

d'entreprises interdites aux jeunes gens et l'âge limite auquel s'applique l'interdiction (Art.86 alinéa 3).

L'arrêté en vigueur définissant ces travaux interdits semble vétuste. Il date de 1969, bien avant le code du travail. Cet arrêté définit un certain nombre d'activités et professions dangereuses ou interdites pour les enfants. Mieux que cela, l'arrêté définit des environnements et conditions de travail inacceptables pour les enfants. Par exemple, il fixe les limites de charges (poids) que doit supporter un enfant lors des manutentions de levage. Ces conditions et environnements de travail spécifiques pour l'enfant n'étant pas pris en compte par le questionnaire, les indicateurs relatifs au travail des enfants à abolir constituent alors des «proxy» à partir des données collectées auprès des ménages.

2.2. Mesure du travail des enfants au Cameroun : définitions, statistiques utilisées

Le concept le plus étendu pour mesurer le travail des enfants est le cadre des activités productives selon la résolution concernant les statistiques sur le travail des enfants, adoptée lors de la 18^{ème} Conférence Internationale des Statisticiens du Travail (novembre 2008). Il comprend les enfants occupés économiquement et ceux dans les autres activités productives. Dans le contexte du Cameroun, le travail des enfants est mesuré en termes de leur engagement dans les activités productives du domaine de la production du système de la comptabilité nationale (SCN).

2.2.1. Notion d'enfants occupés

Les enfants occupés économiquement (salariés, indépendants et travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise familiale) sont ceux qui s'engagent dans toute activité dans le domaine de la production du SCN, ne serait ce qu'une heure au cours de la période de référence. Autrement dit, il s'agit de ceux qui ont un emploi.

Est considéré comme emploi du moment, *toute activité effectuée pendant au moins une heure contre un revenu en espèces ou en nature pendant les 7 derniers jours*. Cependant, sont classées dans cette catégorie, les personnes ayant un emploi, mais qui n'ont pas travaillé au cours de la période considérée pour cause de vacances ou congé professionnel, de congé de maladie ou d'accouchement, ou même de cessation temporaire de travail pour grève, saison morte, arrêt technique, etc. devant durer moins d'un mois. Par ailleurs, les aides familiaux, les apprentis et les stagiaires non rémunérés sont également considérés comme des enfants occupés économiquement.

2.2.2. Différence entre les activités économiques et les activités domestiques et personnelles (activités ménagères)

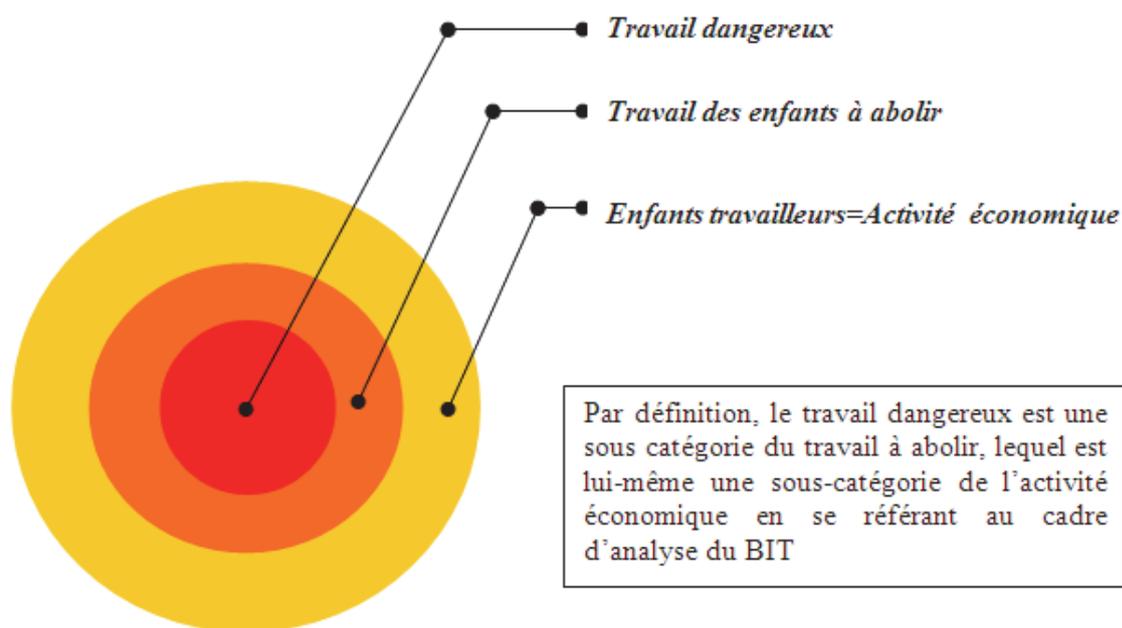
La description du travail des enfants nécessite de bien distinguer deux concepts fondamentaux: les activités économiques et les services domestiques et personnels. Ces concepts sont bien définis par le SCN 93. Les services domestiques et personnels fournis par les membres de ménage sont généralement pour leur consommation finale. Il s'agit de:

- préparer les repas et le service à table;
- faire les courses (y compris le marché);
- nettoyer les ustensiles ou la maison;
- faire la lessive;
- garder des enfants/personnes âgées/malades du ménage;

- faire d'autres tâches ménagères. Il s'agit notamment de petites réparations du logement du ménage (y compris la décoration), le transport des membres du ménage ou de leurs biens, le nettoyage, l'entretien et la réparation des biens de consommation durables ou d'autres biens, y compris des véhicules utilisés pour les besoins du ménage, le raccommodage de vêtements, etc.

Les services domestiques et personnels sont souvent confondus avec certaines activités menées dans le ménage à des fins de commercialisation (par exemple, la cuisson d'un repas dans le ménage pour la commercialisation, puiser de l'eau ou la recherche du bois de feu pour la vente). Ces dernières ne sont pas comptabilisées dans les tâches ménagères mais plutôt dans l'activité économique. Il en est de même de la fabrication de meuble par les membres du ménage ou encore la confection de vêtement sur mesure par les membres du ménage pour leur utilisation personnelle. Il est à noter également que l'exécution de services aux ménages dans un autre ménage, rémunérés ou non rémunérés, est incluse dans le domaine de la production du SCN.

Graphique 2.1: Décomposition du travail des enfants



2.2.3. Travail des enfants

L'expression *travail des enfants à abolir* ou simplement *travail des enfants*² s'entend de l'exercice par un enfant de travaux interdits, et plus généralement, de types de travail qu'il convient d'éliminer car jugés non souhaitables tant socialement que moralement selon la législation nationale, les conventions de l'OIT: Convention n° 138 sur l'âge minimum, 1973, et la convention n° 182 sur les pires formes de travail des enfants, 1999, ainsi que les recommandations n° 146 et n° 190, qui les complètent.

² Dans ce rapport, nous utiliserons indifféremment les termes suivants : *travail des enfants à abolir*, *travaux interdits/prohibés aux enfants*.

Pour des objectifs de mesure statistique, le travail des enfants concerne toute personne âgée de 5-17 ans qui au cours d'une période de temps donnée a exercé une ou plusieurs des activités suivantes:

A) Pires formes de travail des enfants, telles que décrites ci-dessous.

B) Activité économique avant l'âge minimum d'admission à l'emploi, à savoir 14 ans au Cameroun.

Il est mesuré en termes de l'engagement des enfants dans les activités productives dans le cadre du domaine de la production du SCN. Une présentation schématique de la procédure d'identification statistique du travail des enfants est fournie en fin de chapitre.

2.2.3.1. Pires formes de travail des enfants

Les pires formes de travail des enfants sont regroupées en deux classes : les travaux dangereux et les pires formes de travail des enfants autres que les travaux dangereux (pires formes intrinsèques).

A) Pires formes de travail des enfants autres que les travaux dangereux

La présente enquête ne permet pas de caractériser les "pires formes intrinsèques" qui s'appréhendent par des opérations spécifiques. Les concepts et définitions statistiques de ces formes de travail des enfants ne sont pas suffisamment développés. Les méthodes statistiques de mesure s'y rapportant sont encore au stade d'expérimentation.

B) Travaux dangereux

Selon l'arrêté n°17/MTLS/DEGRE du 27 mai 1969 relatif au travail des enfants, sont considérés comme travaux dangereux pour les enfants les activités ou professions suivantes:

a. Branches d'activités dangereuses

Les branches d'activités dangereuses sont : les travaux souterrains, mines, carrières, galeries (article 10, section 2).

b. Professions dangereuses (section 2)

Les professions dangereuses concernent:

- travaux de graissage, nettoyage, visite ou réparation des machines ou mécanismes en marche;
- verrerie (article 12);
- travaux dans des locaux où se trouvent des machines actionnées à la main ou par un moteur, dont les parties dangereuses ne sont pas recouvertes d'un dispositif protecteur approprié (article 11);
- travaux de cisaille et autres lames tranchantes mécaniques (article 13);

- travaux de scie circulaire et scie à ruban (article 13);
- travaux de presse de toute nature autre que celle mue à la main (article 13);
- travaux dans l'air comprimé (article 14) ;
- travaux de fabrication, de manipulation ou d'utilisation d'explosifs (article 15);
- travaux de conduite et surveillance des lignes, appareils et machines électriques de toute nature dont la tension de régime par rapport à la terre dépasse 600 volts en courant continu ou 150 volts en courant alternatif (article 16);
- travaux d'actionnage des roues verticales ou horizontales, des treuils ou poulie pour les enfants de moins de 16 ans (article 18);
- travaux exécutés à l'aide d'échafaudage volant pour les enfants de moins de 16 ans (article 18);
- travaux aux bars, quand des boissons alcooliques y sont servies de façon habituelle, dans les hôtels, restaurants, cafés, débits de boissons et établissements similaires (article 17);
- travaux d'exécution de tours de force périlleux ou d'exercice de dislocation dans les représentations publiques pour les enfants de moins de 16 ans (article 18);
- travaux de machines à coudre mues par pédales pour les filles de moins de 16 ans (article 19).
- dans tous les établissements publics ou privés non agricoles, la durée du travail ne peut excéder 40 heures par semaine;
- dans toutes les entreprises agricoles ou assimilées, le nombre d'heures de travail est d'au plus 2 400 heures par an dans la limite des 48 heures par semaine;
- le travail de nuit des femmes et des enfants est interdit dans l'industrie (article 82, code du travail);
- les travaux de confection, de manutention, de la vente d'écrits et d'imprimés, d'affichages, de dessin, de gravure, de peinture, de photographie, d'image ou d'autres objets dont la vente est de nature à blesser leur moralité pour exercer sur eux une influence fâcheuse sont interdits (article 22, section 3).

La vétusté du texte en vigueur au Cameroun définissant les travaux dangereux a contraint à compléter la liste ci-dessus avec quelques activités et professions extraites de la liste utilisée habituellement par SIMPOC dans les pays où la réglementation est muette en la matière.

2.2.3.2. Autres travaux des enfants à abolir

Les autres travaux à abolir désignent tout travail en contradiction avec les textes, mais qui ne sont pas considérés comme des travaux dangereux ou des pires formes intrinsèques. Le principal instrument permettant de cerner ce concept au niveau du pays est la loi N° 92/007 du 14 août 1992 portant Code du Travail qui stipule en son article 86 alinéa 3 que les enfants ne peuvent être employés avant l'âge de 14 ans.

2.3. Organigramme conceptuel

Pour appréhender le travail des enfants au Cameroun, on part de l'ensemble des enfants occupés économiquement (5-17 ans), puis on constitue les différentes catégories ci-dessous permettant de concevoir ses différentes formes. L'algorithme se présente comme suit:

-Branches d'activités désignées dangereuses A

-Branches d'activités non dangereuses:

-Professions désignées dangereuses B

-Professions non dangereuses:

-Travail de nuit C

-Travail de jour:

-Activité agricole

- plus de 48h D

- 48h ou moins

-Tranche d'âge de 5- 13 ans E

-Tranche d'âge de 14- 17 ans F

- Activités non agricoles

- Plus de 40 h G

- 40h ou moins

- Tranche d'âge de 5- 13 ans H

-Tranche d'âge de 14- 17 ans I

Enfants impliqués dans les travaux dangereux = [A+B+C+D+G]

Enfants effectuant autres travaux à abolir = [E+H]

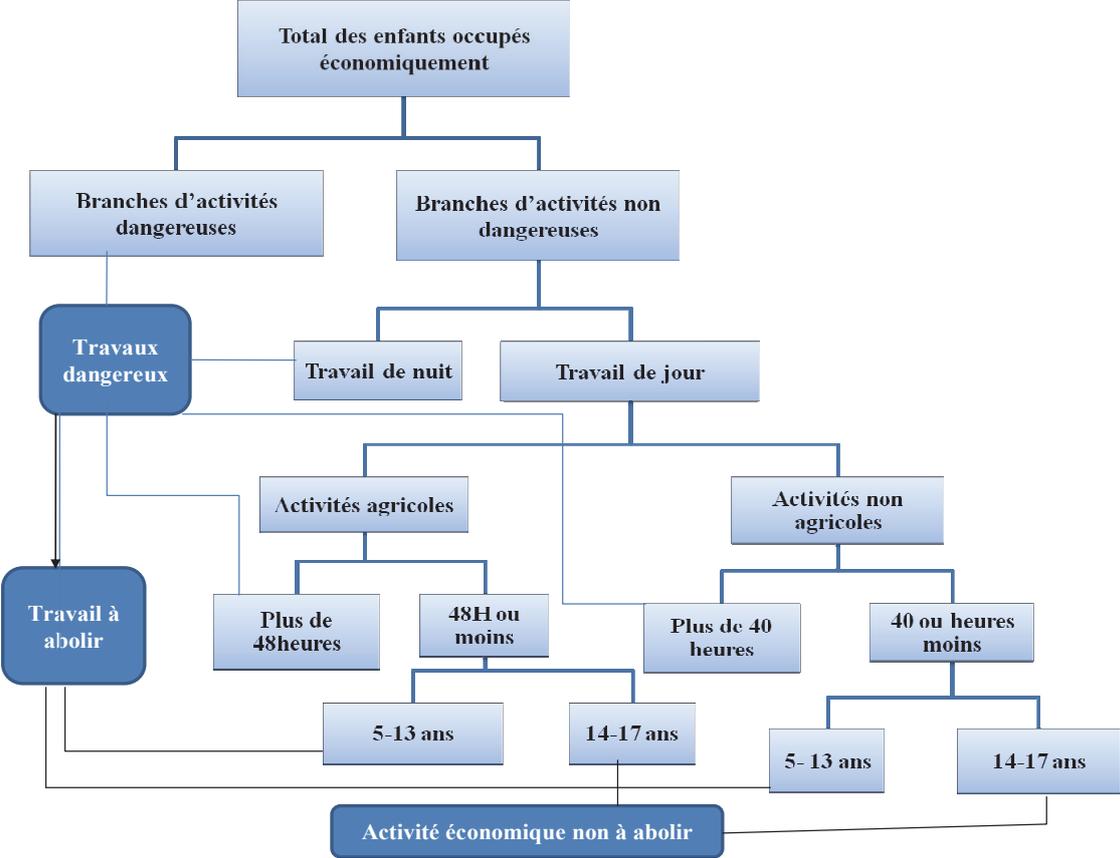
Enfants effectuant des travaux acceptables = [F+I]

Travail des enfants à abolir = [A+B+C+D+E+G+H]

Le travail des enfants à abolir (*child labour slated for abolition*) est constitué des travaux dangereux (*hazardous work*) et des autres travaux à abolir (*other child labour*).

L'organigramme suivant présente de façon synthétique l'algorithme qui a été appliqué pour déterminer les différentes formes de travail économique des enfants au Cameroun.

Graphique 2.2: Algorithme de caractérisation des différentes formes du travail des enfants



Les données de l'ECAM3 permettent de caractériser les différentes formes des enfants occupés économiquement: travail des enfants à abolir, travaux dangereux, travail économique non interdit. Les chapitres qui suivent présentent les résultats de l'enquête.

CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION

3

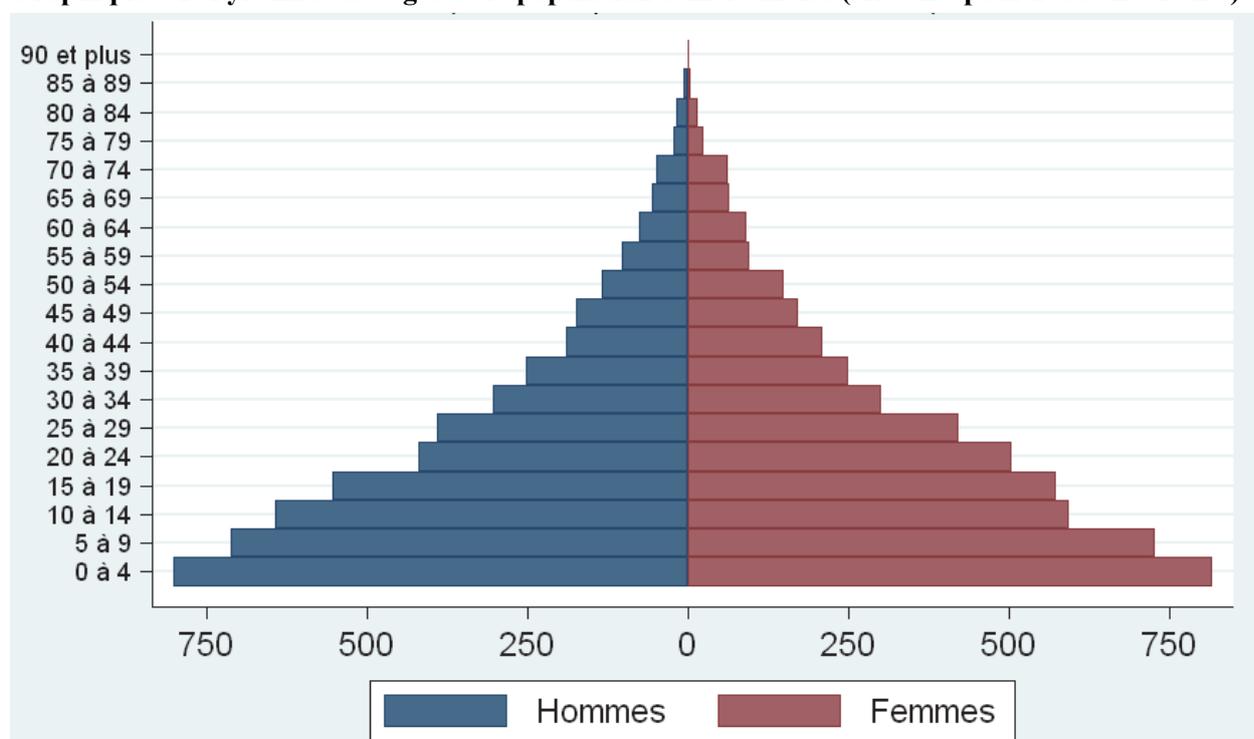
Ce chapitre présente la structure par âge et par sexe de la population enquêtée, les caractéristiques des enfants de moins de 18 ans ainsi que les caractéristiques des ménages où ils vivent.

3.1. Structure par âge et par sexe de la population

Selon l'ECAM3, la population camerounaise est estimée à 17 879 215 personnes, soit 8 752 474 hommes et 9 126 741 femmes. Ce qui donne un rapport de masculinité d'environ 96 hommes pour 100 femmes.

La pyramide des âges (Graphique 3.1) présente une allure conforme à celle des pays en développement, caractérisés par une population jeune. En effet, la base de la pyramide est élargie et le sommet effilé.

Graphique 3.1: Pyramide des âges de la population camerounaise (effectifs pour 10000 habitants)



Source : ECAM3, INS

De plus, les résultats de l'enquête révèlent que plus de la moitié de cette population a moins de 20 ans avec un peu plus de 4 personnes sur 10 âgées de moins de 15 ans. Il est à relever qu'à tous les âges, il y a proportionnellement autant d'hommes que de femmes. Par ailleurs, bien que la proportion de personnes âgées (60 ans et plus) soit faible, leur effectif est assez élevé, soit près de 917 850 personnes (415 442 hommes et 502 408 femmes) révélant ainsi une amorce du vieillissement de la population camerounaise.

Tableau 3.1: Population totale par sexe et par groupe d'âge

	Hommes		Femmes		Ensemble	
	Effectif	Pourcentage population	Effectif	Pourcentage population	Effectif	Pourcentage population
0-4 ans	1 430 730	16,3	1 461 830	16,0	2 892 560	16,2
5-9 ans	1 268 987	14,5	1 302 813	14,3	2 571 800	14,4
10-14 ans	1 148 023	13,1	1 060 840	11,6	2 208 863	12,4
15-19 ans	986 693	11,3	1 026 279	11,2	2 012 972	11,3
20-24 ans	749 134	8,6	902 436	9,9	1 651 570	9,2
25-29 ans	697 694	8,0	755 364	8,3	1 453 058	8,1
30-34 ans	541 822	6,2	539 670	5,9	1 081 492	6,0
35-39 ans	447 293	5,1	447 897	4,9	895 190	5,0
40-44 ans	338 517	3,9	376 568	4,1	715 085	4,0
45-49 ans	311 164	3,6	307 942	3,4	619 106	3,5
50-54 ans	236 385	2,7	268 233	2,9	504 618	2,8
55-59 ans	180 590	2,1	174 461	1,9	355 051	2,0
60-64 ans	132 906	1,5	165 335	1,8	298 241	1,7
65-69 ans	97 633	1,1	115 283	1,3	212 916	1,2
70-74 ans	86 047	1,0	114 254	1,3	200 301	1,1
75-79 ans	38 066	0,4	46 283	0,5	84 349	0,5
80-84 ans	31 840	0,4	28 655	0,3	60 495	0,3
85-89 ans	11 030	0,1	8 098	0,1	19 128	0,1
90 ans & +	13 600	0,2	15 378	0,2	28 978	0,2
NSP & ND	4 320	0,0	9 122	0,1	13 442	0,1
Total	8 752 474	100,0	9 126 741	100,0	17 879 215	100,0

Source: ECAM3, INS

Au sens de l'ECAM3, le milieu urbain comprend essentiellement les villes de 50 000 habitants et plus. Cette définition est plus restrictive que celle du Troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2005 (RGPH3) qui considère comme ville toute localité de 5 000 habitants et plus et tous les chefs lieux d'unité administrative.

Il ressort du tableau 3.2 que la population du Cameroun est essentiellement rurale. En effet, 66% de la population y vit. En outre, les femmes sont plus nombreuses que les hommes.

Tableau 3.2: Population par milieu de résidence, sexe et groupe d'âge

Groupe d'âge	Ensemble		Hommes		Femmes	
	Effectif	Pourcentage	Effectif	Pourcentage	Effectif	Pourcentage
Milieu urbain						
0-4 ans	887 633	14,5	440 652	14,5	446 981	14,4
5-9 ans	750 748	12,2	362 638	11,9	388 110	12,5
10-14 ans	650 568	10,6	328 534	10,8	322 034	10,4
15-19 ans	736 676	12,0	362 951	11,9	373 725	12,1
20-24 ans	739 972	12,1	336 750	11,1	403 222	13,0
25-29 ans	657 556	10,7	320 527	10,5	337 029	10,9
30-34 ans	449 008	7,3	241 819	8,0	207 189	6,7
35-39 ans	364 559	5,9	186 223	6,1	178 336	5,8
40-44 ans	266 309	4,3	142 506	4,7	123 803	4,0
45-49 ans	211 806	3,5	116 963	3,8	94 843	3,1
50-54 ans	151 896	2,5	75 279	2,5	76 617	2,5
55-59 ans	94 349	1,5	49 834	1,6	44 515	1,4
60-64 ans	62 231	1,0	26 765	0,9	35 466	1,1
65-69 ans	44 725	0,7	20 602	0,7	24 123	0,8
70-74 ans	34 800	0,6	14 088	0,5	20 712	0,7
75-79 ans	14 207	0,2	6 943	0,2	7 264	0,2
80-84 ans	9 384	0,2	3 779	0,1	5 605	0,2
85-89 ans	1 770	0,0	640	0,0	1 130	0,0
90 ans & +	4 821	0,1	1 896	0,1	2 925	0,1
NSP & ND	3 798	0,1	1 327	0,0	2 471	0,1
Total	6 136 816	100,0	3 040 716	100,0	3 096 100	100,0
Milieu rural						
Groupe d'âge	Ensemble		Hommes		Femmes	
	Effectif	Pourcentage	Effectif	Pourcentage	Effectif	Pourcentage
0-4 ans	2 004 927	17,1	990 078	17,3	1 014 849	16,8
5-9 ans	1 821 052	15,5	906 349	15,9	914 703	15,2
10-14 ans	1 558 295	13,3	819 489	14,3	738 806	12,3
15-19 ans	1 276 296	10,9	623 742	10,9	652 554	10,8
20-24 ans	911 598	7,8	412 384	7,2	499 214	8,3
25-29 ans	795 502	6,8	377 167	6,6	418 335	6,9
30-34 ans	632 484	5,4	300 003	5,3	332 481	5,5
35-39 ans	530 631	4,5	261 070	4,6	269 561	4,5
40-44 ans	448 776	3,8	196 011	3,4	252 765	4,2
45-49 ans	407 300	3,5	194 201	3,4	213 099	3,5
50-54 ans	352 722	3,0	161 106	2,8	191 616	3,2
55-59 ans	260 702	2,2	130 756	2,3	129 946	2,2
60-64 ans	236 010	2,0	106 141	1,9	129 869	2,2
65-69 ans	168 191	1,4	77 031	1,3	91 160	1,5
70-74 ans	165 501	1,4	71 959	1,3	93 542	1,6
75-79 ans	70 142	0,6	31 123	0,5	39 019	0,6
80-84 ans	51 111	0,4	28 061	0,5	23 050	0,4
85-89 ans	17 358	0,1	10 390	0,2	6 968	0,1
90 ans & +	24 157	0,2	11 704	0,2	12 453	0,2
NSP & ND	9 644	0,1	2 993	0,1	6 651	0,1
Total	11 742 399	100,0	5 711 758	100,0	6 030 641	100,0

Source: ECAM3, INS

3.2. Caractéristiques des enfants de moins de 18 ans

La population âgée de moins de 18 ans est estimée à 8 891 613. Les 5-17 ans, avec un effectif de 5 999 053, représentent plus de 67% de cette tranche d'âge. Parmi ces enfants, on dénombre relativement plus de garçons (51%) que de filles (49%), soit 105 garçons pour 100 filles.

Tableau 3.3: Population des enfants âgés de 0 à 17 ans par sexe et par âge

Age	Ensemble		Garçons		Filles	
	Effectif	Pourcentage	Effectif	Pourcentage	Effectif	Pourcentage
0	540 532	6,1	275 290	6,2	265 242	6,0
1	525 279	5,9	269 009	6,0	256 270	5,8
2	572 661	6,4	280 651	6,3	292 010	6,6
3	613 197	6,9	294 504	6,6	318 693	7,2
4	640 891	7,2	311 276	7,0	329 615	7,4
5	494 581	5,6	256 623	5,8	237 958	5,4
6	556 296	6,3	271 589	6,1	284 707	6,4
7	587 871	6,6	280 445	6,3	307 426	6,9
8	521 679	5,9	260 680	5,8	260 999	5,9
9	411 373	4,6	199 650	4,5	211 723	4,8
10	549 009	6,2	284 096	6,4	264 913	6,0
11	375 297	4,2	198 303	4,4	176 994	4,0
12	460 894	5,2	252 658	5,7	208 236	4,7
13	394 497	4,4	200 322	4,5	194 175	4,4
14	429 166	4,8	212 644	4,8	216 522	4,9
15	439 041	4,9	228 048	5,1	210 993	4,8
16	368 237	4,1	176 338	4,0	191 899	4,3
17	411 112	4,6	209 446	4,7	201 666	4,6
Total	8 891 613	100,0	4 461 572	100,0	4 430 041	100,0

Source: ECAM3, INS

3.3. Caractéristiques économiques des ménages

Il est question, dans cette section, d'examiner les caractéristiques économiques des ménages pouvant avoir un effet sur le travail des enfants. Il s'agit du niveau de vie, de l'activité économique et des dépenses de consommation des ménages.

3.3.1. Dépenses annuelles moyennes de consommation finale des ménages

La dépense annuelle de consommation finale de chaque ménage, évaluée au prix de Yaoundé, est de 1,44 millions de FCFA en moyenne, soit 119 869 FCFA par mois, ou encore 3 941 FCFA par jour. Cette dépense annuelle de consommation finale correspond à 327 436 FCFA par tête et par an, et à 439 787 FCFA par équivalent adulte et par an. Cette dépense en milieu urbain est deux fois plus élevée qu'en milieu rural. Le même ratio est observé entre les non pauvres et les pauvres.

Suivant le quintile de bien être, la dépense de consommation des 20% de ménages les plus riches est près de trois fois celle des 20% de ménages les plus pauvres.

Tableau 3.4: Dépenses annuelles moyennes de consommation finale des ménages par région d'enquête et milieu de résidence selon le quintile de bien-être et le niveau de vie (en FCFA)

	Quintile de bien-être					Niveau de vie		Ensemble
	Q1 (20% les plus pauvres)	Q2	Q3	Q4	Q5 (20% les plus riches)	Pauvres	Non pauvres	
Région d'enquête								
Douala	1 508 393	1 922 697	2 103 554	2 102 012	3 275 477	1 130 012	2 226 722	2 191 835
Yaoundé	1 665 668	2 040 687	2 017 313	2 600 923	3 842 255	1 268 082	2 449 601	2 410 175
Adamaoua	886 297	1 182 792	1 361 270	1 805 067	2 105 637	985 352	1 565 598	1 336 349
Centre	813 769	1 068 839	1 074 974	1 194 930	1 349 651	855 546	1 182 029	1 082 537
Est	911 131	1 090 640	1 313 566	1 474 864	1 591 124	922 644	1 374 846	1 213 108
Extrême-Nord	663 754	834 743	1 064 649	1 639 930	2 509 642	737 503	1 639 933	1 113 350
Littoral	783 691	1 039 761	1 163 591	1 092 488	1 859 281	778 574	1 317 598	1 194 382
Nord	794 308	911 981	1 170 062	1 414 769	2 465 953	838 049	1 547 807	1 177 181
Nord-Ouest	737 189	824 746	1 039 182	1 148 992	2 395 567	759 151	1 320 705	1 114 296
Ouest	859 789	1 154 135	1 325 257	1 552 681	1 812 738	841 954	1 468 465	1 325 913
Sud	1 113 307	1 288 447	1 554 716	1 829 458	2 566 666	996 179	1 730 006	1 580 531
Sud-Ouest	922 955	1 118 511	1 201 070	1 406 233	1 761 358	793 410	1 326 942	1 230 453
Milieu de résidence								
Urbain	1 235 423	1 653 728	2 001 154	2 187 870	3 088 504	1 034 715	2 210 875	2 120 460
Rural	720 328	917 966	1 031 537	1 190 932	1 417 249	796 303	1 209 949	1 037 566
Cameroun	719 308	915 875	1 130 109	1 435 690	2 171 371	819 623	1 692 327	1 438 432

Source: ECAM3, INS

3.3.2. Activité économique³

Il ressort du tableau 3.5 que l'agriculture est la principale activité exercée par la majorité des chefs de ménages camerounais (48%). En milieu urbain, ils sont moins de 10% à exercer cette activité tandis qu'en milieu rural, ils sont près de $\frac{3}{4}$ (71,4%). La quasi-totalité de ces travailleurs exercent en qualité de travailleurs indépendants soit 46,5% dans l'ensemble, 8% en milieu urbain et 63,2% en milieu rural. En outre, le secteur informel non agricole absorbe 21,6% des chefs de ménage occupés. Par ailleurs, l'on enregistre très peu de salariés environ 8% dans le secteur informel et 14% dans le formel.

L'analyse de l'activité économique au niveau des régions révèle que les régions du Nord et de l'Extrême Nord sont celles où la majorité des chefs de ménage ont pour activité principale l'agriculture 70%.

En revanche, les régions où l'agriculture est moins pratiquée (Douala et Yaoundé) concentrent le plus de salariés. En effet, on y rencontre respectivement 30,4% et 27,4% de salariés du formel et 21,3% et 17,8% pour l'informel.

³ L'activité économique du ménage fait référence à celui de son chef.

Tableau 3.5: Répartition des ménages suivant la catégorie socioprofessionnelle du chef de ménage par région d'enquête et milieu de résidence

	Total		Salarié dans le formel		Salarié dans l'informel		Indépendant agricole informel		Indépendant informel non agricole		Travail agricole informel		Chômeur		Inactif	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Région d'enquête																
Douala	468 405	100,0	128 369	27,4	83 438	17,8	7 982	1,7	177 511	37,9	141	0,0	37 811	8,1	33 153	7,1
Yaoundé	416 146	100,0	126 654	30,4	88 529	21,3	8 523	2,0	140 557	33,8	.	0,0	20 641	5,0	31 241	7,5
Adamaoua	175 121	100,0	14 917	8,5	9 334	5,3	91 931	52,5	46 893	26,8	2 307	1,3	1 560	0,9	8 178	4,7
Centre	337 627	100,0	33 596	10,0	16 652	4,9	208 241	61,7	39 194	11,6	7 114	2,1	5 262	1,6	27 569	8,2
Est	170 780	100,0	22 250	13,0	10 015	5,9	103 768	60,8	25 348	14,8	2 908	1,7	969	0,6	5 522	3,2
Extrême-Nord	602 713	100,0	30 561	5,1	18 076	3,0	424 315	70,4	99 793	16,6	9 490	1,6	1 909	0,3	18 569	3,1
Littoral	166 849	100,0	35 022	21,0	7 858	4,7	73 586	44,1	26 900	16,1	4 962	3,0	2 643	1,6	15 879	9,5
Nord	330 663	100,0	22 692	6,9	9 664	2,9	237 357	71,8	46 497	14,1	3 324	1,0	1 608	0,5	9 520	2,9
Nord-Ouest	444 856	100,0	37 030	8,3	21 522	4,8	251 767	56,6	91 836	20,6	7 024	1,6	2 009	0,5	33 669	7,6
Ouest	432 029	100,0	49 092	11,4	27 943	6,5	224 686	52,0	95 659	22,1	3 716	0,9	5 860	1,4	25 074	5,8
Sud	126 206	100,0	28 806	22,8	6 335	5,0	47 559	37,7	26 190	20,8	3 572	2,8	1 886	1,5	11 858	9,4
Sud-Ouest	398 397	100,0	49 778	12,5	25 404	6,4	214 209	53,8	62 562	15,7	15 870	4,0	4 505	1,1	26 070	6,5
Milieu de résidence																
Urbain	1 506 558	100,0	391 323	26,0	242 092	16,1	120 089	8,0	548 453	36,4	5 062	0,3	75 499	5,0	124 040	8,2
Rural	2 563 233	100,0	187 443	7,3	82 678	3,2	1 773 835	69,2	330 488	12,9	55 367	2,2	11 163	0,4	122 260	4,8
Ensemble	4 069 791	100,0	578 766	14,2	324 770	8,0	1 893 924	46,5	878 940	21,6	60 428	1,5	86 662	2,1	246 300	6,1

Source: ECAM3, INS

3.4. Autres caractéristiques socio -démographiques du ménage

Les caractéristiques sociodémographiques analysées dans cette section sont la taille du ménage et le nombre d'enfants de moins de 18 ans.

3.4.1. Taille des ménages

Un ménage camerounais abrite environ quatre personnes. Cette observation se vérifie aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain. Par ailleurs, 52,3% des ménages ont une taille qui varie entre 2 et 5 personnes. Les régions apparues comme pôles de pauvreté à savoir l'Extrême Nord, le Nord, l'Adamaoua et l'Est sont celles qui regorgent en général les ménages de grande taille. L'on peut ainsi présumer l'existence d'un lien entre le niveau de vie et la taille des ménages.

Tableau 3.6: Taille moyenne des ménages et répartition des ménages suivant la taille par région d'enquête et milieu de résidence

	Taille du ménage	Répartition des ménages (%) suivant leur taille (nombre de personnes)					
		1	2-3	4-5	6-7	8-9	10 ou +
Région d'enquête							
Douala	3,8	20,2	31,4	25,6	14,6	6,2	2,0
Yaoundé	4,1	17,5	27,9	28,6	15,7	6,3	4,0
Adamaoua	5,3	14,1	22,9	22,2	19,8	10,7	10,4
Centre	4,0	21,1	27,5	25,3	15,3	6,5	4,2
Est	4,9	14,1	27,4	23,7	17,3	8,6	8,9
Extrême-Nord	5,4	9,3	24,3	24,7	19,5	11,1	11,1
Littoral	3,7	22,3	31,0	24,0	14,4	6,1	2,2
Nord	5,3	11,7	24,8	24,6	17,7	10,3	10,9
Nord-Ouest	4,1	18,1	26,3	29,8	16,1	7,2	2,4
Ouest	4,4	17,1	24,8	26,2	19,5	8,7	3,6
Sud	4,6	15,8	27,2	23,2	17,7	8,7	7,4
Sud-Ouest	3,4	29,8	29,7	20,8	12,8	5,0	1,9
Milieu de résidence							
Urbain	4,2	18,9	27,8	25,8	15,8	7,4	4,3
Rural	4,5	16,7	26,6	25,1	17,2	8,2	6,2
Total	4,4	17,5	27,0	25,3	16,7	7,9	5,5

Source: ECAM3, INS

3.4.2. Nombre d'enfants de moins de 18 ans

Il découle du tableau 3.7 que près de trois ménages sur dix (29,2%) ne compte aucun enfant de moins de 18 ans. Il y'a relativement plus de ménages de cette catégorie en milieu urbain (33,5%) qu'en milieu rural (26,6%). Par ailleurs, les régions d'enquête considérées comme les bastions de la pauvreté (l'Extrême-Nord, du Nord, de l'Adamaoua et de l'Est) s'illustrent par les plus grandes proportions de ménages ayant au moins 5 enfants de 0-17 ans.

Tableau 3.7: Répartition des ménages selon le nombre d'enfants de 0-17 ans par région d'enquête et milieu de résidence

	Répartition des ménages (%) par nombre d'enfants (0-17 ans)					
	Aucun	1-2	3-4	5-6	7-8	9 ou +
Région d'enquête						
Douala	39,6	34,3	21,0	4,5	0,6	0,0
Yaoundé	32,7	37,1	21,3	7,8	0,9	0,2
Adamaoua	21,9	31,9	20,8	16,4	4,6	4,4
Centre	35,9	30,2	23,0	7,4	2,7	0,7
Est	23,6	32,1	25,3	10,7	5,9	2,5
Extrême-Nord	18,7	32,8	24,0	15,1	5,8	3,6
Littoral	37,2	34,1	21,5	5,6	1,3	0,3
Nord	22,3	30,3	24,5	14,5	4,8	3,6
Nord-Ouest	25,7	37,4	25,8	9,7	1,2	0,2
Ouest	23,9	32,7	27,3	12,8	2,3	1,0
Sud	28,6	28,8	24,1	11,2	4,8	2,5
Sud-Ouest	41,1	31,9	21,2	5,1	0,4	0,3
Milieu de résidence						
Urbain	33,5	34,4	21,8	7,9	1,7	0,7
Rural	26,6	32,6	24,4	11,2	3,3	1,9
Cameroun	29,2	33,3	23,4	10,0	2,7	1,4

Source: ECAM3, INS

3.5. Caractéristiques des enfants en matière d'éducation

L'examen du taux net global de scolarisation 6-14 ans montre qu'au cours de l'année scolaire 2006/2007, sur 10 enfants, près de 8 étaient inscrits dans une école.

L'on remarque que la fréquentation scolaire est plus élevée en milieu urbain qu'en milieu rural. Suivant les régions d'enquête, l'Extrême Nord (51,5%), le Nord (60,5%) et l'Adamaoua (62,8%) présentent les taux de scolarisation les plus bas.

Par rapport au niveau de vie, les enfants vivants dans les ménages non pauvres fréquentent plus les écoles que ceux vivants dans les ménages pauvres (88,9% contre 70,4%). Cette situation varie peu selon le sexe de l'enfant.

Le taux net global de scolarisation (TNS) est le rapport du nombre total d'enfants fréquentant une école au cours de l'année scolaire au nombre total d'enfants âgés de 6-14ans (ou 6-11 ans) Pour l'ensemble des enfants scolarisables, le taux de fréquentation scolaire est obtenu en divisant le nombre des enfants âgés de 6 à 14 ans et déclarés scolarisés (qui fréquentent) une école au moment de l'enquête, quel que soit le niveau d'enseignement, par le nombre total des enfants de cette tranche d'âges. La prise en compte du niveau d'enseignement permet de calculer des taux bruts et des taux nets. Le taux brut de scolarisation ou de fréquentation scolaire dans l'enseignement primaire est calculé en divisant le nombre des enfants qui sont scolarisés dans l'enseignement primaire, quel que soit leur âge, par le nombre total d'enfants de la tranche d'âges légalement retenue pour l'enseignement primaire. Le taux net correspondant considère au numérateur l'effectif des enfants scolarisés dans le primaire et relevant de la tranche d'âges considérés.

Tableau 3.8: Taux net de scolarisation globale (6-14 ans) suivant la région d'enquête, le sexe, le niveau de vie et le milieu de résidence

	Garçons			Filles			Ensemble		
	Pauvres	Non pauvres	Ensemble	Pauvres	Non pauvres	Ensemble	Pauvres	Non pauvres	Ensemble
Région d'enquête									
Douala	96,6	96,8	96,8	100,0	99,0	99,0	98,7	97,9	98,0
Yaoundé	100,0	97,2	97,5	97,3	96,9	97,0	98,6	97,1	97,2
Adamaoua	73,4	78,7	75,4	45,9	59,4	51,3	59,2	68,5	62,8
Centre	95,3	97,1	96,1	94,0	95,5	94,9	94,7	96,2	95,5
Est	67,8	89,1	76,4	63,4	91,7	74,2	65,6	90,3	75,3
Extrême-Nord	59,0	60,7	59,4	39,7	50,6	42,6	49,8	56,0	51,5
Littoral	89,5	95,0	93,0	93,3	98,3	96,3	91,4	96,5	94,6
Nord	63,9	73,2	66,4	50,7	62,1	54,0	57,6	67,7	60,5
Nord-Ouest	88,4	93,3	90,3	91,7	93,2	92,3	89,9	93,3	91,3
Ouest	94,8	95,5	95,2	93,2	97,2	95,8	94,0	96,3	95,5
Sud	92,2	96,3	94,9	95,5	97,3	96,6	94,0	96,8	95,8
Sud-Ouest	90,0	96,4	93,9	89,8	98,1	95,0	89,9	97,3	94,4
Milieu de résidence									
Urbain	86,8	94,8	93,5	87,1	94,3	93,1	87,0	94,6	93,3
Rural	73,6	84,1	77,3	63,2	82,5	70,4	68,5	83,3	73,9
Cameroun	74,8	89,4	82,1	65,7	88,4	77,5	70,4	88,9	79,8

Source: ECAM3, INS

Le taux net global de scolarisation des enfants de la tranche d'âge 12-18 ans⁴, est de 74,7%. Ce taux est de 78,3% dans le groupe des non pauvres, tandis qu'il est de 70,1% chez les pauvres, soit un écart de 8,2 points. Une des explications de cet écart résiderait dans le fait que les enfants des ménages pauvres entrent précocement dans la vie active contrairement aux enfants des ménages non pauvres.

Le tableau 3.10 présente la proportion des enfants de 5-17 ans actuellement scolarisés. Il ressort de ces résultats que près de 9 enfants sur 10 de cette tranche d'âge sont scolarisés et que les écarts sont faibles entre les filles (90,2%) et les garçons (92,7%).

Cette proportion décroît avec l'âge passant de 99,1% chez les enfants de 5 ans à 88% chez ceux de 14 ans et à 66,5% chez ceux de 17 ans. Cette tendance est maintenue tant chez les garçons que chez les filles.

Entre 5 et 12 ans, les écarts sont quasiment nuls entre filles et garçons et un peu plus élevés à partir de 13 ans et ce à la faveur des garçons. Ainsi à 17 ans, 72,1% de garçons sont scolarisés contre 60,1% de filles seulement.

⁴ La tranche d'âge 12-18 ans correspond à celle des enfants normalement inscrits dans le cycle secondaire de l'enseignement au Cameroun

Tableau 3.9: Taux net de scolarisation globale des enfants de 12-18 ans, suivant la région d'enquête, le sexe, le niveau de vie et le milieu de résidence

	Garçons			Filles			Ensemble		
	Pauvres	Non pauvres	Ensemble	Pauvres	Non pauvres	Ensemble	Pauvres	Non pauvres	Ensemble
Région									
Douala	89,6	80,1	80,8	78,0	87,6	87,0	84,4	83,9	84,0
Yaoundé	83,7	80,3	80,5	91,9	80,9	81,5	87,7	80,6	81,0
Adamaoua	80,7	78,0	79,4	38,5	50,8	44,4	58,2	63,1	60,5
Centre	86,9	93,8	90,1	82,6	80,5	81,4	85,2	87,0	86,1
Est	67,5	79,7	72,9	50,3	59,9	55,1	58,4	68,1	63,0
Extrême-Nord	64,1	61,0	63,2	38,4	44,3	40,4	52,5	52,1	52,4
Littoral	82,0	83,6	82,9	85,0	84,2	84,5	83,4	83,9	83,7
Nord	75,7	70,8	74,2	52,9	46,4	50,3	64,9	57,1	62,1
Nord-Ouest	84,4	84,2	84,3	82,6	81,2	81,9	83,5	82,6	83,1
Ouest	88,3	93,4	91,6	87,6	83,5	84,7	88,0	88,3	88,2
Sud	89,7	92,6	91,4	95,5	85,0	89,0	91,9	89,4	90,4
Sud-Ouest	84,2	90,4	88,1	75,9	81,0	79,4	80,6	85,7	83,9
Milieu de résidence									
Urbain	79,8	82,6	82,1	77,8	81,0	80,6	78,9	81,8	81,3
Rural	77,0	83,0	79,3	59,4	67,1	62,8	68,9	74,7	71,3
Cameroun	77,3	82,8	80,2	61,6	74,2	69,0	70,1	78,3	74,7

Source: ECAM3, INS

Tableau 3.10: Nombre et proportion d'enfants de 5-17 ans actuellement scolarisés, par sexe et âge

Age	Total		Garçons scolarisés		Filles scolarisées	
	Effectif scolarisé	% scolarisé	Effectif scolarisé	% scolarisé	Effectif scolarisé	% scolarisé
5	288 249	99,1	153 507	98,6	134 742	99,7
6	393 573	98,6	200 083	98,8	193 490	98,3
7	487 426	98,4	236 102	98,7	251 324	98,1
8	433 444	98,2	228 040	98,4	205 404	98,0
9	367 976	98,2	183 667	98,8	184 309	97,7
10	467 223	96,9	251 081	97,2	216 142	96,7
11	337 219	97,6	180 916	97,5	156 303	97,8
12	393 057	95,4	218 502	94,9	174 555	95,9
13	333 075	92,5	176 742	94,2	156 333	90,7
14	345 829	88,2	184 033	90,0	161 796	86,3
15	315 483	80,7	175 692	83,4	139 791	77,6
16	242 202	73,8	131 310	78,7	110 892	68,7
17	245 372	66,5	142 730	72,1	102 642	60,1
Ensemble	4 650 128	91,5	2 462 405	92,7	2 187 723	90,2

Source: ECAM3, INS

Conclusion partielle

Au terme de ce chapitre, il ressort que la population camerounaise est relativement jeune, même si depuis quelques années, il y a une amorce vers le «vieillessement». Bien qu'il y ait plus de femmes que d'hommes dans la population de façon générale, on observe plutôt une surreprésentation des garçons chez les enfants de moins de 18 ans. De même, la proportion des ménages ayant un grand nombre d'enfants de moins de 18 ans baisse au fur et à mesure que la taille du ménage augmente. Par ailleurs, c'est dans les régions à incidence de pauvreté les plus élevées qu'il y a le plus de ménages ayant des enfants de moins de 18 ans. Les enfants vivant dans les ménages non pauvres fréquentent plus les écoles que ceux vivant dans les ménages pauvres.

ACTIVITES EXERCEES PAR LES ENFANTS

4

Ce chapitre présente les activités exercées par les enfants de 5-17 ans au Cameroun. Dans un premier temps, il est question d'identifier les types d'activités auxquelles sont astreints les enfants avec un aperçu sur les enfants inactifs ou inoccupés. Ensuite, est examinée la contribution des enfants aux tâches ménagères. Par ailleurs, un rapprochement est fait entre les activités exercées par les enfants et leur fréquentation scolaire. Il se termine par l'analyse des caractéristiques de l'activité économique des enfants tout en insistant sur les secteurs dans lesquels ils travaillent, leur statut et l'intensité du travail.

4.1. Activités économiques des enfants au Cameroun

Le tableau 4.1 illustre que l'insertion des enfants de 5-12 ans dans les activités économiques a concerné plus de la moitié des enfants au cours des 12 derniers mois précédant l'enquête. Lorsque la période de référence est ramenée aux 7 derniers jours, ce sont 41% des enfants qui sont occupés économiquement. *Dans la suite (sauf précision supplémentaire), la période de référence à considérer est celle des 7 derniers jours précédant l'enquête (l'activité économique courante).*

Tableau 4.1: Nombre et pourcentage d'enfants de 5-17 ans ayant travaillé au cours des 12 derniers mois et des 7 derniers jours par sexe, âge, région d'enquête et milieu de résidence

Caractéristiques	Enfants occupés économiquement				Total enfant
	12 derniers mois		7 derniers jours		
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre
Les deux sexes					
5-9	804 842	31,5	624 264	24,5	2 571 800
10-14	1 407 075	63,9	1 119 671	51,0	2 208 863
15-17	862 098	70,8	697 246	57,4	1 218 390
Garçons					
5-9	393 981	31,3	302 772	24,1	1 268 987
10-14	738 579	64,5	584 034	51,0	1 148 023
15-17	449 067	73,2	358 754	58,6	613 832
Ensemble garçons	1 581 627	52,4	1 245 560	41,4	3 030 842
Filles					
5-9	410 861	31,7	321 492	24,9	1 302 813
10-14	668 496	63,2	535 637	50,9	1 060 840
15-17	413 031	68,3	338 492	56,3	604 558
Ensemble filles	1 492 388	50,5	1 195 621	40,6	2 968 211
Région d'enquête					
Douala	70 217	15,8	44 733	10,0	449 070
Yaoundé	69 406	14,8	42 827	9,1	473 213
Adamaoua	229 114	69,2	201 378	60,9	332 806
Centre	206 884	47,5	160 487	36,8	436 521
Est	204 358	72,6	174 274	61,9	281 526
Extrême-Nord	636 750	54,0	569 603	48,5	1 185 537
Littoral	90 339	45,9	86 057	44,0	198 016
Nord	364 191	59,4	325 602	53,4	616 210
Nord-Ouest	399 929	61,4	238 611	36,8	651 724
Ouest	515 653	71,0	413 914	57,0	727 711
Sud	136 524	61,4	58 003	26,1	224 009
Sud-Ouest	150 650	35,7	125 692	30,1	422 710
Milieu de résidence					
Urbain	500 775	27,5	325 216	17,9	1 893 328
Rural	2 573 240	62,0	2 115 965	51,1	4 105 725
Ensemble	3 074 015	51,5	2 441 181	41,0	5 999 053

Source: ECAM3, INS

La participation des enfants aux activités économiques prend de l'ampleur avec l'âge. De 24,5% chez les 5-9 ans, elle atteint 57,4% chez les 15-17 ans, en passant par 51% chez les 10-14 ans. Les filles (40,6%) sont autant concernées que les garçons (41,4%). Suivant les régions d'enquête, les deux grandes métropoles (Yaoundé et Douala) se distinguent par de faibles proportions d'enfants occupés (en moyenne 1 enfants sur 10), à l'opposé de l'Est, de l'Ouest et de l'Adamaoua où en moyenne 6 enfants sur 10 exercent une activité économique. Par ailleurs, le travail des enfants est un phénomène beaucoup plus rural (51,1%) qu'urbain (17,9%).

4.2. Situation des enfants inactifs ou inoccupés

Les enfants économiquement inactifs se comptent plus chez les moins de 10 ans que chez leurs aînés de 10-17 ans. Selon le sexe, on enregistre relativement beaucoup plus de filles (58,3%) inoccupées que de garçons (41,7%).

Tableau 4.2: Répartition des enfants inoccupés par sexe selon le groupe d'âge

	5-9		10-14		15-17		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Garçons	195151	45,0	30112	35,8	25266	30,5	250529	41,7
Filles	238582	55,0	53973	64,2	57545	69,5	350100	58,3
Total	433733	100,0	84085	100	82811	100	600629	100

Source: ECAM3, INS

4.3. Tâches ménagères

L'implication des enfants à la réalisation des tâches ménagères contribue selon les familles à la socialisation de ces derniers. Il s'agit en général du nettoyage des ustensiles de cuisine ou de la maison, de la lessive, etc. Ces activités font partie des services non rémunérés aux ménages.

4.3.1. Taux de participation aux tâches ménagères

La grande majorité des enfants contribue à la réalisation des travaux ménagers à domicile (91,5%). Ce travail concerne presque autant les filles que les garçons respectivement 93,4% et 89,6%. En outre, à partir de 10 ans, la quasi-totalité des enfants réalise les tâches ménagères. Toutefois, chez les moins de 10 ans, les filles sont relativement plus sollicitées pour ces activités que les garçons (86,8% contre 79,8%).

Tableau 4.3: Enfants astreints aux tâches ménagères par âge, région d'enquête et milieu de résidence

	Nombre	Pourcentage de l'ensemble des enfants
Les deux sexes		
5-9	2 068 484	83,3
10-14	2 083 612	97,4
15-17	1 175 610	98,1
Garçons		
5-9	999 410	79,8
10-14	1 064 418	96,6
15-17	588 082	97,4
Ensemble garçons	2 651 910	89,6
Filles		
5-9	1 069 074	86,8
10-14	1 019 194	98,2
15-17	587 528	98,9
Ensemble filles	2 675 796	93,4
Région d'enquête		
Douala	408 344	89,0
Yaoundé	388 544	88,5
Adamaoua	277 880	94,7
Centre	406 978	94,7
Est	259 610	93,5
Extrême-Nord	963 592	84,4
Littoral	160 710	94,3
Nord	483 556	87,0
Nord-Ouest	635 130	96,9
Ouest	710 484	96,2
Sud	224 302	97,0
Sud-Ouest	408 576	94,9
Milieu de résidence		
Urbain	1670714	89,8
Rural	3656992	92,3
Ensemble	5327706	91,5

Source: ECAM3, INS

4.3.2. Nature des tâches ménagères

Le tableau 4.4 montre que la recherche de l'eau (73,6% d'enfants), le nettoyage des ustensiles de cuisine ou la maison (70,5% d'enfants) et dans une moindre mesure la lessive (63%) sont les principales tâches ménagères que réalisent les enfants de 5-17. En outre, l'analyse selon le sexe met en exergue qu'à l'exception de la recherche du bois, il y a relativement plus de filles que de

garçons pour chacune des activités retenues. En effet, il y'a environ 40% d'enfants filles comme garçons qui effectuent cette tâche.

Suivant le milieu de résidence, hormis la recherche de l'eau et du bois⁵, l'implication des enfants est quasiment identique dans les deux milieux de résidence. En milieu rural (où le problème d'eau se pose avec acuité), l'on constate que les enfants sont davantage impliqués dans la recherche d'eau qu'en milieu urbain, bien que les proportions d'enfants s'y adonnant restent élevées (78,6% en milieu rural contre 63% en milieu urbain). Pour ce qui est de la recherche du bois, le faible pourcentage d'enfants (15,7%) sollicités pour cette activité en milieu urbain s'expliquerait par le nombre relativement élevé de ménages utilisant des sources d'énergie moderne pour la cuisson.

Tableau 4.4: Principales tâches ménagères effectuées par les enfants par sexe, groupe d'âge, région d'enquête et milieu de résidence (en pourcentage)

	Cuisine	Course	Nettoyage des ustensiles et de la maison	Lessive	Recherche de l'eau	Ramassage du bois	Garde des enfants et personnes âgées	Autres
Les deux sexes								
5-9	7,6	26,4	58,5	35,0	63,1	30,4	30,4	9,5
10-14	34,1	47,6	80,4	80,2	82,1	47,9	30,4	17,4
15-17	53,4	61,5	77,7	90,3	80,3	46,5	30,6	20,0
Garçons								
5-9	4,4	25,2	47,9	32,3	58,7	29,4	27,5	9,9
10-14	19,8	43,4	68,2	78,1	80,5	47,7	22,6	14,3
15-17	28,3	51,1	65,0	89,2	79,8	49,6	19,4	16,0
Ensemble garçons	14,5	37,3	58,9	61,0	71,1	40,4	24,0	12,8
Filles								
5-9	10,7	27,6	69,3	37,7	67,6	31,4	33,3	9,1
10-14	46,1	52,0	93,3	82,4	83,8	48,1	38,7	20,6
15-17	71,3	72,1	90,7	91,4	80,8	43,3	41,9	24,2
Ensemble filles	37,8	45,7	82,4	65,0	76,2	39,9	37,0	16,4
Région d'enquête								
Douala	21,7	35,6	74,3	60,3	60,0	5,0	25,0	6,9
Yaoundé	20,1	27,8	71,7	61,7	64,5	11,3	24,1	7,4
Adamaoua	43,4	61,3	67,9	63,9	80,5	49,8	35,0	26,5
Centre	19,5	32,7	84,8	72,0	87,5	59,9	28,5	6,0
Est	36,7	50,7	73,1	68,4	81,8	58,5	36,9	11,7
Extrême-Nord	23,2	46,2	45,1	49,6	57,9	30,2	36,6	18,2
Littoral	40,4	58,3	83,7	64,4	75,4	36,8	31,0	21,8
Nord	29,6	55,7	52,1	60,3	63,2	23,0	26,1	3,1
Nord-Ouest	22,0	28,0	84,9	71,5	86,3	68,6	18,7	11,6
Ouest	39,5	49,0	81,1	74,7	83,1	62,5	44,2	35,4
Sud	35,2	43,0	87,4	64,2	90,0	36,7	50,3	11,5
Sud-Ouest	17,1	19,3	87,6	58,5	84,0	38,6	9,7	3,7
Milieu de résidence								
Urbain	26,3	39,3	72,4	63,1	63,0	15,7	28,3	14,5
Rural	27,2	42,4	69,6	62,9	78,6	51,6	31,4	14,6
Ensemble	26,9	41,4	70,5	63,0	73,6	40,1	30,4	14,6

Source: ECAM3, INS

4.3.3. Intensité des tâches ménagères

L'intensité des tâches ménagères est appréciée par rapport au volume horaire consacré à ces activités. La majorité des enfants exerçant des tâches ménagères (92,2%) alloue en moyenne moins de 22 heures par semaine auxdits travaux. Par semaine 44% d'enfants consacrent moins de 8 heures aux tâches ménagères, 33,6% y consacrent entre 8 et 14 heures et 14,6% entre 15-21 heures. Le pourcentage d'enfants consacrant plus de 28 heures par semaine aux tâches

⁵ Dans certaines circonstances, la recherche de l'eau et du bois fait partie des activités économiques.

ménagères est marginal. L'intensité des tâches ménagères augmente avec l'âge. Le pourcentage d'enfants qui consacrent moins de 8 heures par semaine aux tâches ménagères est plus élevé chez les 5-9 ans (60,6%) par rapport aux 10-14 ans (37,3%) et aux 15-17 ans (26,6%). A l'inverse, les moins jeunes (15-17 ans) sont relativement plus nombreux que les plus jeunes et consacrent plus de 8 heures par semaine.

L'intensité des tâches ménagères est quasiment la même pour les filles et les garçons; elle est plus prononcée chez les enfants du milieu rural que chez ceux du milieu urbain.

Tableau 4.5: Nombre et pourcentage d'enfants de 5-17 ans astreints aux tâches ménagères selon le nombre d'heures hebdomadaire, le milieu de résidence, le sexe et le groupe d'âge

	Enfants astreints aux tâches ménagères													
	Nombre d'heures allouées aux tâches ménagères pendant les 7 derniers jours précédant l'enquête													
	1 à 7		8 à 14		15 à 21		22 à 28		29 à 35		36 à 42		Plus de 42	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Milieu urbain														
Les deux sexes														
5-9	415154	71,93	119572	20,72	27280	4,73	11262	1,95	2240	0,39	770	0,13	866	0,15
10-14	304334	47,31	222574	34,6	76072	11,83	27146	4,22	8656	1,35	1976	0,31	2532	0,39
15-17	150622	33,37	162454	35,99	74606	16,53	32604	7,22	17722	3,93	5446	1,21	7898	1,75
Ensemble	870110	52,05	504600	30,18	177958	10,64	71012	4,25	28618	1,71	8192	0,49	11296	0,68
Garçons														
5-9	207436	72,91	60740	21,35	10194	3,58	4554	1,6	804	0,28	770	0,27	0	0
10-14	162344	52,42	105220	33,98	28850	9,32	11278	3,64	1778	0,57	52	0,02	174	0,06
15-17	95570	44,78	68816	32,25	29900	14,01	11956	5,6	5544	2,6	758	0,36	860	0,4
Ensemble garçons	465350	57,62	234776	29,07	68944	8,54	27788	3,44	8126	1,01	1580	0,2	1034	0,13
Filles														
5-9	207718	70,98	58832	20,1	17086	5,84	6708	2,29	1436	0,49	0	0	866	0,3
10-14	141990	42,56	117354	35,18	47222	14,16	15868	4,76	6878	2,06	1924	0,58	2358	0,71
15-17	55052	23,14	93638	39,35	44706	18,79	20648	8,68	12178	5,12	4688	1,97	7038	2,96
Ensemble filles	404760	46,84	269824	31,22	109014	12,61	43224	5	20492	2,37	6612	0,77	10262	1,19
Milieu rural														
Les deux sexes														
5-9	838522	56,19	432488	28,98	137180	9,19	48118	3,22	12688	0,85	11608	0,78	11602	0,78
10-14	472678	32,8	579906	40,24	284236	19,73	58642	4,07	24834	1,72	8616	0,6	12046	0,84
15-17	162820	22,45	273578	37,73	180242	24,86	70078	9,66	16380	2,26	7674	1,06	14340	1,98
Ensemble	1474020	40,29	1285972	35,15	601658	16,45	176838	4,83	53902	1,47	27898	0,76	37988	1,04
Garçons														
5-9	420714	58,78	211964	29,61	60450	8,45	14194	1,98	892	0,12	6480	0,91	1084	0,15
10-14	294950	39,06	299190	39,62	125002	16,55	23834	3,16	10144	1,34	640	0,08	1380	0,18
15-17	125512	33,44	146928	39,15	76124	20,28	19678	5,24	5052	1,35	0	0	2020	0,54
Ensemble garçons	841176	45,56	658082	35,64	261576	14,17	57706	3,13	16088	0,87	7120	0,39	4484	0,24
Filles														
5-9	417808	53,81	220524	28,4	76730	9,88	33924	4,37	11796	1,52	5128	0,66	10518	1,35
10-14	177728	25,91	280716	40,93	159234	23,22	34808	5,08	14690	2,14	7976	1,16	10666	1,56
15-17	37308	10,67	126650	36,21	104118	29,77	50400	14,41	11328	3,24	7674	2,19	12320	3,52
Ensemble filles	632844	34,92	627890	34,65	340082	18,77	119132	6,57	37814	2,09	20778	1,15	33504	1,85

Source: ECAM3, INS

Tableau 4.6: Nombre et pourcentage d'enfants de 5-17 ans astreints aux tâches ménagères par nombre d'heures hebdomadaire, sexe et groupe d'âge

	Nombre d'heures allouées aux tâches ménagères 7 derniers jours													
	1 à 7		8 à 14		15 à 21		22 à 28		29 à 35		36 à 42		Plus de 42	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Les deux sexes														
5-9	1253676	60,6	55206	26,7	16446	8,0	5938	2,9	14928	0,7	12378	0,6	12468	0,6
10-14	777012	37,3	80248	38,5	360308	17,3	85788	4,1	3349	1,6	10592	0,5	14578	0,7
15-17	313442	26,6	436032	37,1	254848	21,7	102682	8,7	34102	2,9	13120	1,1	22238	1,9
Ensemble	2344130	44,0	790572	33,6	779616	14,6	24785	4,7	8252	1,6	36090	0,7	49284	0,9
Garçons														
5-9	62815	60,6	272704	26,7	70644	8,0	18748	2,9	1696	0,7	7250	0,6	1084	0,6
10-14	457294	37,3	40441	38,5	153852	17,3	35112	4,1	11922	1,6	692	0,5	1554	0,7
15-17	221082	26,6	215744	37,1	106024	21,7	31634	8,7	10596	2,9	758	1,1	2880	1,9
Ensemble garçons	1306526	44,0	892858	33,6	33052	14,6	85494	4,7	24214	1,6	8700	0,7	5518	0,9
Filles														
5-9	625526	58,5	279356	26,1	93816	8,8	40632	3,8	13232	1,2	5128	0,5	11384	1,1
10-14	319718	31,4	39807	39,1	206456	20,3	50676	5,0	21568	2,1	9900	1,0	13024	1,3
15-17	9236	15,7	220288	37,5	148824	25,3	71048	12,1	23506	4,0	12362	2,1	19358	3,3
Ensemble filles	1037604	38,8	897714	33,5	449096	16,8	162356	6,1	58306	2,2	27390	1,0	43766	1,6

Source: ECAM3, INS

4.4. Fréquentation scolaire des enfants

4.4.1. Activité économique et fréquentation scolaire des enfants

Parmi les enfants âgés de 5-17 ans, 48,9% vont à l'école uniquement et 28,7% étudient en travaillant simultanément. De même, 12,3% travaillent uniquement et 10,1% ne fréquentent une école, ni ne travaillent. Cependant, la proportion des enfants qui travaillent uniquement croît avec l'âge.

L'analyse selon le sexe révèle une disparité entre les garçons et les filles. Le pourcentage des filles qui travaillent uniquement est plus élevé que celui des garçons (14,3% contre 10,3%). Pour ceux qui ne fréquentent pas l'école et ne travaillent pas, la même tendance est observée (11,9% contre 8,3%). Par ailleurs 31% de garçons combinent école et travail contre 26% de filles.

Suivant la région d'enquête, plus de 70% des enfants de Yaoundé, de Douala et du Sud ont comme seule occupation les études. Selon le milieu de résidence, 75,4% des enfants en milieu urbain contre 37,3% en milieu rural font uniquement les études.

Tableau 4.7: Type d'activité des enfants par sexe, groupe d'âge, région d'enquête et milieu de résidence

	Total enfant	Travail uniquement		Ecole uniquement		Travail et école		Ni école, ni travail	
		Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Les deux sexes									
5-9	2 542 891	155 297	6,1	1 485 733	58,4	468 128	18,4	433 733	17,1
10-14	2 196 488	245 003	11,2	992 958	45,2	874 442	39,8	84 085	3,8
15-17	1 213 647	330 312	27,2	433 833	35,8	366 691	30,2	82 811	6,8
Garçons									
5-9	1 254 205	67 727	5,4	756 282	60,3	235 045	18,7	195 151	15,6
10-14	1 144 409	105 154	9,2	530 263	46,3	478 880	41,9	30 112	2,6
15-17	612 448	138 527	22,6	228 501	37,3	220 154	36,0	25 266	4,1
Ensemble garçons	3 011 062	311 408	10,3	1 515 046	50,3	934 079	31,0	250 529	8,3
Filles									
5-9	1 288 686	87 570	6,8	729 451	56,6	233 083	18,1	238 582	18,5
10-14	1 052 079	139 849	13,3	462 695	44,0	395 562	37,6	53 973	5,1
15-17	601 199	191 785	31,9	205 332	34,2	146 537	24,4	57 545	9,6
Ensemble filles	2 941 964	419 204	14,3	1 397 478	47,5	775 182	26,4	350 100	11,9
Région d'enquête									
Douala	445 308	19 447	4,4	380 069	85,4	25 286	5,7	20 506	4,6
Yaoundé	469 200	13 892	3,0	402 801	85,9	28 635	6,1	23 872	5,1
Adamaoua	329 998	87 775	26,6	9 412	28,5	113 603	34,4	34 500	10,5
Centre	435 853	23 172	5,3	256 262	58,8	137 315	31,5	19 104	4,4
Est	281 453	57 345	20,4	81 825	29,1	116 856	41,5	25 427	9,0
Extrême-Nord	1 172 376	281 927	24,1	322 921	27,5	286 967	24,5	280 561	23,9
Littoral	195 735	12 666	6,5	103 659	53,0	73 391	37,5	6 019	3,1
Nord	609 175	110 000	18,1	163 248	26,8	215 376	35,4	120 551	19,8
Nord-Ouest	648 507	51 795	8,0	376 505	58,1	186 816	28,8	33 391	5,2
Ouest	724 968	37 744	5,2	294 388	40,6	376 170	51,9	16 666	2,3
Sud	222 637	9 197	4,1	157 483	70,7	48 806	21,9	7 151	3,2
Sud-Ouest	417 816	25 652	6,1	279 243	66,8	100 040	23,9	12 881	3,1
Milieu de résidence									
Urbain	1 816 738	91 669	5,1	1 369 282	75,4	233 004	12,8	122 783	6,8
Rural	4 136 288	638 943	15,5	1 543 242	37,3	1 476 257	35,7	477 846	11,6
Ensemble	5 953 026	730 612	12,3	2 912 524	48,9	1 709 261	28,7	600 629	10,1

Source: ECAM3, INS

4.4.2. Intensité des activités et fréquentation scolaire

Le nombre médian d'heures consacré chaque semaine aux activités économiques pour les enfants occupés de 5-17 ans est de 14 heures. Il augmente avec l'âge allant de 10 heures pour les 5-9 ans à 24 heures pour les 15-17 ans. Les enfants de 15-17 ans sont donc les plus exposés.

Ce nombre d'heure médian ne varie pas suivant le sexe. Toutefois, les filles de 15-17 ans ont un nombre médian d'heures de travail plus élevé (28 heures) que celui des garçons (22 heures).

Les enfants non scolarisés ont un nombre médian d'heures de travail plus important que les enfants scolarisés. Par ailleurs, la prise en compte du milieu de résidence montre que pour les enfants non scolarisés du milieu urbain, le nombre médian d'heures de travail est plus important (42 heures) que celui de ceux du milieu rural qui se situe à 35 heures et cette tendance se trouve inversée chez les enfants scolarisés avec toutefois un écart moindre (8 contre 10).

Pour ce qui est des tâches ménagères, le nombre d'heures médian consacré par semaine par les enfants de 5-17 ans est égal à la moitié de celui consacré aux activités économiques. Ce qui n'est pas surprenant dans la mesure où l'activité économique de l'enfant procure très souvent un revenu additionnel aux ménages. Hormis le groupe d'enfants de 15-17 ans qui ne sont pas scolarisés et pour lequel on note qu'ils réalisent un nombre d'heures médian d'activités ménagères par semaine relativement important (9 heures chez les garçons et 18 heures chez les filles), la scolarisation des enfants semble ne pas être corrélée au nombre d'heure de travail consacrées aux tâches ménagères pour les groupes d'âges 5-9 ans et 10-14 ans.

Tableau 4.8: Nombre médian d'heures consacrées chaque semaine aux activités économiques ou aux tâches ménagères par les enfants occupés de 5 - 17 ans scolarisés et non scolarisés par sexe, groupe d'âge et milieu de résidence.

Caractéristiques	Durée médiane des activités économiques chez les enfants occupés			Durée médiane des tâches ménagères		
	Non Scolarisés	Scolarisés	Total	Non scolarisés	scolarisés	Total
Les deux sexes						
5-9	25	8	10	7	7	7
10-14	35	10	14	11	9	9
15-17	36	10	24	14	11	12
Garçons						
5-9	30	8	10	5	7	7
10-14	36	10	14	10	9	9
15-17	42	10	22	9	10	10
Ensemble garçons	36	10	14	7	8	8
Filles						
5-9	21	8	10	7	7	7
10-14	35	9	14	13	10	10
15-17	36	10	28	18	12	14
Ensemble filles	35	9	15	12	9	9
Milieu de résidence						
Urbain	42	8	12	11	7	7
Rural	35	10	15	10	9	9
Ensemble	35	10	14	10	9	9

Source: ECAM3, INS

Une analyse selon le milieu de résidence permet d'observer que les enfants non scolarisés du milieu urbain réalisent un nombre médian d'heures de tâches ménagères relativement important (11 heures) comparativement à celui des enfants scolarisés qui se situe à 7 heures. Mais, en milieu rural, la scolarisation n'a presque pas d'influence sur les tâches ménagères des enfants car les non scolarisés travaillent autant que les scolarisés (10 heures contre 9 heures).

4.5. Caractéristiques de l'activité économique des enfants

Cette partie traite du secteur d'activité des enfants occupés, du statut et de l'intensité de leur travail.

4.5.1. Secteur d'activité des enfants occupés

En général, les enfants travaillent majoritairement dans les secteurs de l'agriculture, de la pêche, de la sylviculture et de la chasse (85,2%). Le pourcentage d'enfants exerçant dans ces secteurs décroît avec l'âge passant de 90,8% pour les 5-9 ans à 76,3% pour les 15-17 ans. L'on note une évolution inverse dans les autres secteurs. Ce qui laisse penser qu'au fur et à mesure que l'enfant grandit, il migre du secteur primaire vers les autres secteurs.

Le commerce et la restauration emploient 7,9% des enfants occupés et le secteur de l'industrie manufacturière occupe 4,3%. La répartition selon le sexe montre que les garçons sont autant impliqués que les filles dans les activités susmentionnées. En outre, l'implication tant des garçons que des filles dans les secteurs du commerce et de la restauration paraît plus importante que dans le secteur de l'industrie en général.

La répartition des enfants occupés selon la région d'enquête et le milieu de résidence par secteur d'activité et par âge laisse apparaître d'autres réalités concernant leurs activités. En effet, 9 enfants sur 10 vivant en milieu rural exercent dans le secteur primaire (agriculture, pêche, sylviculture, chasse). C'est dire que presque tous les enfants du milieu rural sont impliqués dans les travaux relevant typiquement de ce milieu. Une infime proportion (4,2%) est impliquée dans le commerce de gros et de détails, les restaurants et services de restauration tandis que seulement 2,8% sont employés dans l'industrie manufacturière.

En milieu urbain, les activités agricoles concernent 42,2% des enfants occupés. Comparé à la zone rurale, on note une présence plus marquée des citadins de moins de 18 ans d'abord dans le commerce et restaurants (32,3%), de même que dans l'industrie manufacturière (14,2%).

Suivant la région d'enquête, en dehors de Douala, Yaoundé toutes les autres régions concentrent au moins 8 enfants sur 10 dans les activités agropastorales.

A Douala et à Yaoundé, le secteur des infrastructures manufacturières occupe respectivement 20,1 % et 13,4 % des enfants occupés économiquement. Ces proportions augmentent en faveur du commerce et de la restauration qui dans ces deux régions occupent respectivement 56,1% et 43,1% des enfants.

Tableau 4.9: Nombre et pourcentage d'enfants occupés de 5-17 ans par sexe, groupe d'âge et secteur d'activité

Caractéristiques	Secteur d'activité														Tous les secteurs	
	Agriculture, pêche, sylviculture, chasse		Industries minières et extractives*		Industries manufacturières		Construction*		commerce de gros et de détails, restaurants et services de restauration		Transport, entreposage et communication*		Autre secteur		Nombre	%
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%		
Les deux sexes																
5-9	566 878	90,8	0	0,0	14 548	2,3	0	0,0	40 233	6,4	0	0,0	2 605	0,4	624 264	100,0
10-14	979 432	87,5	995	0,1	39 890	3,6	898	0,1	83 625	7,5	1 948	0,2	12 658	1,1	1 119 446	100,0
15-17	531 743	76,3	0	0,0	49 871	7,2	5 724	0,8	69 038	9,9	7 218	1,0	33 029	4,7	696 623	100,0
Ensemble	2 078 053	85,2	995	0,0	104 309	4,3	6 622	0,3	192 896	7,9	9 166	0,4	48 292	2,0	2 440 333	100,0
Garçons																
5-9	278 933	92,1	0	0,0	4 723	1,6	0	0,0	19 116	6,3	0	0,0	0	0,0	302 772	100,0
10-14	523 514	89,7	995	0,2	13 868	2,4	898	0,2	35 478	6,1	1 948	0,3	7 108	1,2	583 809	100,0
15-17	265 619	74,0	0	0,0	20 296	5,7	5 669	1,6	37 887	10,6	7 218	2,0	22 065	6,2	358 754	100,0
Ensemble garçons	1 068 066	85,8	995	0,1	38 887	3,1	6 567	0,5	92 481	7,4	9 166	0,7	29 173	2,3	1 245 335	100,0
Filles																
5-9	287 945	89,6	0	0,0	9 825	3,1	0	0,0	21 117	6,6	0	0,0	2 605	0,8	321 492	100,0
10-14	455 918	85,1	0	0,0	26 022	4,9	0	0,0	48 147	9,0	0	0,0	5 550	1,0	535 637	100,0
15-17	266 124	78,8	0	0,0	29 575	8,8	55	0,0	31 151	9,2	0	0,0	10 964	3,3	337 869	100,0
Ensemble filles	1 009 987	84,5	0	0,0	65 422	5,5	55	0,0	100 415	8,4	0	0,0	19 119	1,6	1 194 998	100,0

Source: ECAM3, INS

* A interpréter avec précaution compte tenu de la taille faible de ces branches d'activité dans l'échantillon total.

Tableau 4.10: Nombre et pourcentage d'enfants occupés de 5-17 ans par région d'enquête, milieu de résidence et secteur d'activité

	Secteur d'activité												Tous les secteurs			
	Agriculture, pêche, sylviculture, chasse		Industries minières et extractives*		Industries manufacturières		Construction*		commerce de gros et de détails, restaurants et services de restauration		Transport, entreposage et communication*		Autre secteur		Nombre	%
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%		
Région d'enquête																
Douala	2 838	6,3	0	0,0	9 007	20,1	1 266	2,8	25 095	56,1	769	1,7	5 758	12,9	44 733	100,0
Yaoundé	9 081	21,2	0	0,0	5 736	13,4	2 503	5,8	18 447	43,1	1 013	2,4	6 047	14,1	42 827	100,0
Adamaoua	168 283	83,6	422	0,2	14 177	7,0	431	0,2	15 710	7,8	879	0,4	1 476	0,7	201 378	100,0
Centre	138 274	86,2	0	0,0	3 862	2,4	862	0,5	11 226	7,0	695	0,4	5 568	3,5	160 487	100,0
Est	160 246	92,0	0	0,0	2 953	1,7	0	0,0	9 936	5,7	745	0,4	394	0,2	174 274	100,0
Extrême-Nord	514 784	90,4	0	0,0	23 289	4,1	147	0,0	25 439	4,5	864	0,2	5 080	0,9	569 603	100,0
Littoral	70 590	82,0	0	0,0	5 152	6,0	216	0,3	8 881	10,3	332	0,4	886	1,0	86 057	100,0
Nord	301 123	92,5	0	0,0	6 545	2,0	302	0,1	15 134	4,7	544	0,2	1 954	0,6	325 602	100,0
Nord-Ouest	199 989	84,0	0	0,0	10 328	4,3	0	0,0	17 270	7,3	855	0,4	9 771	4,1	238 213	100,0
Ouest	363 262	87,9	573	0,1	14 225	3,4	714	0,2	26 827	6,5	1 758	0,4	6 105	1,5	413 464	100,0
Sud	45 656	78,7	0	0,0	4 627	8,0	181	0,3	5 237	9,0	558	1,0	1 744	3,0	58 003	100,0
Sud-Ouest	103 927	82,7	0	0,0	4 408	3,5	0	0,0	13 694	10,9	154	0,1	3 509	2,8	125 692	100,0
Milieu de résidence																
Urbain	137 043	42,2	0	0,0	46 102	14,2	5 043	1,6	104 755	32,3	4 585	1,4	27 238	8,4	345 572	100,0
Rural	1 941 010	91,8	995	0,1	58 207	2,8	1 579	0,1	88 141	4,2	4 581	0,2	21 054	1,0	2 094 761	100,0
Ensemble	2 078 053	85,2	995	0,0	104 309	4,3	6 622	0,3	192 896	7,9	9 166	0,4	48 292	2,0	2 440 333	100,0

Source: ECAM3, INS

* A interpréter avec précaution compte tenu de la taille faible de ces branches d'activité dans l'échantillon total.

L'analyse selon la profession montre qu'en dehors d'être agriculteurs, pêcheurs ou éleveurs, les enfants occupés économiquement sont aussi en des proportions non négligeables des employés, indépendants du commerce, artisans et ouvriers de l'industrie.

Les garçons sont nombreux à travailler en tant qu'agriculteur, pêcheur, éleveurs (86,2%). Il en est de même des filles qui sont 84,7% à exercer ces professions. Cette proportion décroît avec l'âge de l'enfant, passant de 91,1% chez les 5-9 ans à 77% chez les 15-17 ans.

Tableau 4.11: Nombre et pourcentage d'enfants occupés de 5-17 ans selon la profession par sexe et groupe d'âge

	Professions									
	Agriculteur, pêcheur, éleveur		employé et indépendant du commerce		employé hors commerce		Artisan et ouvrier de l'industrie		Artisan et ouvrier des services	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Les deux sexes										
5-9	568 452	91,1	27 969	4,5	3 628	0,6	11 814	1,9	12 401	2,0
10-14	980 294	87,7	62 275	5,6	8 074	0,7	42 611	3,8	25 149	2,3
15-17	535 927	77,0	50 171	7,2	18 467	2,7	62 219	8,9	29 175	4,2
Ensemble	2 084 673	85,5	140 415	5,8	30 169	1,2	116 644	4,8	66 725	2,7
Garçons										
5-9	278 883	92,1	11 086	3,7	1 673	0,6	5 045	1,7	6 085	2,0
10-14	523 500	89,8	30 386	5,2	2 987	0,5	17 133	2,9	9 133	1,6
15-17	270 069	75,4	29 634	8,3	10 408	2,9	33 256	9,3	14 723	4,1
Ensemble garçons	1 072 452	86,2	71 106	5,7	15 068	1,2	55 434	4,5	29 941	2,4
Filles										
5-9	289 569	90,1	16 883	5,3	1 955	0,6	6 769	2,1	6 316	2,0
10-14	456 794	85,3	31 889	6,0	5 087	1,0	25 478	4,8	16 016	3,0
15-17	265 858	78,7	20 537	6,1	8 059	2,4	28 963	8,6	14 452	4,3
Ensemble filles	1 012 221	84,7	69 309	5,8	15 101	1,3	61 210	5,1	36 784	3,1

Source: ECAM3, INS

4.5.2. Situation des enfants dans l'emploi

La majorité des enfants occupés (78,4%) exerce des travaux non rémunérés en qualité de travailleurs familiaux. Près de 5% des enfants occupés sont des indépendants et 3,8% sont des travailleurs salariés tandis que 12,5% d'entre eux sont des travailleurs familiaux rémunérés.

En milieu rural, 80,5% des enfants occupés sont des travailleurs non rémunérés, contre 64,7% en milieu urbain. Dans ce dernier milieu, on trouve 7,4% d'enfants travailleurs indépendants et 16% qui sont des travailleurs réguliers.

Tableau 4.12: Nombre et pourcentage d'enfants occupés économiquement de 5-17 ans par région d'enquête et milieu de résidence et selon la situation dans l'emploi

	Situation dans l'emploi							
	Indépendants		Travailleur salarié		Travailleur familial non rémunéré		Travailleur familial rémunéré	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Région d'enquête								
Douala	5 241	11,7	12 246	27,4	21 953	49,1	5 293	11,8
Yaoundé	5 356	12,6	11 603	27,3	13 351	31,4	12 153	28,6
Adamaoua	15 860	7,9	2 923	1,5	171 600	85,3	10 706	5,3
Centre	12 871	8,0	8 500	5,3	100 791	62,8	38 325	23,9
Est	5 482	3,2	850	0,5	166 739	95,7	1 203	0,7
Extrême-Nord	34 389	6,1	11 078	2,0	499 357	87,9	23 276	4,1
Littoral	2 342	2,7	4 198	4,9	77 395	89,9	2 122	2,5
Nord	16 979	5,2	5 351	1,7	277 499	85,5	24 849	7,7
Nord-Ouest	16 487	6,9	14 896	6,2	99 624	41,8	107 604	45,1
Ouest	7 982	1,9	12 473	3,0	385 772	93,2	7 687	1,9
Sud	2 102	3,6	2 103	3,6	50 790	87,6	3 008	5,2
Sud-Ouest	4 575	3,6	5 891	4,7	45 769	36,4	69 457	55,3
Milieu de résidence								
Urbain	24 066	7,4	52 051	16,0	210 231	64,7	38 504	11,9
Rural	105 600	5,0	40 061	1,9	1 700 409	80,5	267 179	12,6
Ensemble	129 666	5,3	92 112	3,8	1 910 640	78,4	305 683	12,5

Source: ECAM3, INS

4.5.3. Intensité du travail économique des enfants

L'intensité du travail économique des enfants est saisie à travers le nombre moyen d'heures de travail par semaine. Elle traduit la charge de travail économique des enfants. La moitié des enfants de 5-17 ans occupés consacre moins de 15 heures par semaine à ces activités économiques. Parmi les garçons de 5-9 ans économiquement occupés, environ 63% ont travaillé moins de 15 heures par semaine. Cette proportion est de l'ordre de 59% chez les filles. Pour la même tranche d'âge, 3,6% des enfants ont travaillé entre 22 et 28 heures par semaine. La proportion de garçons de cette tranche d'âge ayant travaillé économiquement plus de 42 heures par semaine est de 5,3%. Cette proportion baisse chez les filles et se situe à 3,5%. Pour cette dernière tranche d'heures, l'intensité croît avec l'âge et se situe à 19% chez les garçons de 15-17 ans et à 13,3% chez les filles (voir le tableau 4.14).

Conclusion partielle

Pour un effectif d'environ 6 millions d'enfants âgés de 5-17 ans, près de quatre enfants sur dix sont occupés économiquement. Ce pourcentage est sensiblement le même aussi bien chez les filles que chez les garçons. Cependant, des disparités importantes sont observées selon le milieu de résidence et la région d'enquête. En fait, en milieu urbain, 18,3% des enfants sont occupés économiquement contre 51% en milieu rural. L'on note que l'entrée des enfants sur le marché du travail croît avec l'âge et ce indépendamment du sexe ou de la région d'enquête. La plupart des enfants occupés sont dans le secteur de l'agriculture, de la pêche, de la sylviculture et de la chasse (84,5%). Parmi eux, ce sont 78,4% qui exercent des travaux non rémunérés en qualité de travailleurs familiaux. En ce qui concerne les services non rémunérés aux ménages (couramment appelé tâches ménagères), le nettoyage des ustensiles de cuisine ou de la maison, la lessive et la recherche de l'eau et du bois constituent les principales tâches ménagères auxquelles les enfants sont astreints.

Tableau 4.13: Nombre et pourcentage d'enfants de 5-17 ans astreints à des activités économiques selon le nombre d'heures consacrées chaque semaine, par sexe et groupe d'âge

		Nombre d'heures consacrées aux activités économiques chaque semaine													
		1 à 7		8 à 14		15 à 21		22 à 28		29 à 35		36 à 42		Plus de 42	
		Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Les deux sexes															
5-9	213 237	34,3	165 739	26,7	86 523	13,9	22 197	3,6	54 691	8,8	51 754	8,3	27 280	4,4	
10-14	274 594	24,6	317 489	28,4	122 125	10,9	73 028	6,5	124 940	11,2	132 356	11,8	73 302	6,6	
15-17	117 442	16,9	138 925	20,0	79 694	11,5	35 654	5,1	79 667	11,5	129 989	18,7	112 524	16,2	
Ensemble	605 273	24,9	622 153	25,6	288 342	11,9	130 879	5,4	259 298	10,7	314 099	12,9	213 106	8,8	
Garçons															
5-9	104 408	34,7	84 376	28,0	33 466	11,1	9 825	3,3	28 178	9,4	25 020	8,3	15 996	5,3	
10-14	145 724	25,0	160 391	27,5	52 999	9,1	40 708	7,0	69 514	11,9	71 825	12,3	41 289	7,1	
15-17	68 440	19,2	74 343	20,9	36 246	10,2	19 583	5,5	32 602	9,2	57 488	16,1	67 708	19,0	
Ensemble garçons	318 572	25,7	319 110	25,7	122 711	9,9	70 116	5,7	130 294	10,5	154 333	12,4	124 993	10,1	
Filles															
5-9	108 829	34,0	81 363	25,4	53 057	16,6	12 372	3,9	26 513	8,3	26 734	8,4	11 284	3,5	
10-14	128 870	24,1	157 098	29,3	69 126	12,9	32 320	6,0	55 426	10,4	60 531	11,3	32 013	6,0	
15-17	49 002	14,5	64 582	19,1	43 448	12,9	16 071	4,8	47 065	14,0	72 501	21,5	44 816	13,3	
Ensemble filles	286 701	24,0	303 043	25,4	165 631	13,9	60 763	5,1	129 004	10,8	159 766	13,4	88 113	7,4	

Source: ECAM3, INS

INCIDENCE ET CARACTERISTIQUES DU TRAVAIL DES ENFANTS

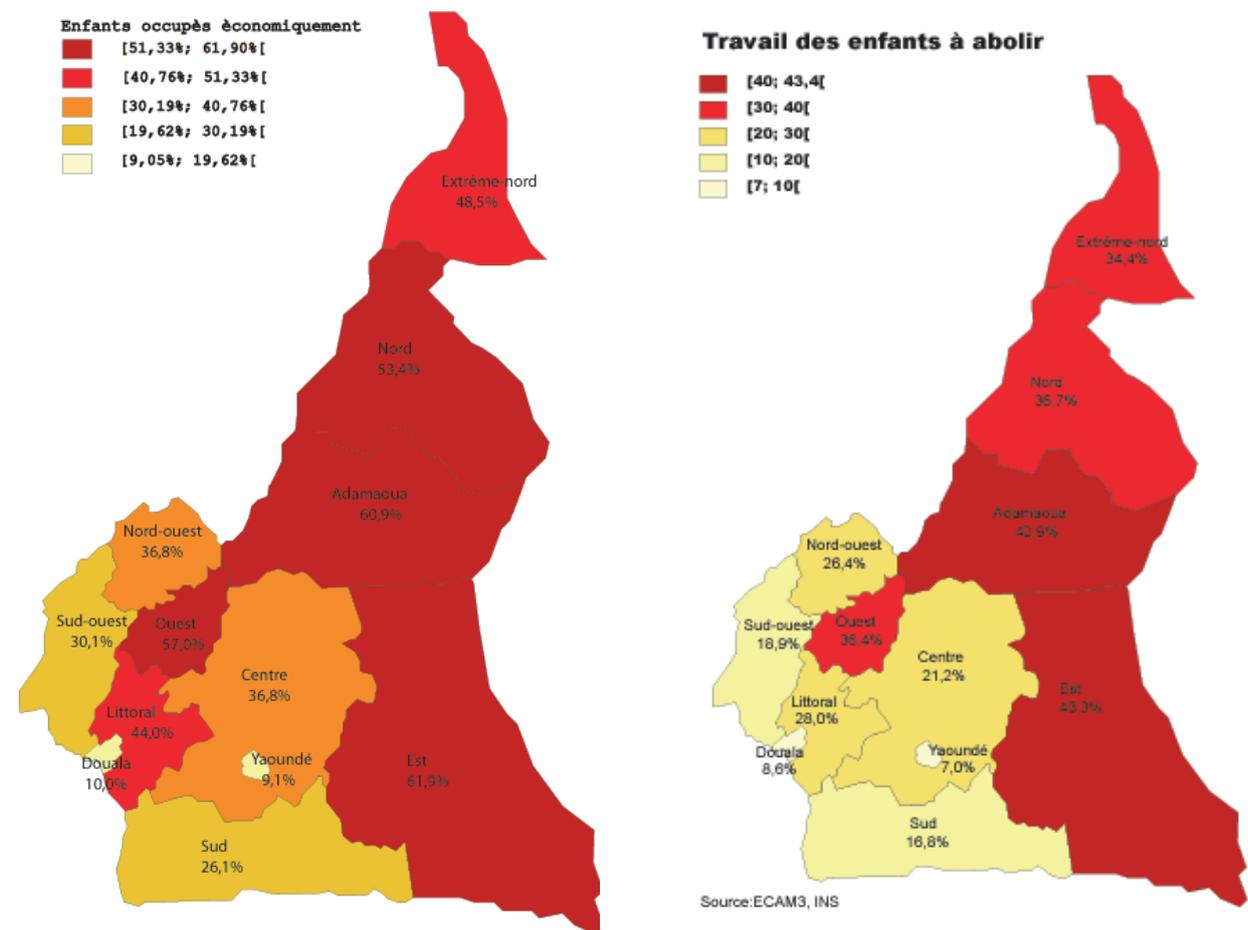
5

Le travail des enfants est un phénomène qui suscite beaucoup de polémique. Sa perception varie selon les cultures, les traditions et les civilisations. Si le travail pour un enfant peut contribuer à sa formation, le problème réside dans le type de travail qu'il exerce. Les activités économiques exercées par les enfants peuvent être regroupées en deux catégories à savoir le travail « acceptable » (s'intégrant dans son éducation dans familiale et scolaire) et le travail « inacceptable » ou à abolir. Le travail des enfants à abolir concerne tous les « types de travail qu'il convient d'éliminer car jugés non souhaitables tant socialement que moralement » selon la législation nationale et les textes internationaux. Cette forme de travail des enfants sera désignée indifféremment par les termes *travaux interdits*, *travaux prohibés* ou simplement *travail des enfants*.

Les pires formes de travail des enfants (prostitution, servitude, traite des enfants, etc.) autres que les travaux dangereux font partie intégrante du travail des enfants à abolir. Toutefois, l'ECAM3 n'a pas permis de saisir ces formes de travail des enfants car leurs méthodes de mesure sont encore au stade d'expérimentation. Ce chapitre présente l'ampleur et les caractéristiques du travail des enfants à abolir, en particulier les travaux dangereux.

5.1. Travail des enfants à abolir

Graphique 5.1: Proportions des enfants occupés économiquement et des enfants astreints au travail à abolir suivant la région d'enquête

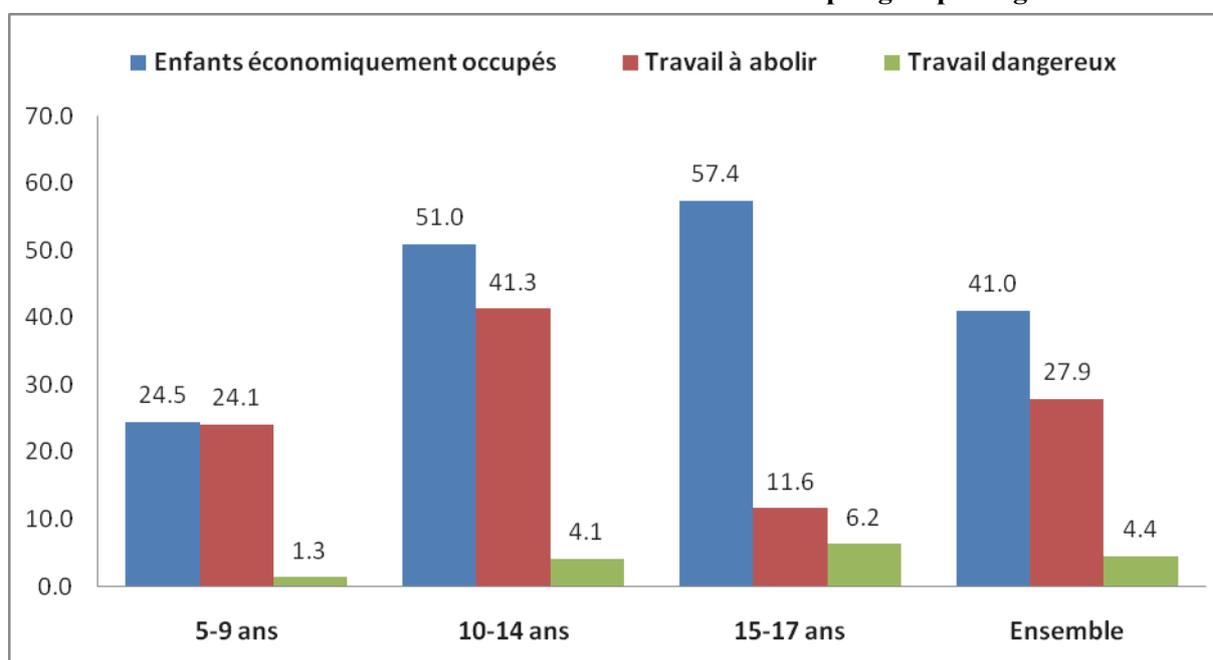


Comme le montre le graphique 5.2, 27,9% des personnes de 5-17 ans sont astreints au travail des enfants à abolir. En se restreignant aux enfants occupés économiquement, ce pourcentage est de 68,8%.

Selon le milieu de résidence, la situation est plus critique en milieu rural qu'en milieu urbain. Environ 34% d'enfants vivant en milieu rural exercent un travail à abolir contre 13,5% en milieu urbain. Cette situation pourrait s'expliquer par la précarité des conditions de vie en milieu rural.

Au niveau des régions d'enquête, les deux grandes métropoles (Douala et Yaoundé) présentent des pourcentages relativement faibles (respectivement 8,6% et 7%) d'enfants exerçant des travaux prohibés alors que les pourcentages de l'Adamaoua, de l'Extrême-Nord, du Nord, de l'Est et de l'Ouest sont supérieurs à celui du niveau national, avec des pics à l'Est et dans l'Adamaoua.

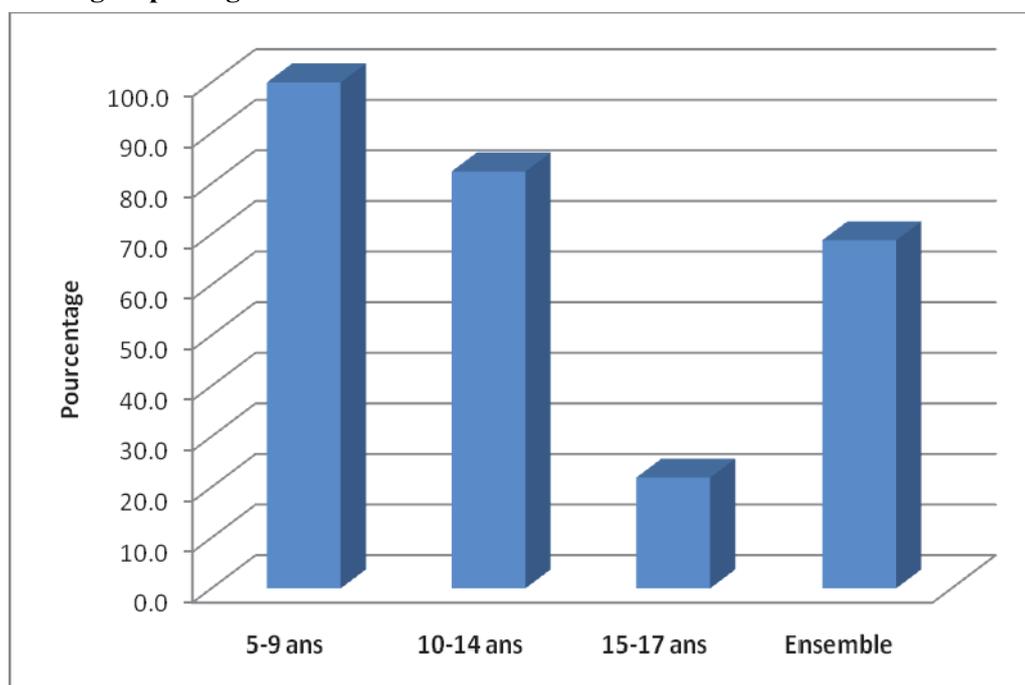
Graphique 5.2: Pourcentages d'enfants occupés économiquement, astreints aux travaux dangereux et aux autres formes de travail des enfants à abolir par groupe d'âge



Source: ECAM3, INS

La proportion est encore plus élevée lorsqu'on se restreint à la sous population des enfants occupés économiquement. De même, au fur et à mesure que l'âge augmente le pourcentage des enfants occupés impliqués dans les travaux interdits baisse; avec une chute remarquable chez les 15-17 ans (graphique 5.3). La totalité des enfants de 5-9 ans occupés économiquement sont astreints à des travaux à abolir en ce sens que la législation camerounaise interdit le travail des enfants de moins de 14 ans.

Graphique 5.3: Enfants de 5-17 ans économiquement occupés et astreints aux travaux interdits par groupe d'âge.



Source: ECAM3, INS

5.2. Le travail dangereux

La législation camerounaise retient une liste de travaux des enfants considérés comme des pires formes et qui peuvent se classer en deux groupes : les pires formes intrinsèques de travail des enfants et les travaux dangereux. Comme signalé plus haut, les données de l'ECAM3 ne permettent pas d'appréhender les pires formes intrinsèques, raison pour laquelle elles ne seront pas évoquées par la suite.

Le tableau 5.1 montre que sur environ 6 millions d'enfants que compte le Cameroun en 2007, 4,4% exercent des travaux dangereux, soit **266 594** enfants. La tendance à la ruralité observée dans le cas des travaux interdits se trouve inversée pour les travaux dangereux. En effet, le pourcentage des enfants astreints aux travaux dangereux en milieu urbain est près de 2 fois celui du milieu rural.

En rapportant l'effectif des enfants assujettis aux travaux dangereux à l'effectif des enfants occupés économiquement, on obtient 11% au niveau national. Ces enfants exerçant des travaux dangereux représentent 15,9% de l'ensemble des enfants astreints au travail à abolir. En milieu urbain, 32,6% des enfants occupés économiquement font des travaux dangereux contre 7,6% en milieu rural. De même, 45,5% des enfants exerçant des travaux à abolir en milieu urbain sont astreints aux travaux dangereux contre 10,8% en milieu rural. Suivant les régions d'enquête, le phénomène de travail dangereux chez les enfants est beaucoup plus important à Douala et à Yaoundé. Indépendamment du sexe, l'implication des enfants aux travaux dangereux croît avec leur âge.

Tableau 5.1: Répartition des enfants de 5-17 ans selon le type de travail effectué par groupe d'âge et sexe

	Total des enfants	Enfants astreints aux travaux à abolir			Enfants astreints aux travaux dangereux			
		Effectif	Pourcentage par rapport à l'ensemble des enfants	Pourcentage par rapport aux enfants occupés	Effectif	% travail dangereux sur l'ensemble des enfants	% travail dangereux sur enfants économiquement occupés	% travail dangereux sur travaux à abolir
Les deux sexes								
5-9	2 571 800	620 715	24,1	100	34 612	1,3	5,6	5,6
10-14	2 208 863	911 349	41,3	82,4	90 862	4,1	8,1	10,0
15-17	1 218 390	141 120	11,6	21,9	141 120	11,6	20,3	100,0
Garçons								
5-9	1 268 987	300 857	23,7	100	18 217	1,4	6,1	6,1
10-14	1 148 023	479 186	41,7	80,9	53 782	4,7	9,2	11,2
15-17	613 832	78 335	12,8	18,6	78 335	12,8	21,9	100,0
Ensemble garçons	3 030 842	858 378	28,3	68,3	150 334	5,0	12,1	17,5
Filles								
5-9	1 302 813	319 858	24,6	100	16 395	1,3	5,1	5,1
10-14	1 060 840	432 163	40,7	81,7	37 080	3,5	6,9	8,6
15-17	604 558	62 785	10,4	20,3	62 785	10,4	18,6	100,0
Ensemble filles	2 968 211	814 806	27,5	68,8	116 260	3,9	9,8	14,3
Région d'enquête								
Douala	449 070	38 786	8,6	86,7	25 872	5,8	57,8	66,7
Yaoundé	473 213	33 266	7,0	78,3	22 865	4,8	53,8	68,7
Adamaoua	332 806	142 774	42,9	71	13 123	3,9	6,5	9,2
Centre	436 521	92 384	21,2	57,6	12 863	2,9	8	13,9
Est	281 526	121 909	43,3	70	3 830	1,4	2,2	3,1
Extrême-Nord	1 185 537	407 513	34,4	71,9	93 207	7,9	16,5	22,9
Littoral	198 016	55 393	28,0	64,8	8 353	4,2	9,8	15,1
Nord	616 210	226 411	36,7	69,9	19 893	3,2	6,1	8,8
Nord-Ouest	651 724	172 305	26,4	72,2	23 199	3,6	9,7	13,5
Ouest	727 711	265 121	36,4	64,1	26 249	3,6	6,3	9,9
Sud	224 009	37 578	16,8	65	5 364	2,4	9,3	14,3
Sud-Ouest	422 710	79 744	18,9	64	11 776	2,8	9,5	14,8
Milieu de résidence								
Urbain	1 834 342	247 146	13,5	71,7	112 521	6,1	32,6	45,5
Rural	4 164 711	1 426 038	34,2	68,3	154 073	3,7	7,4	10,8
Ensemble	5 999 053	1 673 184	27,9	68,8	266 594	4,4	11,0	15,9

Source: ECAM3, INS

5.3. Caractéristiques du travail des enfants à abolir

Les caractéristiques du travail des enfants à abolir concernent les secteurs d'activité dans lesquels ils exercent, leurs professions, leur statut, le lieu et le moment de leur travail.

5.3.1. Secteurs d'activité

Selon le tableau 5.2, **1 673 184** enfants de 5-17 ans exercent un travail à abolir, soit 27,9% des enfants de ce groupe d'âge. La grande majorité (83,3%) d'enfants effectuant des travaux prohibés exerce des activités du monde rural (agriculture, pêche, sylviculture et chasse). Le secteur du commerce et de la restauration n'enregistre que 8,8% d'enfants effectuant des travaux à abolir. Il est suivi du secteur des industries manufacturières (4,7%). Dans les autres secteurs, leur participation est faible.

Il ressort par ailleurs une forte discrimination entre l'occupation des filles et celle des garçons concernant les travaux à abolir. Les filles sont relativement absentes dans les activités de transports, entreposage et communication. En revanche, elles sont présentes dans les industries manufacturières (6,3% contre 3,2% des garçons), le commerce et la restauration (9,9% contre 7,8% chez les garçons).

Les régions de Douala, de Yaoundé, du Littoral et du Nord-Ouest enregistrent de faibles proportions d'enfants travaillant dans l'Agriculture. Toutefois, on les retrouve majoritairement dans les industries manufacturières, le commerce et la restauration.

Tableau 5.2: Nombre et pourcentage d'enfants de 5-17 ans astreints à un travail à abolir par secteur économique, sexe, groupe d'âge, région d'enquête et milieu de résidence

	Secteur d'activité															
	Ensemble		Agriculture, pêche, sylviculture, chasse		Industries minières et extractives*		Industries manufacturières		Construction*		Commerce et restauration		Transport, entreposage et communication*		Autre secteur	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Les deux sexes																
5-9	620715	100,0	563511	90,8	0	0,0	14548	2,3	0	0,0	40233	6,5	0	0,0	2423	0,4
10-14	911349	100,0	792223	86,9	995	0,1	31318	3,4	898	0,1	72662	8,0	1948	0,2	11305	1,2
15-17	141120	100,0	38551	27,3	0	0,0	32858	23,3	5724	4,1	34331	24,3	6523	4,6	23133	16,4
Ensemble	1673184	100,0	1394285	83,3	995	0,1	78724	4,7	6622	0,4	147226	8,8	8471	0,5	36861	2,2
Garçons																
5-9	300857	100,0	277018	92,1	0	0,0	4723	1,6	0	0,0	19116	6,4	0	0,0	0	0,0
10-14	479186	100,0	428077	89,3	995	0,2	11292	2,4	898	0,2	29893	6,2	1948	0,4	6083	1,3
15-17	78335	100,0	21696	27,7	0	0,0	11728	15,0	5669	7,2	17800	22,7	6523	8,3	14919	19,0
Total Garçons	858378	100,0	726791	84,7	995	0,1	27743	3,2	6567	0,8	66809	7,8	8471	1,0	21002	2,4
Filles																
5-9	319858	100,0	286493	89,6	0	0,0	9825	3,1	0	0,0	21117	6,6	0	0,0	2423	0,8
10-14	432163	100,0	364146	84,3	0	0,0	20026	4,6	0	0,0	42769	9,9	0	0,0	5222	1,2
15-17	62785	100,0	16855	26,8	0	0,0	21130	33,7	55	0,1	16531	26,3	0	0,0	8214	13,1
Total Filles	814806	100,0	667494	81,9	0	0,0	50981	6,3	55	0,0	80417	9,9	0	0,0	15859	1,9

Secteur d'activité																
	Ensemble		Agriculture, pêche, sylviculture, chasse		Industries minières et extractives*		Industries manufacturières		Construction*		Commerce et restauration		Transport, entreposage et communication*		Autre secteur	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Région d'enquête																
Douala	38786	100,0	1909	4,9	0	0,0	8219	21,2	1266	3,3	21507	55,5	769	2,0	5116	13,2
Yaoundé	33266	100,0	4755	14,3	0	0,0	5062	15,2	2503	7,5	15025	45,2	1013	3,0	4908	14,8
Adamaoua	142774	100,0	118944	83,3	422	0,3	9748	6,8	431	0,3	11899	8,3	879	0,6	451	0,3
Centre	92384	100,0	76868	83,2	0	0,0	3339	3,6	862	0,9	8900	9,6	0	0,0	2415	2,6
Est	121909	100,0	111358	91,3	0	0,0	1961	1,6	0	0,0	7451	6,1	745	0,6	394	0,3
Extrême-Nord	407513	100,0	366677	90,0	0	0,0	16025	3,9	147	0,0	20230	5,0	864	0,2	3570	0,9
Littoral	55393	100,0	44099	79,6	0	0,0	4420	8,0	216	0,4	5440	9,8	332	0,6	886	1,6
Nord	226411	100,0	207008	91,4	0	0,0	5046	2,2	302	0,1	12171	5,4	544	0,2	1340	0,6
Nord-Ouest	172305	100,0	144730	84,0	0	0,0	8658	5,0	0	0,0	10588	6,1	855	0,5	7474	4,3
Ouest	265121	100,0	225239	85,0	573	0,2	11008	4,2	714	0,3	20037	7,6	1758	0,7	5792	2,2
Sud	37578	100,0	28606	76,1	0	0,0	2833	7,5	181	0,5	4053	10,8	558	1,5	1347	3,6
Sud-Ouest	79744	100,0	64092	80,4	0	0,0	2405	3,0	0	0,0	9925	12,4	154	0,2	3168	4,0
Milieu de résidence																
Urbain	247146	100,0	89765	36,3	0	0,0	37344	15,1	5356	2,2	86344	34,9	4585	1,9	23752	9,6
Rural	1426038	100,0	1304520	91,5	995	0,1	41380	2,9	1266	0,1	60882	4,3	3886	0,3	13109	0,9
Ensemble	1673184	100,0	1394285	83,3	995	0,1	78724	4,7	6622	0,4	147226	8,8	8471	0,5	36861	2,2

Source: ECAM3, INS

** A interpréter avec précaution compte tenu de la taille faible de ces branches d'activité dans l'échantillon total.*

5.3.2. Professions exercées par les enfants astreints aux travaux à abolir

Selon le tableau 5.3, les enfants de 5-17 ans impliqués dans les travaux interdits sont en majorité agriculteurs/pêcheurs/éleveurs (83,5%). Ensuite, viennent les employés et indépendants du commerce (5,3%) et des artisans et ouvriers de l'industrie ou des services (5,5%). La même tendance est observée quel que soit le sexe de l'enfant.

Tableau 5.3: Nombre et pourcentage d'enfants de 5-17 ans astreints à un travail à abolir par profession, sexe et groupe d'âge

	Grands groupes de professions									
	Agriculteur, pêcheur, éleveur		Employé et indépendant du commerce		Employé hors commerce		Artisan et ouvrier de l'industrie		Artisan et ouvrier des services	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Les deux sexes										
5-9	565085	91	27969	4,5	3628	0,6	11632	1,9	12401	2
10-14	792814	87,1	51141	5,6	7877	0,9	34770	3,8	23897	2,6
15-17	38734	27,5	14520	10,3	16130	11,4	45580	32,3	26083	18,5
Ensemble	1396633	83,5	93630	5,6	27635	1,7	91982	5,5	62381	3,7

	Grands groupes de professions									
	Agriculteur, pêcheur, éleveur		Employé et indépendant du commerce		Employé hors commerce		Artisan et ouvrier de l'industrie		Artisan et ouvrier des services	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Garçons										
5-9	276968	92,1	11086	3,7	1673	0,6	5045	1,7	6085	2
10-14	427742	89,4	24600	5,1	2840	0,6	14464	3	9063	1,9
15-17	21964	28,1	9775	12,5	9512	12,2	24762	31,6	12249	15,7
Ensemble garçons	726674	84,7	45461	5,3	14025	1,6	44271	5,2	27397	3,2
Filles										
5-9	288117	90,1	16883	5,3	1955	0,6	6587	2,1	6316	2
10-14	365072	84,5	26541	6,1	5037	1,2	20306	4,7	14834	3,4
15-17	16770	26,7	4745	7,6	6618	10,5	20818	33,2	13834	22
Ensemble filles	669959	82,3	48169	5,9	13610	1,7	47711	5,9	34984	4,3

Source: ECAM3, INS

5.3.3. Situation dans l'emploi des enfants astreints au travail à abolir

La quasi-totalité des enfants de 5-17 ans astreints à un travail à abolir travaillent dans le cercle familial (91,6%). Près de 79% d'entre eux sont non rémunérés. Cette tendance est la même quels que soient le milieu de résidence et le sexe. Suivant la région d'enquête, Yaoundé, Douala et dans une moindre mesure le Centre sont des régions où respectivement 46,8%, 41,3% et 15% des enfants occupés sont indépendants ou encore travailleurs salariés.

Tableau 5.4: Répartition des enfants de 5-17 ans astreints à un travail à abolir suivant la situation dans la profession, par sexe, groupe d'âge, région d'enquête et milieu de résidence (en %)

	Situation dans l'emploi								Total enfants	
	Indépendants		Travailleurs salariés		Travailleurs familiaux non rémunérés		Travailleurs familiaux rémunérés			
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Les deux sexes										
5-9	5782	0,9	2383	0,4	530063	85,4	82256	13,3	620484	100
10-14	26748	2,9	19881	2,2	748835	82,2	115654	12,7	911118	100
15-17	26182	18,6	58804	41,7	48143	34,1	7991	5,7	141120	100
Garçons										
5-9	2769	0,9	0	0,0	261192	86,8	36896	12,3	300857	100
10-14	16400	3,4	12774	2,7	395177	82,5	54604	11,4	478955	100
15-17	14870	19,0	35417	45,2	25928	33,1	2120	2,7	78335	100
Ensemble garçons	34039	4,0	48191	5,6	682297	79,5	93620	10,9	858147	100
Filles										
5-9	3013	0,9	2383	0,7	268871	84,1	45360	14,2	319627	100

	Situation dans l'emploi								Total enfants	
	Indépendants		Travailleurs salariés		Travailleurs familiaux non rémunérés		Travailleurs familiaux rémunérés		Nombre	%
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%		
10-14	10348	2,4	7107	1,6	353658	81,8	61050	14,1	432163	100
15-17	11312	18,0	23387	37,2	22215	35,4	5871	9,4	62785	100
Ensemble filles	24673	3,0	32877	4,0	644744	79,2	112281	13,8	814575	100
Région d'enquête										
Douala	4901	12,6	11140	28,7	18961	48,9	3784	9,8	38786	100
Yaoundé	4765	14,3	10828	32,5	10044	30,2	7629	22,9	33266	100
Adamaoua	6424	4,5	2089	1,5	128605	90,1	5656	4,0	142774	100
Centre	6087	6,6	7721	8,4	56101	60,7	22475	24,3	92384	100
Est	1549	1,3	850	0,7	118307	97,0	1203	1,0	121909	100
Extrême-Nord	14771	3,6	8561	2,1	368094	90,3	16087	3,9	407513	100
Littoral	1664	3,0	4198	7,6	48117	86,9	1414	2,6	55393	100
Nord	6817	3,0	5216	2,3	196321	86,9	17595	7,8	225949	100
Nord-Ouest	4988	2,9	12646	7,3	76136	44,2	78535	45,6	172305	100
Ouest	3266	1,2	10274	3,9	247456	93,3	4125	1,6	265121	100
Sud	941	2,5	1795	4,8	33341	88,7	1501	4,0	37578	100
Sud-Ouest	2539	3,2	5750	7,2	25558	32,1	45897	57,6	79744	100
Milieu de résidence										
Urbain	19475	7,9	47927	19,4	154123	62,4	25621	10,4	247146	100
Rural	39237	2,8	33141	2,3	1172918	82,3	180280	12,6	1425576	100
Ensemble	58712	3,5	81068	4,8	1327041	79,3	205901	12,3	1672722	100

Source: ECAM3, INS

Le pourcentage des enfants qui ont le statut «indépendant» dans le travail croît avec l'âge quel que soit le sexe, il atteint son maximum (18,6%) dans la tranche 15-17 ans. Parmi les enfants de 5-9 ans occupés, la proportion de ceux qui exercent en tant que travailleurs salariés ou indépendants est négligeable. Par ailleurs, 2,9% d'enfants de 10-14 ans sont indépendants. Ce pourcentage est de 3,4% chez les garçons et 2,4% chez les filles. Quant à ceux de 15-17 ans, 60,3% sont des travailleurs salariés ou des indépendants.

5.3.4. Moment du travail

D'après le tableau 5.5, l'essentiel du travail à abolir s'effectue dans la journée (97,9%). En milieu rural, les enfants travaillent plus en journée qu'en milieu urbain (98,5% contre 94,2%), où en plus de la nuit, il y a une certaine tendance de travailler simultanément jour et nuit.

Tableau 5.5: Nombre et pourcentage d'enfants de 5-17 ans astreints à un travail à abolir par moment de la journée consacré au travail, par sexe, groupe d'âge et milieu de résidence

	Moment de la journée consacrée au travail					
	Jour		Jour et Nuit		Nuit	
	Nombre	% d'enfants astreints à un travail à abolir	Nombre	% d'enfants astreints à un travail à abolir	Nombre	% d'enfants astreints à un travail à abolir
Les deux sexes						
5-9	616579	99,3	2679	0,4	1457	0,2
10-14	896063	98,3	5834	0,6	9452	1
15-17	125338	88,8	6779	4,8	9003	6,4
Garçons						
5-9	298354	99,2	2343	0,8	160	0,1
10-14	470884	98,3	2428	0,5	5874	1,2
15-17	72450	92,5	3069	3,9	2816	3,6
Ensemble garçons	841688	98,1	7840	0,9	8850	1,0
Filles						
5-9	318225	99,5	336	0,1	1297	0,4
10-14	425179	98,4	3406	0,8	3578	0,8
15-17	52888	84,2	3710	5,9	6187	9,9
Ensemble filles	796292	97,7	7452	0,9	11062	1,4
Milieu de résidence						
Urbain	232810	94,2	4078	1,7	10258	4,2
Rural	1405170	98,5	11214	0,8	9654	0,7
Ensemble	1637980	97,9	15292	0,9	19912	1,2

Source: ECAM3, INS

Conclusion partielle

Au Cameroun, 41% des enfants âgés de 5 à 17 sont économiquement occupés. Parmi ces enfants, 68,8% sont astreints aux travaux à abolir et 11% aux travaux dangereux. Ces proportions par rapport à l'ensemble des enfants sont de 27,9% pour les travaux à abolir et 4,4% pour les travaux dangereux. Aussi bien pour les travaux à abolir que les travaux dangereux les proportions sont sensiblement les mêmes aussi bien chez les filles que chez les garçons. Si la proportion des enfants dont le travail est à abolir parmi les enfants économiquement occupés est sensiblement la même en milieu urbain que rural, il n'en n'est pas de même pour les activités économiques dangereuses qui sont plus concentrées en milieu urbain. L'implication des enfants aux travaux dangereux augmente avec l'âge tandis qu'elle diminue avec l'âge pour les travaux à abolir. La plupart des enfants astreints aux activités à abolir sont dans le secteur de l'agriculture, de la pêche, de la sylviculture et de la chasse (83,3%). Parmi ces enfants, ce sont 79,3% qui exercent des travaux non rémunérés en qualité de travailleurs familiaux.

IMPACT DU TRAVAIL SUR LA SCOLARISATION ET LA SANTÉ DES ENFANTS

6

Les conditions habituelles d'exploitation de la main-d'œuvre infantile, dans une activité à plein temps, déclenchent en eux un ensemble de comportements et de transformations psychiques qui se traduisent par un passage brutal et prématuré à l'état d'adulte (Mendeelievich, 1980 cité par Adjiwanou, 2005). En contraignant le garçon ou la fille à travailler, le milieu social les pousse à abandonner leur personnalité d'enfant, avec les impulsions, les intérêts et les problèmes propres à leur âge. L'une des activités les plus caractéristiques de l'enfance est le jeu, activité spontanée, libre, purement gratuite.

La culture africaine impose en général à l'individu de fournir un peu d'effort en exerçant une activité même légère afin d'éviter la paresse. C'est ainsi que les enfants dès leur jeune âge sont entraînés dans l'exercice des tâches ménagères ou des activités économiques, le souci étant leur socialisation. Or, cette implication, lorsqu'elle devient abusive, les prive souvent de leurs droits les plus absolus notamment les droits à la scolarisation et à la santé.

L'objectif de ce chapitre est d'appréhender les relations éventuelles entre l'activité économique des enfants - plus particulièrement les travaux à abolir - et leur fréquentation scolaire d'une part, et leur santé d'autre part.

6.1. Travail et fréquentation scolaire des enfants

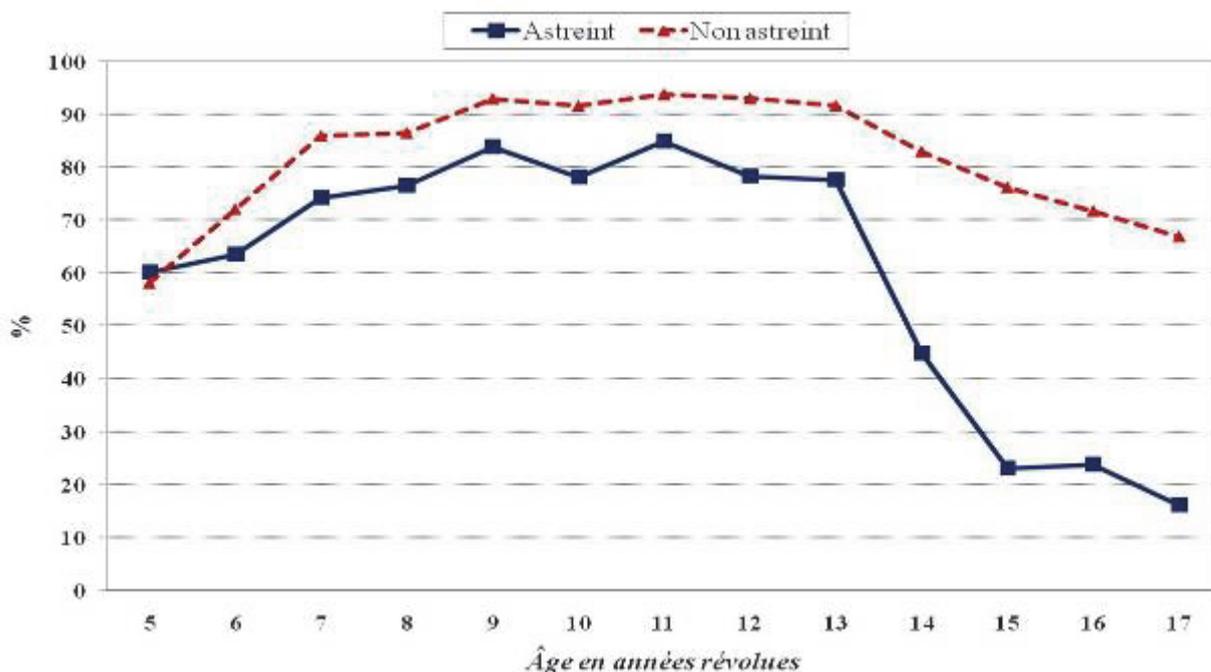
Dans cette partie, sont analysés les liens entre la fréquentation scolaire et le travail des enfants, le secteur d'activité et le nombre d'heures médian de travail. Seront aussi examinées, les raisons de non fréquentation scolaire et les abandons.

6.1.1. Travail des enfants et fréquentation scolaire actuelle

Au Cameroun, indifféremment de la tranche d'âge et du sexe, la fréquentation scolaire est plus importante chez les enfants non astreints aux travaux prohibés que chez ceux qui y sont astreints. Les pourcentages des garçons astreints aux travaux à abolir et scolarisés sont supérieurs à ceux des jeunes filles de la même tranche d'âge. Par ailleurs, l'on observe une baisse drastique de la fréquentation scolaire des enfants de 15-17 ans par rapport à celle des enfants de 5-14 ans avec un écart prononcé chez les enfants astreints à un travail à abolir. Comme l'indique le graphique 6.1, la fréquentation scolaire des enfants augmente avec l'âge jusqu'à 14 ans, qu'ils soient ou non soumis aux travaux à abolir. Mais, cette fréquentation baisse à partir de 15 ans en général pour tous les enfants mais chute complètement pour les enfants astreints au travail à abolir (71,9% chez les non astreints de 15-17 ans contre 20,4% pour les enfants astreints de la

même tranche d'âges). Ce résultat révélerait un abandon scolaire massif des enfants à partir de 14 ans au profit des activités économiques.

Graphique 6.1: Evolution de la proportion d'enfants actuellement scolarisés astreints et non astreints à un travail à abolir par groupe d'âge



Source: ECAM3, INS

Du point de vue spatial, l'Ouest vient en tête des régions où les enfants impliqués dans les travaux prohibés sont les plus scolarisés. Il est suivi du Centre hormis Yaoundé, du Littoral hormis Douala et du Sud. Ces trois régions suscitées sont aussi caractérisées par une fréquentation scolaire assez élevée aussi bien des enfants exerçant des travaux à abolir que ceux non astreints. Dans les provinces septentrionales, la scolarisation est faible autant chez les enfants astreints aux travaux interdits que chez ceux non astreints. Par ailleurs, la non fréquentation scolaire des enfants dans ces régions dépendrait d'un facteur autre que le travail des enfants.

L'analyse selon le milieu de résidence montre que la fréquentation scolaire des enfants en milieu rural semble ne pas dépendre du fait qu'ils exercent ou non des travaux interdits contrairement au milieu urbain où la combinaison de l'activité économique et l'école semble plus difficile. Ainsi, les populations vivant en campagne auraient une perception du travail de l'enfant différente de celle des citadins. Aussi, la conservation de la culture réfractaire à la paresse des enfants serait plus respectée dans les villages que dans les villes.

La comparaison des taux de fréquentation scolaire entre les enfants soumis aux travaux à abolir et ceux qui ne le sont pas ne permet pas de conclure sans ambiguïté d'un impact de l'activité économique précoce de l'enfant sur sa scolarisation. Il est donc nécessaire de recourir à d'autres indicateurs. Mais à ce stade, l'on peut déjà penser qu'il y a un impact négatif du travail des enfants sur leur scolarisation dans les villes.

Tableau 6.1: Nombre et pourcentage d'enfants actuellement scolarisés astreints et non astreints à un travail à abolir, par sexe, groupe d'âge, milieu de résidence et région d'enquête

	Enfants astreints à un travail à abolir			Enfants non astreints à un travail à abolir		
	Effectif total	Scolarisation (2007/2008)		Effectif total	Scolarisation (2007/2008)	
		Effectif	%		Effectif	%
Les deux sexes						
5-9 ans	624264	468128	75,0	1947536	1502540	77,2
10-14 ans	914270	716560	78,4	1294593	1159843	89,6
15-17 ans	141120	28798	20,4	1077270	774259	71,9
Garçons						
5-9 ans	302772	235045	77,6	966215	766354	79,3
10-14 ans	480806	391937	81,5	667217	619337	92,8
15-17 ans	78335	16493	21,1	535497	433239	80,9
Ensemble garçons	861913	643475	74,7	2168929	1818930	83,9
Filles						
5-9 ans	321492	233083	72,5	981321	736186	75,0
10-14 ans	433464	324623	74,9	627376	540506	86,2
15-17 ans	62785	12305	19,6	541773	341020	62,9
Ensemble filles	817741	570011	69,7	2150470	1617712	75,2
Région d'enquête						
Douala	38786	21451	55,3	410284	387666	94,5
Yaoundé	33448	22467	67,2	439765	412352	93,8
Adamaoua	142774	85215	59,7	190032	123134	64,8
Centre	92384	83246	90,1	344137	310924	90,3
Est	122055	95233	78,0	159471	103448	64,9
Extrême-Nord	410515	208305	50,7	775022	405462	52,3
Littoral	56014	48558	86,7	142002	130773	92,1
Nord	227633	160307	70,4	388577	222550	57,3
Nord-Ouest	172305	139694	81,1	479419	425698	88,8
Ouest	265655	250042	94,1	462056	422125	91,4
Sud	37799	33585	88,9	186210	174008	93,4
Sud-Ouest	80286	65383	81,4	342424	318502	93,0
Milieu de résidence						
Urbain	247782	175972	71,0	1645546	1494110	90,8
Rural	1431872	1037514	72,5	2673853	1942532	72,6
Ensemble	1679654	1213486	72,2	4319399	3436642	79,6

Source: ECAM3, INS

6.1.2. Secteur d'activité et fréquentation scolaire des enfants

Parmi les enfants astreints aux travaux à abolir, ceux qui sont scolarisés sont 3 fois plus nombreux que ceux qui ne le sont pas.

Selon le secteur d'activité, l'on constate que les enfants qui pratiquent les activités agropastorales, le commerce et les services de restauration parviennent mieux à concilier fréquentation scolaire et travail. En revanche, la scolarisation est très faible dans les secteurs de la construction, du transport, entreposage et communication (environ 30%), des mines et extraction minière, des industries manufacturières et de la réparation des véhicules ou autres biens personnels (42%). Ces écarts de scolarisation des enfants soumis aux travaux à abolir suivant le secteur où ils exercent amène à se poser la question sur le temps qu'ils consacrent à ces activités.

Tableau 6.2: Nombre et pourcentage d'enfants de 5-17 ans scolarisés, astreints à un travail à abolir par secteur d'activité

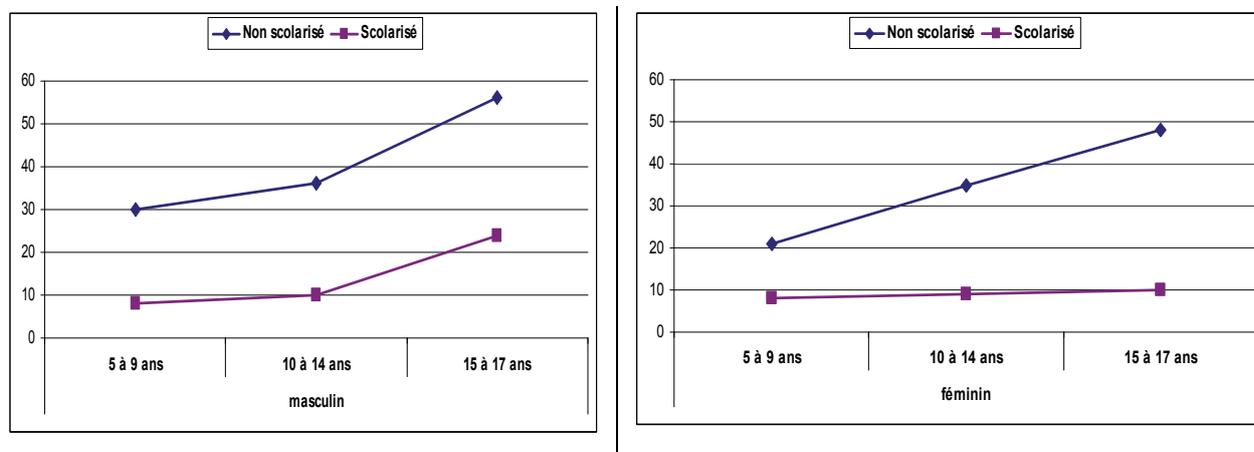
Secteur d'activité	Scolarisés		Effectif total des enfants astreints au travail à abolir
	Effectif	Pourcentage	
Agriculture, pêche et sylviculture	1 051 309	75,1	1 400 573
Mines et extraction minière	422	42,4	995
Industries manufacturières et réparation des véhicules ou autres biens personnels	39 027	42,5	91 845
Construction	2 073	31,3	6 622
Commerce de gros et détail, restaurants et services de restauration	111 359	75,6	147 226
Transport, entreposage et communication	3 585	33,3	10 770
Autre secteur	5 711	26,4	21 623
Total	1 213 486	72,2	1 679 654

Source: ECAM3, INS

6.1.3. Nombre d'heures de travail et fréquentation scolaire

Par semaine, 50% des enfants scolarisés astreints aux travaux prohibés y consacrent plus de 9 heures tandis que 50% de ceux qui ne fréquentent pas consacrent plus de 36 heures. Indifféremment de la région d'enquête et du milieu de résidence, les enfants non scolarisés consacrent nettement plus de temps aux travaux interdits que ceux qui sont scolarisés. Pour ce qui est de l'âge, le nombre médian d'heures hebdomadaires de travail à abolir croît avec l'âge et atteint son maximum pour les 15-17 ans. On peut relever que le travail à abolir occupe plus les garçons que les filles. Ce résultat n'induit pas forcément que les jeunes filles ont plus de temps à consacrer aux études, car elles sont en général plus impliquées dans les tâches ménagères.

Graphique 6.2: Evolution du nombre médian d'heures de travail par semaine chez les enfants de 5-17 ans scolarisés et non scolarisés astreints à un travail à abolir, selon le sexe et le groupe d'âge



Source: ECAM3, INS

Tableau 6.3: Nombre médian d'heures travaillées par semaine par les enfants de 5-17 ans scolarisés et non scolarisés astreints à un travail à abolir par sexe, groupe d'âge, milieu de résidence et région d'enquête

	Non scolarisés	Scolarisés	Ensemble
Les deux sexes			
5-9 ans	25	8	10
10 -14 ans	36	10	14
15- 17 ans	54	16	49
Garçons			
5-9 ans	30	8	10
10-14 ans	36	10	14
15- 17 ans	56	24	54
Ensemble garçons	40	10	14
Filles			
5- 9 ans	21	8	10
10-14 ans	35	9	13
15 -17 ans	48	10	48
Ensemble filles	35	9	14
Région d'enquête			
Douala	45	6	11
Yaoundé	58	12	20
Adamaoua	18	10	14
Centre	49	6	7
Est	35	5	6
Extrême-Nord	36	30	35
Littoral	56	8	8
Nord	30	16	20
Nord-Ouest	40	12	14
Ouest	48	8	8
Sud	42	6	6
Sud-Ouest	48	8	9
Milieu de résidence			
Urbain	48	8	12
Rural	35	10	14
Ensemble	36	9	14

Source: ECAM3, INS

Quelques régions d'enquête méritent une attention particulière: Littoral, Yaoundé et Extrême-Nord. Dans la région du littoral, la moitié des enfants non scolarisés exercent les activités économiques pendant plus de 56 heures par semaine. A Yaoundé, le travail à abolir occupe par semaine une bonne partie du temps des enfants non scolarisés (58 heures). La région de l'Extrême-Nord est celle où les enfants scolarisés et astreints aux travaux interdits y consacrent plus de temps (avec 30 heures médianes).

Afin d'apprécier les conséquences de l'activité économique des enfants sur leur scolarisation, il est nécessaire d'analyser les distorsions entre le niveau scolaire des enfants et leur âge, le redoublement et l'abandon scolaire. Par ailleurs, la connaissance des raisons de non scolarisation des enfants et plus particulièrement de ceux effectuant les activités pouvant les nuire permet d'évaluer la probable responsabilité des différentes parties afin d'élaborer des politiques et programmes plus adaptés pour endiguer le phénomène.

6.1.4. Raisons de non fréquentation scolaire

Comme signalé précédemment, une grande partie des enfants de 5-17 ans n'ont pas fréquenté l'école au cours de l'année scolaire 2006/2007. Pour la plupart des enfants astreints aux travaux à abolir et ne fréquentant pas, deux principales raisons sont évoquées pour justifier cet état, à savoir le coût trop élevé et le refus des parents. Le coût trop élevé est plus évoqué par les parents résidents en milieu urbain (43,6%) tandis que le refus des parents s'observe plus en milieu rural (22,8%).

Tableau 6.4: Pourcentage d'enfants de 5-17 ans astreints à un travail à abolir selon la raison invoquée pour la non-scolarisation, par sexe, groupe d'âge et milieu de résidence

	Raison de non fréquentation des enfants astreints au travail à abolir										Total
	Etudes terminées	Coût trop élevé	emploi/ apprentissage	Echec scolaire	Maladie/ handicap	Mariage/ grossesse	Eloignement	Trop jeune	Refus des parents	Autre	
Sexe											
Garçons	0,5	32,0	4,3	5,7	4,4	0,0	12,9	6,7	14,4	19,1	100,0
Filles	0,2	22,0	1,6	4,2	2,1	0,7	11,9	9,5	26,4	21,5	100,0
Tranche d'âge											
5- 9 ans	0,0	22,2	0,9	0,3	3,1	0,0	18,0	22,1	17,5	15,8	100,0
10- 14 ans	0,3	26,8	1,4	2,9	3,7	0,0	11,5	1,2	26,5	25,6	100,0
15- 17 ans	0,8	33,4	8,7	15,7	2,2	1,6	5,3	0,0	14,9	17,5	100,0
Milieu de résidence											
Urbain	1,2	43,6	11,6	16,5	1,9	0,2	0,7	0,9	8,1	15,3	100,0
Rural	0,2	24,0	1,5	3,0	3,4	0,4	14,3	9,4	22,8	21,2	100,0
Ensemble	0,3	26,7	2,9	4,9	3,2	0,4	12,4	8,2	20,7	20,4	100,0

Source: ECAM3, INS

6.1.5. Abandons scolaires

Le taux d'abandon scolaire est d'environ 12% pour les enfants de 5-17 ans astreints aux travaux à abolir et de 7% chez ceux non astreints. Mais lorsqu'on se restreint aux enfants de 15-17 ans astreints aux travaux prohibés, l'on constate que 76% ont abandonné l'école contre 20% pour ceux de la même tranche d'âges qui n'y sont pas astreints. Ce constat reste le même chez les garçons que chez les filles.

L'on constate également que lorsque les enfants ne sont pas astreints au travail à abolir, les filles sont relativement plus nombreuses à abandonner l'école avec un écart prononcé dans la tranche d'âge 15-17 ans soit 26% contre 14,5% pour les garçons.

Ce résultat devrait attirer l'attention des structures chargées de l'éducation sur l'application effective des textes relatifs à la suppression des frais exigibles dans l'enseignement primaire au Cameroun et les frais de scolarité dans les autres cycles d'enseignement. Par ailleurs, une sensibilisation de la population et surtout des parents sur les bienfaits de l'école devrait être faite. Aussi, une politique de l'emploi bien menée contribuerait activement à cette sensibilisation.

Tableau 6.5: Nombre et pourcentage des enfants de 5-17 astreints et non astreints à un travail à abolir ayant abandonné l'école, par groupe d'âge

	Enfants astreints à un travail à abolir ayant fréquenté l'école		Enfants non astreints à un travail à abolir ayant fréquenté l'école	
	Nombre	Pourcentage des enfants ayant abandonné l'école	Nombre	Pourcentage des enfants ayant abandonné l'école
Les deux sexes				
5- 9 ans	14182	2,9	16571	1,1
10- 14 ans	57019	7,4	58398	4,8
15-17 ans	90592	75,9	194355	20,1
Ensemble	161793	11,8	269324	7,3
Garçons				
5-9 ans	6652	2,8	6943	1,0
10- 14 ans	30450	7,2	24618	3,8
15- 17 ans	51372	75,7	74402	14,7
Ensemble garçons	88474	12,1	105963	5,5
Filles				
5- 9 ans	7530	3,1	9628	1,3
10- 14 ans	26569	7,6	33780	5,9
15- 17 ans	39220	76,1	119953	26,0
Ensemble filles	73319	11,4	163361	9,2

Source: ECAM3, INS

6.2. Travail et santé des enfants

Les études menées dans d'autres pays montrent que les enfants qui travaillent sont nombreux à présenter un mauvais état de santé, liée fort probablement à l'existence des conditions extrêmement difficiles dans lesquelles ils travaillent (blessures, problème de peau, etc.). A ce sujet, Désolé H. (1967) affirme que: *«la situation de ceux qui travaillent, et qui généralement continuent de travailler quand ils sont malades, est particulièrement désastreuse à cet égard. Les maladies de carence sont fort répandues, de même que l'anémie, les affections des voies respiratoires et la tuberculose. Sans être d'origine professionnelle, imputables plutôt aux très mauvaises conditions de vie, ces maladies (la tuberculose notamment) sont favorisées cependant par le travail précoce, par l'insalubrité du milieu et par l'affaiblissement qu'entraînent des horaires longs et pénibles. En plus des accidents et des maladies de caractère professionnel, les travaux auxquels les enfants sont occupés les exposent à toute sorte de maux : refroidissements, états fébriles, maux de tête, toux, maux d'oreilles.»*

Les enfants occupés économiquement (en particulier ceux exerçant des activités incongrues à leur âge) seraient plus exposés aux risques de maladie du fait de l'intensité de leur travail ou des conditions dans lesquelles ils exercent. Il est important de rappeler que les informations collectées à ECAM3 ne permettent pas de vérifier les liens entre la situation de santé des enfants et l'activité qu'ils exercent. Toutefois, des variables d'approximation telles que les maladies déclarées et les raisons de la dernière consultation de santé seront utilisées pour l'analyse.

Il est judicieux de rappeler que l'état de santé tel que collecté est déclaratif et non cliniquement observé. Eu égard aux résultats obtenus, le fait que l'enfant travaille n'aurait pas d'influence négative sur son état de santé actuel.

Tableau 6.6: Cas de maladies survenues au cours des deux dernières semaines selon le statut d'activité des enfants de 5- 17 ans

		Effectif des malades	Proportion de malades au cours des deux dernières semaines	Effectif total des enfants de 5-17 ans
Situation d'occupation	Travaille uniquement	113342	15,5	731920
	Travaille et étudie	299486	17,5	1709261
	Etudie seulement	510305	17,4	2940867
	Inoccupé	105898	17,2	617005
Enfants occupés économiquement	Non	616203	17,3	3557872
	Oui	412828	16,9	2441181
Travaux dangereux	Non	996141	17,4	5732459
	Oui	32890	12,3	266594
Travail des enfants à abolir	Non	749706	17,4	4319399
	Oui	279325	16,6	1679654
Total		1029031	17,2	5999053

Source: ECAM3, INS

La majorité des enfants (92,6%) qui déclarent être malades avancent une cause autre que celle liée à l'activité économique.

Tableau 6.7: Raisons de la consultation de santé selon le statut d'activité des enfants de 5-17 ans

		principale raison de la consultation									Total
		maladie professionnelle	maladie non liée au travail	blessure/accident de travail	autre blessure/accident	soins prénatals	soins postnatals	bilan de santé	vaccination	autre	
Situation d'occupation	Travaille uniquement	0,1	88,7	0,9	0,9	5,1	3,2	0,0	0,6	0,5	100,0
	Travaille et étudie	0,3	95,6	1,1	1,2	0,0	0,1	,8	0,3	0,6	100,0
	Etudie seulement	0,7	92,6	0,8	1,8	0,0	0,0	1,6	0,9	1,5	100,0
	Inoccupé	0,2	88,5	0,3	0,9	3,5	2,1	0,0	3,5	1,0	100,0
Enfants occupés économiquement	Non	0,6	91,9	0,7	1,6	0,6	0,4	1,4	1,3	1,4	100,0
	Oui	0,2	93,6	1,0	1,1	1,5	1,0	,6	0,4	0,6	100,0
Travaux dangereux	Non	0,4	92,9	0,7	1,3	0,9	0,5	1,1	1,0	1,1	100,0
	Oui	2,0	85,4	3,8	2,6	3,4	2,2	0,0	0,0	0,6	100,0
Travail des enfants à abolir	Non	0,5	91,6	0,6	1,7	1,2	0,7	1,1	1,2	1,3	100,0
	Oui	0,3	95,1	1,4	0,7	0,5	0,3	0,8	0,2	0,6	100,0
Ensemble		0,5	92,6	0,8	1,4	1,0	0,6	1,1	0,9	1,1	100,0

Source: ECAM3, INS

Conclusion partielle

Les résultats présentés dans ce chapitre permettent de dire sous réserve d'une étude plus approfondie du sens de la causalité, que l'activité précoce des enfants et plus particulièrement les travaux à abolir ont un impact négatif sur la fréquentation scolaire des enfants. L'exercice de ces activités entraînerait chez les enfants, des déperditions scolaires et plus particulièrement les abandons. En ce qui concerne l'influence du travail des enfants sur la santé, les données sont assez limitées pour tirer les conclusions.

ENVIRONNEMENT FAMILIAL ET TRAVAIL DES ENFANTS

7

Le travail des enfants est généralement associé à la pauvreté des ménages, à un rapport de dépendance élevé ou à une grande taille de ménage. Ce chapitre décrit les liens probables entre l'environnement familial de l'enfant et le fait qu'il soit ou non astreint à des travaux à abolir.

7.1. Composition du ménage

La taille moyenne des ménages où vit au moins un enfant astreint aux travaux interdits est de 6 personnes contre 5 pour ceux n'ayant aucun enfant astreint à ces activités. Les ménages du premier groupe comportent en moyenne plus d'enfants (4) que ceux du second groupe (3). Le rapport de dépendance⁶ est moins important dans les ménages ayant des enfants astreints aux travaux prohibés (1,5) que dans ceux ne les ayant pas (1,9). Cette dépendance est plus prononcée en milieu urbain qu'en milieu rural. Ce résultat montre que le travail des enfants est un phénomène qui concernerait davantage les ménages de grande taille et ceux comprenant un nombre élevé d'enfants par rapport aux adultes.

Tableau 7.1: Caractéristiques démographiques des ménages ayant au moins un enfant de 5-17 ans astreint et non aux travaux à abolir par sexe du chef ménage et milieu de résidence

Caractéristiques	Ménage ayant au moins un enfant astreint aux travaux à abolir	Ménage ayant au moins un enfant mais aucun astreint aux travaux à abolir	Ensemble
Taille moyenne des ménages	6,2	4,8	5,9
Milieu de résidence			
Urbain	6,0	5,0	5,8
Rural	6,4	4,8	5,9
Sexe du chef de ménage			
Masculin	6,6	5,4	6,3
Féminin	5,0	4,0	4,6
Nombre moyen d'enfants du ménage	3,6	2,8	3,4
Milieu de résidence			
Urbain	3,2	2,8	3,1
Rural	3,8	2,8	3,5
Sexe du chef de ménage			
Masculin	3,9	3,0	3,6
Féminin	2,9	2,4	2,7
Nombre moyen d'adultes du ménage	2,6	2,1	2,5
Milieu de résidence			
Urbain	2,8	2,2	2,7
Rural	2,5	2,0	2,4
Sexe du chef de ménage			
Masculin	2,8	2,4	2,7
Féminin	2,1	1,6	1,9

Source: ECAM3, INS

⁶ Le rapport de dépendance est le nombre de membres de ménages économiquement dépendants (les moins de 15 ans et les plus de 64 ans) sur le nombre des membres potentiellement actifs (les 15-64 ans)

7.2. Structure du ménage et survie des parents

Le tableau 7.2 permet de caractériser les ménages dans lesquels l'on retrouve les enfants astreints aux activités à abolir. Ils vivent en général dans des ménages dirigés par les hommes ; ils ont leurs deux parents en vie et la plupart vit avec leurs deux parents. En effet, parmi les enfants effectuant des travaux interdits, près de 88% ont leurs deux parents en vie, 12% ont un seul parent en vie et moins de 1% sont orphelins des deux parents.

Tableau 7.2: Nombre et pourcentage d'enfants de 5-17 ans astreints aux travaux à abolir selon le sexe, par structure de ménage, sexe du chef de ménage et survie des parents

	Les deux sexes		Garçons		Filles	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Structure du ménage						
<i>Lien de parenté</i>						
Enfants vivant avec leurs deux parents géniteurs	853768	55,0	457306	57,8	396462	52,1
Enfants vivant avec un seul parent géniteur	396169	25,5	195943	24,7	200226	26,3
Enfants vivant sans aucun des deux parents géniteurs	302552	19,5	138478	17,5	164074	21,6
Ensemble	1552489	100	791727	100	760762	100
<i>Sexe du chef de ménage</i>						
Enfants vivant dans un ménage dirigé par un homme	1192572	76,8	627970	79,3	564602	74,2
Enfants vivant dans un ménage dirigé par une femme	359917	23,2	163757	20,7	196160	25,8
Ensemble	1552489	100,0	791727	100,0	760762	100,0
Survie des parents						
Enfants ayant perdu leurs deux parents	14318	0,9	9289	1,2	5029	0,7
Enfants ayant perdu un de leurs parents	178895	11,5	89440	11,3	89455	11,8
Enfants ayant les deux parents en vie	1359276	87,6	692998	87,5	666278	87,6
Ensemble	1552489	100	791727	100	760762	100

Source: ECAM3, INS

Après avoir décrit au point précédent la structure des enfants de 5-17 ans assujettis au travail à abolir sous l'angle de la résidence avec leurs parents et la survie de ceux-ci, à présent l'on s'intéresse à la description des revenus des ménages dans lesquels ils vivent.

7.3. Revenu du ménage

La répartition des enfants astreints aux travaux interdits par quintile de revenu de leur ménage révèle qu'au fur et à mesure que le niveau de vie du ménage s'améliore, leur proportion diminue. Ainsi, les enfants vivant dans les ménages pauvres sont plus astreints aux travaux à abolir que les autres. Cette assertion peut aussi être confirmée en regardant les revenus médians des ménages. En effet, la moitié des ménages dans lesquels les enfants sont astreints aux travaux à abolir ont moins de 243 284 F CFA par équivalent adulte et par an contre 335 685 F CFA chez les autres. Cette situation est observée dans toutes les régions du pays sauf à Yaoundé et à Douala et dans une moindre mesure au Sud où l'on semble observer un paradoxe. En effet, dans ces dernières régions il faudrait chercher au-delà de la pauvreté pour expliquer l'implication des enfants aux travaux interdits. Il en est de même des enfants ayant perdu leurs deux parents.

Tableau 7.3: Pourcentage d'enfants astreints et non astreints à un travail à abolir par quintile de revenu de leur ménage d'appartenance

	Quintile 1	Quintile 2	Quintile 3	Quintile 4	Quintile 5	Total
Enfants astreints à un travail à abolir	37,0	27,7	21,1	9,7	4,5	100,0
Enfants non astreints à un travail à abolir	20,2	20,3	21,7	20,7	17,1	100,0
Ensemble	24,6	22,2	21,6	17,8	13,8	100,0

Source: ECAM3, INS.

Tableau 7.4: Revenu médian par adulte du ménage des enfants de 5-17 ans astreints et non astreints à un travail à abolir par structure du ménage, survie des parents, taille du ménage, milieu de résidence et région d'enquête

	Revenu médian du ménage par adulte	
	Enfants astreints à un travail à abolir	Enfants non astreints à un travail à abolir
Structure du ménage		
Enfants vivant dans un ménage un seul de ses parents	254 588	341 402
Enfants vivant avec leurs deux parents	219 566	310 640
Enfants vivant sans aucun des deux parents	276 852	357 662
Sexe du chef de ménage		
Enfants vivant dans un ménage dirigé par un homme	234 312	327 124
Enfants vivant dans un ménage dirigé par une femme	261 470	356 298
Survie des parents		
Enfants ayant perdu un de leurs parents	231 571	324 659
Enfants ayant perdu leurs deux parents	373 282	279 187
Taille du ménage		
2-4	304 103	397 958
5-7	238 601	320 098
8-10	202 587	272 931
11 ou +	176 331	235 370
Région d'enquête		
Douala	593 517	560 551
Yaoundé	611 113	591 674
Adamaoua	222 682	293 833
Centre	279 219	282 818
Est	232 107	304 275
Extrême-Nord	184 167	209 327
Littoral	293 055	339 289
Nord	181 115	234 138
Nord-Ouest	239 986	279 782
Ouest	306 997	344 269
Sud	359 469	345 610
Sud-Ouest	305 354	363 500
Milieu de résidence		
Urbain	374 083	509 646
Rural	234 675	268 237
Cameroun	243 284	335 685

Source: ECAM3, INS

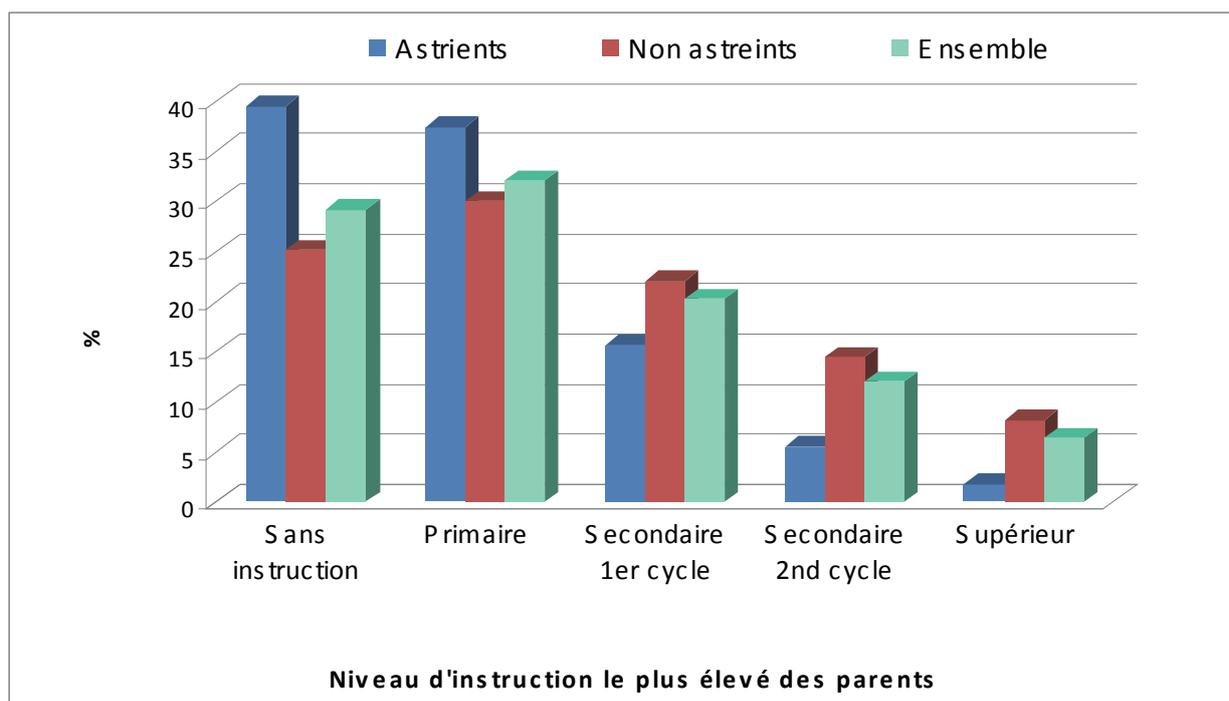
(*) Le revenu médian ici est approximé par la consommation finale annuelle des ménages. En outre, une échelle d'équivalence adulte a été utilisée dans chaque ménage pour calculer les dépenses par adulte.

7.4. Niveau d'instruction des parents

La répartition des enfants astreints ou non aux travaux à abolir suivant le niveau d'instruction le plus élevé des parents montre que, les enfants qui effectuent des travaux interdits appartiennent aux ménages dont les parents (chef de ménage, père ou mère biologique) sont en majorité sans instruction. Par ailleurs, plus le niveau d'instruction des parents est élevé, moins les enfants effectuent des travaux pouvant nuire à leur développement. En effet, 40% des enfants soumis aux travaux prohibés contre 25% des enfants non soumis aux travaux prohibés ont des parents n'ayant aucun niveau d'instruction. Ainsi, les parents ayant au moins le niveau d'instruction secondaire auraient une propension nettement plus faible d'envoyer ou de laisser leurs enfants se livrer aux activités économiques comparativement à ceux ayant au plus le niveau de l'enseignement primaire. La même tendance s'observe selon qu'on considère le niveau d'instruction du chef de ménage, du père ou de la mère pris individuellement.

Ces résultats confirment ceux obtenus en Côte d'Ivoire (Diallo, 2001 et 2008) et au Sénégal (Dumas et Lambert, 2006).

Graphique 7.1: Répartition des enfants astreints ou non aux travaux à abolir suivant le niveau d'instruction le plus élevé des parents



Source: ECAM3, INS

Tableau 7.5: Nombre et pourcentage d'enfants de 5-17 ans astreints et non astreints à un travail à abolir par niveau d'instruction des parents

Caractéristiques	Enfants astreints à un travail à abolir		Enfants non astreints à un travail à abolir		Ensemble
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Pourcentage
Niveau d'instruction du chef de ménage					
Non scolarisé	762 155	45,4	1 280 742	29,7	34,1
Primaire	603 858	36,0	1 390 545	32,2	33,2
Secondaire 1er cycle	203 386	12,1	813 609	18,8	17,0
Secondaire 2nd cycle	82 706	4,9	534 631	12,4	10,3
Supérieur	27 549	1,6	299 872	6,9	5,5
Niveau d'instruction du père de l'enfant					
Sans instruction	569 869	44,4	936 306	28,5	33,0
Primaire	445 031	34,7	1 004 738	30,6	31,7
Secondaire 1er cycle	176 260	13,7	652 894	19,9	18,1
Secondaire 2nd cycle	68 294	5,3	436 844	13,3	11,1
Supérieur	23 071	1,8	255 529	7,8	6,1
Niveau d'instruction de la mère de l'enfant					
Sans instruction	696 227	51,9	1 200 529	35,0	39,7
Primaire	488 677	36,4	1 200 666	35,0	35,4
Secondaire 1er cycle	123 701	9,2	667 082	19,4	16,6
Secondaire 2nd cycle	25 954	1,9	271 128	7,9	6,2
Supérieur	7 479	0,6	93 648	2,7	2,1
Niveau le plus élevé des parents de l'enfant					
Sans instruction	506 944	39,5	828 963	25,2	29,2
Primaire	479 031	37,4	986 457	30,0	32,1
Secondaire 1er cycle	200 970	15,7	726 963	22,1	20,3
Secondaire 2nd cycle	72 399	5,6	475 171	14,5	12,0
Supérieur	23 181	1,8	268 757	8,2	6,4
Ensemble	1 282 525	100,0	3 286 311	100,0	100,0

Source: ECAM3, INS

L'environnement familial de l'enfant semble influencer sa mise au travail. Le chapitre sur les déterminants du travail des enfants pourra confirmer ou infirmer ce constat.

Les chapitres précédents ont permis, entre autres, de faire un état des lieux de la situation des enfants travailleurs et de mesurer l'impact du travail à abolir sur leur scolarisation et leur santé. Cependant, ces analyses descriptives ne permettent pas de justifier l'impact significatif des principaux facteurs évoqués sur le travail des enfants. Le présent chapitre est consacré aux déterminants du travail des enfants au Cameroun. Il est question d'identifier les facteurs explicatifs de la mise au travail des enfants tout en examinant les conséquences sur la fréquentation scolaire. Cette analyse utilise un modèle probit comportant deux variables dépendantes: la situation d'activité économique des enfants (au travail ou pas) et leur scolarisation (à l'école ou pas). La spécification du modèle ainsi que les résultats sont présentés en annexes 1 et 2.

Le travail des enfants dont il est question, faut-il le rappeler, fait référence aux activités économiques exercées par les enfants de 5-17 ans. Ainsi, la population des «enfants au travail» concerne les enfants de cette tranche d'âge possédant un emploi et ceux ayant travaillé ne serait-ce qu'une heure au cours des 7 derniers jours précédent l'enquête, à leur propre compte, comme employé rémunéré ou non, comme apprenti ou aide familial.

Ce chapitre s'articule autour de deux parties. La première donne des précisions sur le choix du modèle économétrique utilisé et la justification théorique des variables explicatives et la deuxième partie présente les résultats.

8.1. Choix du modèle et justification des variables explicatives

8.1.1. Choix du modèle

Pour apprécier les déterminants du travail des enfants, la littérature met en évidence plusieurs types de modèles économétriques. Les plus courants sont: les modèles logistique multinomiale, séquentiel (logis multinomial séquentiel ou logis multinomial hiérarchisé) et probit bivarié. Chacun des modèles a des avantages et des inconvénients. En fait, le choix de la méthode d'estimation dépend à la fois des données et de l'objectif d'analyse recherchée. En raison de sa pertinence et des avantages qu'il offre par rapport aux autres modèles, l'approche retenue dans le cadre de ce document est l'estimation par le probit bivarié. En effet, ce modèle permet de prendre en compte l'interdépendance entre les deux choix en même temps qu'il permet de tester la probabilité pour un enfant de travailler et/ou d'aller à l'école.

Il a deux variables dépendantes et permet d'estimer la probabilité pour un enfant de travailler et/ou d'aller à l'école. Ces deux variables sont : la participation à l'activité économique et la fréquentation scolaire.

8.1.2. Justification du choix des variables explicatives

Sur la base des études antérieures (Diallo, 2001, 2008; Adjiwanou et *al.*, 2005; Boyden, 1992; Tsala et *al.* 2005), des données disponibles et à la lumière des réalités sociologiques camerounaises, plusieurs facteurs susceptibles d'expliquer le travail des enfants ont été identifiés. Ces facteurs peuvent être regroupés en trois grandes catégories : les caractéristiques propres à l'enfant, les caractéristiques du chef de ménage et l'environnement familial.

8.1.2.1. Caractéristiques propres à l'enfant

Elles regroupent l'âge de l'enfant, le sexe, le lien de parenté avec le chef de ménage, le fait d'avoir fait la maternelle ou pas, le niveau scolaire, le fait que l'enfant soit orphelin de père ou pas, orphelin de mère ou pas, orphelin des deux parents ou pas et la nationalité de l'enfant.

L'âge de l'enfant: selon les conventions n° 138 et n° 182 de l'OIT, et la résolution concernant les statistiques sur le travail des enfants, la tranche d'âges retenue pour la mesure du travail des enfants est «5-17 ans». L'âge peut influencer la propension des enfants à travailler et à perpétuer dans le monde de l'emploi aux dépens de l'école. Avant 15 ans, l'enfant est encore très immature et psychologiquement fragile partant, très influençable par ses parents et son entourage familial. Ainsi, les choix que l'on fait pour lui ou qu'il opère lui-même concernant sa vie scolaire ou professionnelle sont très souvent irréversibles et peuvent laisser des stigmates plus prononcés qu'au-delà de 15 ans. En outre, les déperditions scolaires croissant avec l'âge, le risque de refuge des enfants dans le monde du travail varie avec leur âge (Chapitre 6). Il y a lieu de signaler que, plus l'enfant avance en âge, plus il est sollicité pour participer à la vie économique du ménage.

Le sexe : les études antérieures portant sur le travail des enfants montrent qu'il existe une discrimination selon le sexe dans la décision de mettre les enfants au travail. En effet, il apparaît que «*les filles travaillent davantage que les garçons, et cela, à tous les âges et n'effectuent pas les mêmes tâches*» (Poirier et *al.*, 1996). Dans les sociétés africaines et camerounaises en particulier, la jeune fille est perçue surtout dans son rôle de future épouse et de mère. C'est ainsi qu'elle est beaucoup plus astreinte aux travaux domestiques, champêtres voire aux activités commerciales et autres que le jeune garçon. Par ailleurs, dans un contexte de baisse des revenus ou de paupérisation des parents, la fille est très souvent désavantagée en matière de scolarisation au profit du travail.

Le lien de parenté: la participation au travail varie également selon le lien de parenté de l'enfant avec le chef de ménage. « Les enfants du chef travaillent moins que les autres enfants » (Boyden, 1992). De même, selon que l'enfant a un lien biologique avec le chef de ménage ou pas, avec l'épouse ou pas, qu'il est adopté ou confié, ses risques d'exercer un emploi aux dépens de l'école diminuent ou augmentent.

Le niveau d'instruction: l'élévation du niveau d'instruction de l'enfant peut diminuer le risque pour ce dernier de travailler précocement compte tenu de la charge de travail que nécessitent les activités scolaires. Ces enfants disposeront de peu de temps pour participer aux activités de subsistance (Marcoux, 1993).

La survie des parents (enfant orphelin de père et/ ou de mère): le décès d'au moins un des parents rend la situation de l'enfant très précaire. Cette situation est susceptible de compromettre sa scolarisation ou son espérance de survie scolaire, le prédisposant ainsi à saisir toute opportunité d'emploi pour survivre.

La nationalité: par rapport aux natifs, la progéniture des immigrés ou des étrangers surtout ceux qui ont été eux-mêmes des enfants travailleurs court plus de risque de se retrouver précocement dans le monde de l'emploi aux dépens de l'école.

8.1.2.2. Caractéristiques du chef de ménage.

Les caractéristiques du chef de ménage incluent son sexe, son état matrimonial, son niveau d'instruction, sa religion, la présence ou non d'un handicap chez le chef de ménage, et son groupe socio-économique.

Sexe du chef de ménage: selon que le chef de ménage soit un homme ou une femme, les chances pour l'enfant d'aller à l'école peuvent augmenter ou diminuer.

Etat matrimonial: les ménages polygames sont plus propices au travail des enfants (Poirier et *al.*, 1996). Les mêmes auteurs montrent que l'instabilité de l'union et surtout sa rupture peuvent influencer les choix en matière de scolarisation ou d'emploi des enfants.

Niveau d'instruction: dans les ménages où le chef a un niveau d'instruction élevé, il y a de fortes chances que les enfants qui y vivent aillent plus à l'école au détriment du travail. Par ailleurs, l'augmentation du niveau d'instruction du chef de ménage, particulièrement en milieu rural peut s'accompagner d'une modernisation des activités (par exemple, la modernisation de l'agriculture moins consommatrice de main d'œuvre) ou de leur réorientation vers des secteurs moins demandeurs de main d'œuvre infantile.

Religion la perception de la place et du rôle de l'école moderne par rapport à celle de l'école traditionnelle (apprentissage informel et empirique) et de l'école coranique dépend, entre autres de la religion. En effet, selon que le chef de ménage est chrétien, musulman ou animiste, il peut attacher plus ou moins de l'importance à l'un ou l'autre type d'école.

Handicap: la situation de handicap d'un chef de ménage peut constituer un véritable obstacle à la scolarisation de sa progéniture surtout lorsque l'incapacité est conjuguée à la pauvreté.

Statut socio-économique la probabilité pour qu'un enfant soit sur le marché du travail diminue lorsque le statut socio-économique du ménage s'améliore (Tsala et *al.*, 2005). Selon le groupe socio-économique du chef de ménage, le risque pour sa progéniture de travailler aux dépens de l'école peut varier. En outre, le fait que le père surtout la mère de l'enfant soit employeur peut jouer sur les choix en matière de scolarisation ou d'emploi des enfants.

8.1.2.3. Environnement familial

Il s'agit essentiellement des caractéristiques du ménage regroupant les variables suivantes : la taille du ménage conjuguée avec le nombre d'enfants de 0-4 ans et ceux de 5-14 ans, le niveau de vie du ménage (très pauvre, pauvre, moyen, riche et très riche), la possession de certains biens communicationnels durables notamment la télévision, la radio, etc., le milieu de résidence (urbain, semi urbain et rural) et la région d'enquête.

Taille du ménage: le coût que représente le nombre élevé d'enfants peut jouer sur la décision de les faire tous travailler ou pas. Par ailleurs, « *les modèles stratégiques soutiennent qu'une personne devrait avoir un comportement fortement influencé par le nombre de ses frères et*

sœurs ainsi que les attitudes de ces dernières» (Diallo, 2001 et 2008). Ainsi, le fait qu'il existe dans le ménage des enfants travaillant augmente la chance que les autres soient eux aussi travailleurs, toutes choses étant égales par ailleurs. La présence des enfants de 0-4 ans dans le ménage peut compromettre les chances de scolarisation des enfants de 5-17 ans surtout des filles appelées à jouer le rôle de *babysitteur*.

Niveau de vie⁷: les coûts de l'éducation (coûts directs en termes de frais de scolarité, des livres, des uniformes, de transport et de goûter et indirects ou d'opportunités liés au renoncement au travail des enfants) peuvent influencer la décision des parents surtout les plus pauvres d'envoyer leur progéniture à l'école ou sur le marché du travail. Les ménages pauvres étant plus vulnérables, une de leurs stratégies de survie est de faire en sorte que leurs enfants travaillent afin de contribuer aux revenus du ménage.

Possession de certains biens: l'existence de la télévision, bref des équipements communicationnels dans le ménage, en permettant aux membres du ménage de s'informer sur les questions d'actualités, les enjeux ou challenges de nos jours, peut être un facteur décisif de sensibilisation dans la lutte contre le travail des enfants (Adjiwanou V., 2005).

Milieu de résidence: le milieu de résidence dans lequel se trouve le ménage est un facteur qui peut jouer sur le travail des enfants. « *En ville, la plupart des enfants se consacrent aux études. Au village par contre, bien d'enfants sont au travail* » (Canagarajah and Coulombe, 1998; Nielsen, 1998). On est tenté de croire que le phénomène est essentiellement rural. Cependant, l'on observe généralement que selon le milieu de résidence de l'enfant, ses chances d'aller à l'école ou le risque qu'il court de travailler peuvent varier selon le niveau et les conditions de vie de ce milieu. En effet, l'absence ou l'éloignement des écoles dans certains milieux ruraux peut jouer désavantageusement sur la fréquentation scolaire des enfants y résidant et partant sur leur propension à travailler.

Des développements ci-dessus, il ressort plusieurs hypothèses de travail, à savoir:

- La mise au travail des enfants est le résultat de l'arbitrage entre l'investissement des ressources disponibles dans le capital humain de leurs enfants et l'investissement dans le capital physique.
- La mise au travail des enfants est négativement corrélée avec le niveau de vie du ménage;
- L'activité des enfants est liée à la position qu'ils occupent dans la société; position construite socialement qui fait d'eux des cadets sociaux. Ainsi, les enfants dans un ménage sans au moins un parent biologique, les analphabètes, les orphelins, les enfants d'un certain âge, les enfants de certains milieux ou régions, les enfants vivant dans un ménage où le chef n'est pas instruit par exemple, sont plus exposés au travail que les autres.

⁷ Il est à signaler que le niveau de vie des ménages a été estimé par les dépenses de consommation finale par tête. Toutefois, certaines variables du modèle, notamment le capital humain, la possession des biens et le statut du travail, déterminent le niveau de vie du ménage. Ce qui pourrait être source d'endogénéité dans le modèle estimé.

8.2. Résultats et discussions

Les résultats obtenus des estimations économétriques sont récapitulés dans l'annexe 2. L'on constate que le coefficient indiquant la corrélation entre les résidus des deux variables dépendantes du modèle est statistiquement significatif. Ce qui conforte le choix du modèle probit bivarié. L'on rappelle que le modèle utilisé cherche à expliquer la propension à participer à la main-d'œuvre et/ou à aller à l'école. Le coefficient de corrélation est significativement négatif dans cette estimation. Ceci traduit l'existence d'une relation négative entre la fréquentation scolaire et le travail des enfants. L'interprétation serait que les facteurs non observés qui augmentent la probabilité d'aller à l'école diminuent ceux de travailler.

8.2.1. Facteurs explicatifs du travail des enfants

Toutes choses étant égales par ailleurs, la propension à travailler pour les enfants croît avec l'âge, décroît avec le niveau d'instruction et le fait que l'enfant ait fait l'école maternelle ou non.

L'analyse des **caractéristiques des enfants** indique que leur propension à faire partie de la population occupée économiquement croît avec l'âge. Ceci peut s'expliquer par le fait que dans le contexte de l'Afrique subsaharienne en général et du Cameroun en particulier, les travaux effectués par les enfants sont généralement des tâches manuelles et physiques, ce qui justifie en partie que plus l'enfant prend de l'âge, plus il est apte à travailler. La valeur négative du coefficient lié au carré de l'âge indique que la probabilité de participer aux activités économiques augmente fortement avec l'âge dans les premières années, puis croît de moins en moins, pour ensuite décroître.

L'analyse suivant le **niveau scolaire de l'enfant** révèle que, par rapport aux enfants sans niveau, ceux ayant fait au moins le premier cycle du secondaire courent moins de risque de se retrouver sur le marché de l'emploi. Il en est de même pour ceux qui ont fait l'école maternelle. L'on peut ainsi retenir qu'au Cameroun, la scolarisation précoce et l'élévation du niveau scolaire semble freiner les velléités de frapper précocement aux portes de l'emploi.

S'agissant de la **survie des parents, elle** influence l'entrée précoce des enfants dans le marché du travail. En effet, les orphelins de père seulement et les orphelins des deux parents ont une plus grande propension à exercer un travail; alors que le fait pour l'enfant d'être orphelin de mère est sans influence significative sur sa mise au travail. Ce résultat fait montre du rôle prépondérant que joue le père géniteur dans l'encadrement de l'enfant surtout dans la prise en charge financière. L'on note qu'il n'y a pas de discrimination suivant le **sexe, la nationalité et le lien de parenté avec le chef de ménage**.

Pour ce qui est de l'**environnement familial**, comme on pouvait s'y attendre, le travail des enfants augmente avec la baisse du niveau de vie. Les pauvres aussi bien que les très pauvres ont une plus grande propension à envoyer leurs enfants au travail comparativement aux très riches. Toutefois, les données ne révèlent pas de discrimination du phénomène entre les enfants vivant dans les ménages à revenu intermédiaire et les riches et ceux vivant dans les ménages considérés comme très riches. En conséquence, ce résultat nuance quelque peu l'hypothèse traditionnelle selon laquelle la pauvreté est la cause principale du travail des enfants. Les **régions** ayant les taux de pauvreté les plus élevés (Extrême-Nord, Nord, Adamaoua et Est) se retrouvent tous dans la catégorie des régions à forte propension de mobilisation des enfants travailleurs. Cependant, on y retrouve les régions ayant les taux de pauvreté moins élevés telles que le Centre, le Littoral, le Nord-Ouest et l'Ouest. Ces résultats outre la pauvreté des ménages, l'environnement socioéconomique et culturel de certaines régions peuvent expliquer les motivations de la mise

précoce des enfants au travail. L'analyse *du milieu de résidence* concorde également avec ces résultats. En effet, à niveau de vie et à catégories socio-économiques donnés, la localisation géographique influence l'activité de la progéniture. Ainsi, les enfants du milieu rural et ceux des petites villes ont une probabilité plus grande de travailler que ceux des grandes villes, toutes choses égales par ailleurs.

La *composition du ménage* influence la participation des enfants aux activités économiques et met en évidence une certaine contrainte sur leur scolarisation. En ce sens, plus le ménage est de grande taille, moins le travail des enfants sera requis. En d'autres termes, le facteur d'économie d'échelle conduirait à une substitution de certains membres du ménage pour les activités économiques, ce qui procure ainsi au ménage des moyens substantiels de subsistance. Ainsi, l'entrée des enfants sur le marché du travail y sera beaucoup plus tardive. Par ailleurs, il existerait un effet d'entraînement dans les ménages en ce sens que la préexistence d'enfants de 5-14 ans dans le ménage favorise le travail des autres enfants ainsi que leur scolarisation. Ces résultats sont similaires à ceux de Diallo (2008) dans le cas de la Côte d'Ivoire et du Mali.

La *possession de certains biens* à vocation communicationnels dont la télévision est associée négativement au travail des enfants. En d'autres termes, les ménages possédant un poste téléviseur sont moins susceptibles de faire travailler leurs enfants. Ces biens témoignent à la fois du niveau de vie du ménage, mais aussi de leur capacité des ménages à s'informer et à s'adapter aux nouveaux modes de vie dont ces moyens de communications se font les transmetteurs.

Le chef de ménage est généralement le principal pourvoyeur de fonds du ménage mais aussi la plaque tournante des décisions. Il est donc logique que les caractéristiques de ce dernier puissent influencer le comportement des membres du ménage y compris la mise en activité économique des enfants. L'on constate que le *niveau d'instruction du chef de ménage* est un facteur important pour la compréhension de la participation des enfants à la force de travail. Les résultats montrent que, plus le niveau d'instruction du chef de ménage est élevé, plus la progéniture est épargnée du travail. L'hypothèse concernant l'effet de l'éducation du chef de ménage sur le travail des enfants est confirmée et rejoint globalement les résultats de Diallo (2001) et de Grootaert (1998). L'amélioration du niveau d'instruction conduit aussi à une réorientation des activités vers des secteurs employant moins les enfants, et facilite l'accès aux marchés financiers, source possible de financement de l'éducation des enfants améliorant leur bien-être.

Le *groupe socioéconomique (GSE) du chef du ménage* influence négativement la mise au travail des enfants à l'exception des agriculteurs. Alors que la propension des enfants à faire partie de la population occupée économiquement croît pour les enfants des ménages dont la source principale de revenu est l'agriculture, elle décroît chez ceux appartenant aux ménages dont le chef exerce dans le secteur public, le secteur privé formel ou alors est inactif ou chômeur. Etant donné que l'économie du pays est basée en grande partie sur l'agriculture non mécanisée, la main d'œuvre familiale est le plus souvent sollicitée. Comme on l'a noté dans les autres chapitres, la quasi-totalité (85,2%) des enfants effectuant des travaux à abolir exercent dans le secteur de l'agriculture/pêche/sylviculture/chasse. Par ailleurs, les ménages de ce secteur étant les plus pauvres, à défaut de s'acquérir des outils adéquats et modernisés pour leurs activités agro pastorales et d'autres travaux ménagers, ils se contenteraient de la main d'œuvre infantile qui est généralement disponible.

8.2.2. Facteurs explicatifs de la scolarisation

Les résultats sur la scolarisation sont concordants avec les études antérieures. En effet, toutes choses étant égales par ailleurs, la fréquentation scolaire des enfants croît avec l'âge. Mais, cette tendance prend la forme d'un U renversé du fait du signe négatif de la variable âge au carré divisé par 100. Ceci pourrait s'expliquer par les taux non négligeables des «déperditions scolaires». En effet, Il ressort du rapport principal de l'ECAM3 que le taux de redoublement est de 10,1% au niveau national; 40% d'enfants inscrits dans l'enseignement primaire sont en situation de retard scolaire; près de 23% des plus de 5 ans n'ont jamais fréquenté une école; on note enfin une proportion non négligeable d'abandons scolaires.

Même si les filles ont moins de chance d'être scolarisées que les garçons, il faut relever que l'existence d'une relation biologique avec le chef de ménage accroît la probabilité de scolarisation. Les parents veilleraient donc à ce que leurs propres enfants soient mieux instruits que ceux confiés. Ce résultat est renforcé par le fait, qu'il est moins probable aux enfants orphelins de père ou de mère d'être scolarisés que ceux dont les deux parents sont encore en vie. Dans une moindre mesure, les orphelins de père ont aussi des chances très réduites d'être scolarisés.

Le Nord, le Littoral et l'Ouest sont les régions favorables à la scolarisation des enfants. L'Ouest et le Littoral étant des régions majoritairement agricoles, les enfants réussissent à concilier l'école et les travaux à abolir. L'on remarque aussi que dans les grandes villes -bien qu'il est moins probable aux enfants d'exercer une activité économique- la probabilité d'être scolarisé est plus faible que dans les petites villes et en milieu rural. Le milieu rural, comparativement au milieu urbain, n'aurait donc aucun effet néfaste sur la scolarisation des enfants. Ainsi, les travaux champêtres que les enfants du milieu rural exercent ne les détournent pas de leurs études. Ceci laisse penser à une socialisation de l'activité économique. Dans ce milieu, l'enfant naît et grandit tout en voyant ses parents effectuer un certain nombre de travaux.

La probabilité d'être scolarisé croit avec la *taille du ménage*. Ceci laisse penser que la logique des années 60 où l'enfant constituait une richesse s'est inversée. De nos jours, les parents (agriculteurs en majorité) ne font plus d'enfants uniquement dans le souci de bénéficier de leurs aides dans les travaux champêtres, mais ils pensent aussi à leur éducation.

Dans une moindre mesure, les *ménages polygamiques* ne seraient pas favorables à la scolarisation des enfants. Une explication résiderait dans le fait que la polygamie est de moins en moins l'apanage des personnes aisées, mais plutôt celui des pauvres, les faibles revenus qu'ils gagnent ne les permettant pas toujours d'envoyer tous les enfants à l'école.

Les ménages dont le chef exerce dans le secteur public sont favorables à la scolarisation des enfants autant que ceux dont le chef est inactif. Ce dernier résultat semble paradoxal dans la mesure où il faut dépenser pour envoyer un enfant à l'école. Il est possible que ces ménages dont le chef est inactif reçoivent des transferts de la part d'«autres parents» pour prendre en charge les dépenses d'éducation scolaire des enfants. Les ménages des inactifs utiliseraient donc les revenus issus des transferts reçus non pas seulement à des fins de consommation courante, mais aussi pour la scolarisation des enfants.

En somme, les analyses économétriques montrent que la probabilité de travailler est élevée lorsque l'enfant est non instruit, orphelin de père ou des deux parents, que le chef de ménage dans lequel il vit n'est pas instruit, exerce dans le secteur agricole, que son niveau de vie est faible et qu'il réside en milieu rural. Cette recherche des facteurs confirme globalement les effets

attendus sur le choix des activités des enfants. La mise au travail des enfants s'explique entre autre par les caractéristiques de l'enfant et de celles du ménage auquel il appartient. Néanmoins, la pauvreté des ménages ne constitue pas le seul facteur clé expliquant l'implication des enfants au travail. Il semble que les diversités culturelles, le contexte socio-économique et l'organisation traditionnelle propre à certaines régions constituent un autre pilier important des motivations quant au choix du travail précoce des enfants.

Le travail des enfants est un phénomène qui marque par sa nature, son ampleur et sa complexité. Au Cameroun comme dans bon nombre de pays en développement, les enfants qui travaillent, contribuent au revenu du ménage. Dans ce contexte, favoriser la scolarisation des enfants et trouver pour la famille une source alternative de revenu est un préalable à l'élimination effective du travail des enfants. Cette étude avait pour objectifs majeurs de faire un état des lieux sur la situation du travail des enfants au Cameroun, d'établir le lien avec la pauvreté et l'éducation et de mettre en exergue les déterminants de ce phénomène.

Pour un effectif d'environ 6 millions d'enfants âgés de 5-17 ans, près de quatre enfants sur dix sont occupés économiquement. Ce pourcentage est sensiblement le même aussi bien chez les filles que chez les garçons. Cependant, des disparités importantes sont observées selon le milieu de résidence, la région d'enquête et l'âge de l'enfant. C'est beaucoup plus en milieu rural que les enfants se retrouvent économiquement occupés. En effet, l'on dénombre 51,1% d'enfants économiquement occupés en milieu rural contre 17,9% en milieu urbain. Ainsi, la plupart des enfants occupés sont dans les activités primaires du monde rural notamment l'agriculture, la pêche, la sylviculture et la chasse (85,2%). L'essentiel des enfants économiquement occupés ne sont pas rémunérés. En effet, environ 8 enfants occupés sur 10 exercent des travaux non rémunérés en qualité de travailleurs familiaux. Pour ce qui est de l'âge, l'on note que l'entrée des enfants sur le marché du travail croît avec l'âge et ce indépendamment du sexe ou de la région d'enquête.

Outre les activités économiques, les enfants participent aussi beaucoup aux tâches ménagères. Le nettoyage des ustensiles de cuisine ou de la maison, la lessive et la recherche de l'eau et du bois constituent les principales tâches ménagères auxquelles les enfants sont astreints.

Au Cameroun, la législation en vigueur n'interdit pas toute forme de travail des enfants tant économique que non économique mais, elle combat certains types d'activité menés par ces derniers. Ce sont ces travaux qui sont désignés par le vocable « travail des enfants à abolir ». Certaines formes de ces travaux sont jugées dangereuses.

Parmi les enfants, 27,9% sont astreints aux travaux à abolir et 4,4% aux travaux dangereux. Le travail à abolir et le travail dangereux semblent ne pas être liés au sexe. Par contre, le phénomène présente de fortes spécificités selon le milieu de résidence et l'âge de l'enfant.

Le milieu rural est le lieu où la probabilité pour un enfant d'être économiquement occupé ou encore d'être astreint à un travail à abolir est très forte tandis que le milieu urbain est celui où un enfant a plus de possibilités de se retrouver astreint à un travail dangereux. Pour ce qui est de l'âge, l'implication des enfants aux travaux dangereux augmente avec l'âge tandis qu'elle diminue avec l'âge pour les travaux à abolir.

Le travail à abolir a une conséquence sur la scolarisation et la santé des enfants, car en contraignant le garçon ou la fille à travailler, le milieu social les pousse à abandonner leur personnalité d'enfant, avec les impulsions, les intérêts et les problèmes propres à leur âge. Cette implication les prive souvent de leurs droits les plus absolus notamment le droit à la scolarisation et le droit à la santé. L'activité précoce des enfants et plus particulièrement les travaux à abolir ont un impact négatif sur leur fréquentation scolaire tout comme sur leur santé quand ce travail est dangereux.

A l'exception des villes de Douala et de Yaoundé, les enfants qui vivent dans des ménages pauvres sont plus astreints aux travaux à abolir. Cependant il convient d'explorer au delà de la pauvreté pour expliquer la mise au travail des enfants.

La recherche des facteurs explicatifs confirme globalement les effets attendus sur le choix des activités des enfants. La mise au travail des enfants s'explique par les caractéristiques de l'enfant (niveau d'instruction, âge et survie des parents), celles du ménage auquel il appartient (taille, présence des enfants de moins de 5 ans, le niveau de vie, le milieu de résidence la région d'enquête) et celles du chef de ménage (le niveau d'instruction, la religion et le groupe socio-économique).

Ainsi, l'environnement global des enfants influence leur insertion dans les activités socioéconomiques au détriment de la fréquentation scolaire. Outre ces facteurs, les diversités culturelles, le contexte socio-économique et l'organisation traditionnelle propre à certaines régions constitueraient un autre pilier des motivations quant au choix du travail des enfants.

A l'issue des analyses précédentes, il y a lieu de penser que la problématique du travail des enfants est plus globale et s'inscrit nécessairement dans une politique de développement économique et social. Par ailleurs, compte tenu du fait que ce travail est premier en son genre et qu'il n'intègre pas certains aspects du travail des enfants, il est nécessaire que les enquêtes spécifiques soient menées sur les pires formes de travail des enfants autres que les travaux dangereux, en particulier l'exploitation sexuelle des enfants.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Adjiwanou, V.** (2005). *Impact de la pauvreté sur l'éducation et le travail des enfants de 6 à 14 ans à Lomé*. Communication présentée aux Sixièmes Journées Scientifiques du Réseau Démographie de l'Agence universitaire de la Francophonie sur : Villes du Sud : Dynamiques, diversités et enjeux démographiques et sociaux, 22-25 novembre 2005. Cotonou.
- Assaad R., Levison D. et Zibani N.** (2001). *The effect of child work on school enrollment in Egypt*. Document de travail présenté à la Huitième conférence annuelle du Forum économique de recherche (ERF) au Caire en janvier 2002.
- Balazar et d'Osterhout** (1996). *Les rapports de Kanbargi*.
- BIT** (2004). *Le travail des enfants: Un manuel à l'usage des étudiants*. Genève, BIT.
- BIT, UNICEF** (2005). *Manuel de méthodologie de l'évaluation rapide sur le travail des enfants*. Genève, BIT.
- Boyden, J.** (1992). *Les enfants au travail à Lima, Pérou. Protéger les enfants au travail*. New York, UNICEF.
- Canagarajah, S. et Coulombe, H.** (1998). *Child Labor and schooling in Ghana*. Washington, D.C., Banque Mondiale.
- Canagarajah, S. et Nielsen, H.S.** (1999). *Child Labor and Schooling in Africa: a Comparative Study*. Social protection Unit Discussion Paper Series. Washington D.C., Banque mondiale.
- Coulombe, H.** (1998). *Child Labor and Education in Côte d'Ivoire*. Washington. D.C., Banque mondiale.
- Désolé, H.** (1967). *La médecine du travail*. Collection « Que sais-je ? ». Paris, Presses Universitaires de France.
- Diallo, Y.** (2001). *Les déterminants du travail des enfants en Côte d'Ivoire*. ». Document de travail, n°55, pp. 15. Université Montesquieu-Bordeaux IV. Bordeaux, Centre d'économie du développement.
- Diallo, Y.** (2008). *Les activités des enfants en Afrique subsaharienne: les enseignements des enquêtes sur le travail des enfants en Afrique de l'Ouest*. Rome, UCW.
- Doumandji, G. et Ziane S.** (2006). *Déscolarisation, pauvreté et travail des enfants et jeunes adolescents en Algérie*. Revue Sciences Humaines n° 25, pp 19-35.
- Dumas, C. et Lambert, S.** (2006). *Trajectoires de scolarisation et de travail des enfants au Sénégal*. Document de travail, Genève, BIT.
- Grootaert, C.** (1998) «Child labor in Côte d'Ivoire » dans Grootaert, C. et Patrinos A.P. (eds), *The policy of child labor: A comparative study*. New York; ST. Martin Press.
- INS** (2005). *Manuel d'instructions aux agents enquêteurs*. Phase 1 : Enquête emploi. Yaoundé, Institut national de la statistique (INS).

- INS** (2007). *Document de nomenclatures*. Troisième Enquête Camerounaise auprès des ménages (ECAM III, 2007). Yaoundé, Institut national de la statistique (INS).
- INS** (2008). *Conditions de Vie des Populations et Profil de Pauvreté au Cameroun en 2007*. Rapport Principal. Troisième Enquête camerounaise auprès des ménages (ECAM III, 2007). Yaoundé, Institut national de la statistique (INS).
- INS** (2008). *Document de méthodologies*. Troisième Enquête Camerounaise auprès des ménages (ECAM III, 2007). Yaoundé, Institut national de la statistique (INS).
- INS** (2008). *Pauvreté et Education au Cameroun en 2007*. Troisième Enquête Camerounaise auprès des ménages (ECAM III, 2007). Yaoundé, Institut national de la statistique (INS).
- INSD** (2006). *Enquête Nationale Sur Le Travail Des Enfants Au Burkina Faso*. Ouagadougou, Institut national de la statistique et de la démographie (INSD).
- IPEC** (2005). *Manuel d'analyse des données et de rapports statistiques sur le travail des enfants*. Genève, BIT.
- IPEC : Diallo, Y.** (2006). *Du cadre conceptuel aux estimations des formes de travail des enfants: une approche statistique*. Note méthodologique. Genève, BIT.
- Kobiané, J.** (2006). *Ménages et scolarisation des enfants qu Burkina Faso: A la recherche des déterminants de la demande scolaire*. Monographie 19, Université catholique de Louvain, Département des sciences de la population et du développement. Academia ; Bruylant,.
- Maitra, P. et Ra, R.** (2000). *The joint estimation of child participation in schooling and employment: Comparative evidence from three continents*. Journal of economic literature, C2, D1, I3, J2, O1.
- Marcoux, R.** (1993). *Le travail ou l'école. L'activité des enfants et les caractéristiques des ménages en milieu urbain au Mali*. Thèse de doctorat. Montréal, Université de Montréal.
- Marcoux, R.** (1994). *Le travail ou l'école. L'activité des enfants et les caractéristiques des ménages urbain au Mali*, Bamako, CERPOD.
- Nielsen H.S.** (1998). *Child Labor and School Attendance: Two Joint Decisions*. Working Paper 98-15. Danemark, Centre for Labour Market and Social Research.
- Poirier, J. ; Baya, B. et Zoungrana, C.** (1996). *Travail des enfants et division des tâches au sein des ménages*. Ouagadougou, UERD.
- Tsala Dimbuene, Z. et Senda, L.** (2005). *Pauvreté, travail des enfants et fréquentation scolaire. Analyse comparative en milieu urbain congolais et centrafricain*. Communication présentée aux Sixièmes Journées Scientifiques du Réseau Démographie de l'Agence universitaire de la Francophonie sur: Villes du Sud: Dynamiques, diversités et enjeux démographiques et sociaux, 22-25 novembre 2005. Cotonou.

ANNEXE 1: Spécification du modèle des déterminants du travail des enfants

On construit un modèle matérialisant le choix de mettre un enfant au travail et/ou de l'envoyer à l'école. Ainsi pour décrire l'activité économique de l'enfant en tenant compte de sa scolarité, nous devons alors spécifier deux variables dépendantes (W_i^* , S_i^*) : qui sont des variables latentes continues supposées provenir d'une loi normale. Comme ces variables sont inobservables, on définit deux variables qualitatives binaires (W_i , S_i) qui sont la manifestation de (W_i^* , S_i^*).

Formellement, la décision de mettre un enfant au travail est décrite par le modèle suivant :

$$W_i^* = X_{1i}\beta_1 + \varepsilon_{1i} \quad (1)$$

W_i^* est le bénéfice net attendu par la famille en envoyant l'enfant i au travail et X_{1i} est un vecteur qui définit les caractéristiques de l'enfant, de la famille, de la communauté qui déterminent W_i^* , ε_{1i} est le terme d'erreur centré réduit.

Cependant, W_i^* n'est pas observable, et ce qu'on observe c'est la variable binaire suivante :

$$W_i = \begin{cases} 1, & \text{l'enfant travaille } (W_i^* > 0) \\ 0 & \text{sin on} \end{cases} \quad (2)$$

De manière analogue la décision de mettre un enfant à l'école est décrite par la variable latente suivante :

$$S_i^* = X_{2i}\beta_2 + \varepsilon_{2i} \quad (3)$$

S_i^* est le bénéfice net retiré par les parents lorsqu'ils envoient leurs enfants à l'école, X_{2i} représente les caractéristiques de l'enfant, les caractéristiques de la famille à travers celle du chef de ménage.

ε_{2i} représente les termes d'erreurs qui sont de moyenne nulle et de variance constante.

Malheureusement, S_i^* est non observable. Ce que nous observons c'est la variable binaire suivante :

$$S_i = \begin{cases} 1, & \text{l'enfant va à l'école } (S_i^* > 0) \\ 0 & \text{sin on} \end{cases} \quad (4)$$

Avec $E(\varepsilon_{1i}) = E(\varepsilon_{2i}) = 0$

Les termes aléatoires, ε_{1i} et ε_{2i} suivent une distribution normale bivariée avec les variances normalisées à 1 comme dans le probit univarié. Autrement dit,

$$V(\varepsilon_{1i}) = V(\varepsilon_{2i}) = 1 \quad \text{et} \quad \text{cov}(\varepsilon_{1i}, \varepsilon_{2i}) = \rho \quad \text{où} \quad \rho \in [-1, +1]$$

La fonction cumulative normale à deux variables s'écrit :

$$P(\Sigma_1 < a, \Sigma_2 < b) = \int_{-\infty}^a \int_{-\infty}^b \varphi_2(\varepsilon_1, \varepsilon_2, \rho) d\varepsilon_1 d\varepsilon_2 = \Phi_2(a, b, \rho)$$

où $\varphi_2(\varepsilon_1, \varepsilon_2, \rho)$ est la densité de la normale bivariée et $\Phi_2(a, b, \rho)$ la fonction de répartition de la même loi.

$$\text{avec: } \varphi_2(\varepsilon_1, \varepsilon_2, \rho) = \frac{1}{2\pi\sqrt{1-\rho^2}} e^{\frac{-(\varepsilon_1^2 + \varepsilon_2^2 - 2\rho\varepsilon_1\varepsilon_2)}{2(1-\rho^2)}} \quad \rho \text{ désigne le coefficient de corrélation}$$

entre les résidus des deux équations.

On a quatre régimes d'observation possible $(W_i, S_i) \in \{(1,1); (1,0); (0,1); (0,0)\}$

Les quatre combinaisons des (W_i, S_i) possibles et les probabilités associées à chaque observation sont données par:

- les enfants participent à la force de travail et vont à l'école, $W_i = 1$ et $S_i = 1$;
 $P(W_i = 1, S_i = 1) = P(W_i^* > 0; S_i^* > 0) = \Phi_2(X_{1i}\beta_1, X_{2i}\beta_2, \rho)$
- les enfants participent à la main-d'œuvre et ne vont pas à l'école, $W_i = 1$ et $S_i = 0$
 $P(W_i = 1, S_i = 0) = P(W_i^* > 0; S_i^* \leq 0) = \Phi_2(X_{1i}\beta_1, -X_{2i}\beta_2, -\rho)$
- les enfants ne travaillent pas, mais ils vont à l'école, $W_i = 0$ et $S_i = 1$;
 $P(W_i = 0, S_i = 1) = P(W_i^* \leq 0; S_i^* > 0) = \Phi_2(-X_{1i}\beta_1, X_{2i}\beta_2, -\rho)$
- les enfants ne travaillent ni ne vont à l'école, $W_i = 0$ et $S_i = 0$.
 $P(W_i = 0, S_i = 0) = P(W_i^* \leq 0; S_i^* \leq 0) = \Phi_2(-X_{1i}\beta_1, -X_{2i}\beta_2, \rho)$

Afin de déterminer les paramètres (β_1, β_2, ρ) du modèle, on maximise la fonction de vraisemblance ou la log-vraisemblance définies respectivement par:

$$L(\beta_1, \beta_2, \rho) = \prod_{i=1}^n P(w_i, s_i) \quad , \quad \ln L(\beta_1, \beta_2, \rho) = \sum_{i=1}^n \ln P(w_i, s_i)$$

X_{1i} et X_{2i} sont des vecteurs lignes de variables explicatives qui déterminent respectivement les propensions à travailler et à aller à l'école. β_1 et β_2 représentent les vecteurs colonnes des paramètres associés aux deux équations. Ils sont donc solutions du problème de maximisation du log vraisemblance du modèle:

$$(\beta_1, \beta_2, \rho) = \underset{\beta_1, \beta_2, \rho}{\text{Arg max}} \ln L(\beta_1, \beta_2, \rho)$$

La fonction de vraisemblance du probit bivarié présenté dans ce modèle a une forme plus complexe et est difficile à estimer. Toutefois, certains logiciels statistiques (Gauss, SAS, STATA...) fournissent un algorithme de maximisation et la fonction cumulative de la loi normale bivariée, il est relativement aisé de déterminer l'estimateur du maximum de vraisemblance correspondant au modèle. En outre, plusieurs effets marginaux peuvent être calculés. Les estimations du probit bivarié sont obtenues par le maximum de vraisemblance en information complète. Sur un plan pratique, il s'agit d'estimer des équations réduites des déterminants du travail et d'accès à l'éducation pour les enfants de 5 à 17 ans. Les estimations économétriques sous le logiciel STATA font l'objet de l'annexe suivante.

ANNEXE 2: Résultats des estimations du modèle probit bivarié

<i>Variables explicatives</i>	<i>Variables dépendantes</i>			<i>Effet marg</i>		
	<i>Travail des enfants</i>	<i>Effet marg</i>	<i>Pr(W=1)</i>	<i>Scolarisation</i>	<i>Effet marg</i>	<i>Pr(S=1)</i>
	<i>Coeff</i>	<i>Z</i>		<i>Coeff</i>	<i>Z</i>	
Les Caractéristiques Propres à l'Enfant						
<i>Sexe</i>						
Fille	0,01946	0,8	0,0065916	-0,254424	-6,63*	-0,0163073*
Garçon	Réf			Réf		
<i>Lien de parenté avec le chef de ménage</i>						
Enfant du chef de ménage	0,037156	1,25	0,0125253	0,251314	5,85*	0,0176999*
Enfant confié	Réf			Réf		
<i>Age de l'enfant</i>						
Age	0,310122	10,89*	0,1050312*	0,159239	2,88*	0,0100531*
Age au carré divisé par 100	-0,648262	-5,26*	-0,2195511*	-1,99617	-9,06*	-0,1260229*
<i>Nationalité</i>						
Camerounais	-0,214275	-1,48	-0,076555	0,563841	2,85*	0,0597403*
Etranger	Réf			Réf		
<i>Niveau d'instruction</i>						
Primaire	0,081957	1,53	0,0276148	0,586619	5,54*	0,0430411*
Secondaire 1 ^{er} cycle	-0,248099	-3,7*	-0,0808351*	1,944935	15,85*	0,0758603*
Secondaire 2 nd cycle et plus	-0,522239	-5,48*	-0,1487535*	3,107851	15,32*	0,0345675*
Sans niveau	Réf			Réf		
<i>L'enfant a fréquenté l'école maternelle</i>						
Oui	-0,154237	-4,9*	-0,0516901*	0,079047	1,51	0,004911
Non	Réf			Réf		
<i>L'enfant est orphelin de mère ou de père</i>						
Orphelin de mère	0,046035	0,61	0,0157823	-0,019802	-0,17	-0,0012729
Orphelin de père	0,144541	2,87*	0,0505376*	-0,118507	-1,73***	-0,0230239
Orphelin de père et de mère	0,301952	2,77*	0,1097243*	-0,280886	-2,24**	0,0230239***
N'est pas orphelin	Réf			Réf		
L'Environnement Familial						
<i>Niveau de vie</i>						
Très pauvre (Q1)	0,168792	2,99*	0,0590097*	-0,123747	-1,43	-0,0085083
Pauvre (Q2)	0,127315	2,52**	0,0440303**	-0,092098	-1,24	-0,0061387
Moyen (Q3)	0,048057	1,06	0,0163908	-0,072798	-1,1	-0,004769
Riche (Q4)	0,041487	0,98	0,0141405	-0,052121	-0,83	-0,0033822
Très riche (Q5)	Réf			Réf		
<i>Région d'enquête</i>						
Douala	-0,013732	-0,16	-0,0046347	-0,031617	-0,3	-0,0020492
Adamaoua	0,556249	6,84*	0,2081386*	0,156872	1,37	0,0086641
Centre	0,373121	4,75*	0,1359863*	0,137873	1,24	0,0077828
Est	0,947408	12,06*	0,3602273*	0,070639	0,66	0,0042017
Extrême- Nord	0,441796	5,86*	0,1613397*	0,126802	1,25	0,0073017
Littoral	0,703679	8,96*	0,2664819*	0,287799	2,32**	0,0142182*
Nord	0,580994	7,33*	0,2173733*	0,327204	2,89*	0,0158165*
Nord-Ouest	0,154515	2,13**	0,0539261**	0,085958	0,89	0,0051105
Ouest	0,943214	13,51*	0,3533405*	0,290908	2,94*	0,015155*
Sud	0,143504	1,75***	0,0502511***	-0,174981	-1,63	-0,0128008
Sud-Ouest	-0,123298	-1,64	-0,0405009***	0,120888	1,17	0,0069433
Yaoundé	Réf			Réf		
<i>Milieu de résidence</i>						

<i>Variables explicatives</i>	<i>Variables dépendantes</i>			<i>Effet marg</i>		
	<i>Travail des enfants</i>	<i>Effet marg</i>	<i>Pr(W=1)</i>	<i>Scolarisation</i>	<i>Effet marg</i>	<i>Pr(S=1)</i>
	<i>Coeff</i>	<i>Z</i>		<i>Coeff</i>	<i>Z</i>	
Semi-urbain	0,220482	5,84*	0,0778066*	0,192078	3,14*	0,0106272*
Rural	0,483054	13,78*	0,1699741*	0,211884	3,92*	0,0124965*
Urbain	Réf			Réf		
<i>Taille du ménage</i>						
Taille	-0,025043	-3,41*	-0,0084814*	0,049463	4,23*	0,0031227*
<i>Nombre d'enfants de 0-4 ans</i>						
Bébé	-0,033292	-1,56	-0,0112753	-0,083816	-2,94*	-0,0052915*
Bébé au carré	0,016035	3,91*	0,0054306*	-0,007231	-2,97*	-0,0004565*
<i>Nombre d'enfants de 5-14 ans</i>						
Enfant	0,072922	3,7*	0,0246968*	0,049152	2,13**	0,0031031**
Enfant au carré	-0,006184	-2,86*	-0,0020945*	-0,00645	-3,93*	-0,0004072*
<i>Présence d'un téléviseur</i>						
Oui	-0,0968	-2,91*	-0,0327102*	-0,017021	-0,32	-0,0010758
Non	Réf			Réf		
Les Caractéristiques du Chef de Ménage						
<i>Age du chef de ménage</i>						
Age	0,000624	0,52	0,0002114	0,003449	1,94***	0,0002177***
<i>Sexe du chef de ménage</i>						
Féminin	0,045169	1,17	0,0153829	0,039604	0,66	0,0024593
Masculin	Réf			Réf		
<i>Statut matrimonial du chef de ménage</i>						
Célibataire	-0,048782	-0,83	-0,0163216	-0,086399	-1,05	-0,005854
Polygame	0,045237	1,22	0,0154496	-0,107338	-1,8***	0,0072583***
Veuf/veuve	-0,113849	-2,01***	-0,0375846**	-0,005051	-0,06	-0,00032
Séparé/divorcé	-0,091556	-1,28	-0,0302305	0,037519	0,32	0,0022909
Union libre	-0,125762	-1,74***	-0,0411142***	-0,072797	-0,67	-0,0049024
Monogame	Réf			Réf		
<i>Niveau d'instruction du chef de ménage</i>						
Nombre d'année d'étude	-0,011847	-2,86*	-0,0040122*	0,015979	2,36**	0,0010088**
<i>Religion du chef de ménage</i>						
Chrétien	-0,234097	-4,76*	-0,0816057*	0,022373	0,27	0,0014271
Musulman	-0,571984	-10,35*	-0,1716098*	-0,248932	-2,81*	-0,0182435**
Animiste/autre	Réf			Réf		
<i>Victime d'un handicap</i>						
Oui	-0,060232	-1,19	-0,0200813	0,047645	0,56	0,0028887
Non	Réf			Réf		
<i>Groupe Socio-Economique. du chef de ménage</i>						
Secteur public	-0,23958	-5,06*	-0,076828*	0,165668	1,98***	0,0093384**
Secteur privé formel	-0,173808	-3,14*	-0,0562285*	-0,038673	-0,49	-0,00252
Inactif	-0,671758	-11,03*	-0,1833924*	0,253377	2,92*	0,0129649*
Agriculteur	0,383642	11,42*	0,1327933*	-0,061988	-1,19	-0,0039735
Chômeur	-0,550206	-4,25*	-0,1539089*	0,027521	0,2	0,0016937
Secteur privé informel	Réf			Réf		
<i>Constante</i>						
Constante	-3,134446	-13,87*		0,579041	1,57	
<i>Rho</i>			-0,3363324*			
<i>Nombre d'observation</i>			15105			
<i>Log de vraisemblance</i>			-9603,3572			
<i>Prob>Chi²</i>			0,0000000			
Note : *= significatif à 1%; **= significatif à 5%; ***= significatif à 10%						
Réf= modalité de référence						

Source: ECAM3, INS

ANNEXE 3: Equipe de rédaction

Joseph TEDOU	Directeur Général de l'Institut National de la Statistique
Joseph SHE ETOUNDI	Directeur Général Adjoint de l'Institut National de la Statistique
Sébastien NDJOMO	Coordonnateur technique de l'ECAM3
Anaclet Désiré DZOSSA	Coordonnateur technique adjoint de l'ECAM3
Eric JAZET	Coordonnateur du volet prix de l'ECAM3
Martin MBA	Superviseur général de l'exploitation
René Aymar Bertrand AMOUGOU	Cadre à l'INS
Alain NGUELA TAKEU	Cadre à l'INS
Romain SONFACK WOUNANG	Cadre à l'INS
Ghislaine Marguerite NGONO	Cadre à l'INS
Fernande EVINA	Cadre à l'INS
Alice Rosine TCHAKOTE WADO	Cadre à l'INS
Félicien FOMEKONG	Cadre à l'INS
Elvis DJEMNA KAMGA	Cadre à l'INS
Francis BATOMEN	Cadre à l'INS
Maturin Joël TINGA YEPDO	Cadre à l'INS
Pierre SOHKADJIE SONGO	Cadre à l'INS
Bruno Magloire KAMGHO TEZANOU	Cadre à l'INS
Nicolas KAMGAING TADJUJE	Cadre à l'INS
Alex Janvier FANMOE	Cadre à l'INS
Casimir Geoffroy KETCHOUM NGAHANE	Cadre à l'INS

Le rapport national sur le travail des enfants au Cameroun a été réalisé en 2007 par l'Institut National de la Statistique sur financement de l'Etat du Cameroun, le Bureau International du Travail (BIT)...

République du Cameroun



Paix - Travail - Patrie



Bureau
International du
Travail

... et les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) de l'ECAM 3 ci-après :



Programme des Nations Unies pour le Développement.



Union Européenne



Organisation de Coopération et de Développement Economique à travers le consortium "Partnership in statistics for the development in the 21st century" (PARIS21)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Service de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France au Cameroun.